



**COMMISSION PERMANENTE
DU 4 AVRIL 2024**

PROCES-VERBAL

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024	5
RAPPORTS D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET DES MISES A DISPOSITION D'AGENTS REGIONAUX AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS	8
EXAMEN DES DELIBERATIONS	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	8
* <i>Délibérations relevant de la commission 2</i>	14
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	16
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	28
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	45
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	53
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	70
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	78
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	82
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	86
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	88
- Annexe 3 : Amendements	218
- Annexe 4 : Liste d'émargement	223

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 15 mars 2024, s'est réunie le 4 avril 2024, salle des délibérations – 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 14 h 11, le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND (départ de la séance à 15h58), Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Sébastien CHENU (arrivé en séance à 14h30, départ de la séance à 16H48), Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Karima DELLI, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE (départ de la séance à 16h54), Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ (départ de la séance à 16h00), Monsieur Luc FOUTRY (départ de la séance à 15h21), Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE (départ de la séance à 16h20), Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION (départ de la séance à 17h02), Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA (départ de la séance à 14h37, retour en séance à 16h20), Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE (départ de la séance à 16h06), Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE (départ de la séance à 16h12), Monsieur Benjamin SAINT-HUILE (arrivé en séance à 15h06, départ de la séance à 16h00), Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK (départ de la séance à 16h00), Madame Véronique TEINTENIER.

Étaient absents ou excusés : Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON (de 15h58 à 17h06), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ (de 16h54 à 17h06), Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE (de 15h21 à 17h06), Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART (de 16h06 à 17h06).

Groupe UDI :

Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Paulette JUILLIEN-PEUVION (de 14h11 à 17h01) puis à Monsieur Daniel LECA (de 17h02 à 17h06), Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT (de 14h37 à 16h20), Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY (de 16h00 à 17h06), Madame Paulette JUILLIEN-PEUVION donne pouvoir à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS (de 17h02 à 17h06), Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE (de 16h00 à 17h06).

Groupe MoDem, Républicain et Apparentés :

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL (de 14h11 à 14h30) puis à Madame Mélanie DISDIER (de 16h48 à 17h06), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY.

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Monsieur Alexandre COUSIN donne pouvoir à Madame Karima DELLI, Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Julien POIX.

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN (de 14h11 à 15h06, puis de 16h00 à 17h06), Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 16h10 à 17h06).

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte et je demande à Sarah KERRICH d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Madame KERRICH va procéder à l'appel et faire état des pouvoirs qui m'ont été transmis préalablement à cette séance.

Je vous donne la parole.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

(Madame KERRICH-BERNARD procède à l'appel nominal des élus)

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Je constate que nous sommes 45 présents ou représentés. En application de l'article L.4132-13-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum requis, comme chacun le sait, est de 29. Il est donc atteint.

Je précise, comme à l'accoutumée, que la position de vote des élus d'un groupe politique sera exprimée à main levée par le président du groupe politique. Toutefois, chaque élu dispose de la faculté de voter différemment, en l'indiquant oralement sitôt après l'expression de son président de groupe.

Nous adopterons le procès-verbal de la Commission permanente du 8 février dernier. Nous évoquerons les rapports d'information, avant de passer à la partie délibérative dans l'ordre numérique des commissions.

Procès-verbal de la Commission permanente du 8 février 2024

M. LE PRESIDENT : Concernant l'ordre du jour de notre séance, vous avez été destinataires du PV de la Commission permanente du 8 février 2024. Monsieur POIX a demandé la parole.

M. POIX : Pas de prise de parole, Monsieur le Président, sur le procès-verbal.

M. LE PRESIDENT : Si ce document n'appelle pas d'autres observations particulières, il sera considéré comme adopté.

Auparavant, il y a Madame DELLI.

MME DELLI : Oui, une petite prise de parole, Monsieur le Président.

Je voudrais comprendre pourquoi notre région a dit « oui » au Pass Rail, alors que le Président de la République se félicite d'un Pass Rail qui ne correspond en rien à ce qui avait été annoncé, notamment un abonnement illimité à 49 euros partout en France, quel que soit son âge, et une volonté d'avoir les transports en commun dans ce biais. Aujourd'hui, tout le monde se gargarise de dire que toutes les régions y participent. C'est une aberration, car l'ambition est totalement réduite. Cela se résume à une offre pendant l'été à la jeunesse, ce qui n'était pas l'offre de départ. Même les transports en commun sont exclus. Cela ne fonctionnera pas dans notre région, car l'offre ne sera pas là, surtout pendant l'été. C'est pourquoi, Monsieur le Président, j'aimerais comprendre les raisons. J'aimerais vraiment me dire que nous serons cette région qui sera dans une offre et dans un choc de mobilité, qui ne mettra pas simplement un Pass Rail pour la jeunesse, mais un vrai « Ticket Climat ».

Cette étude, je l'ai lancée. Je sais combien cela coûte au niveau français : cela nous coûte 3 milliards d'euros. Il n'y aurait pas – je vous le dis, Monsieur BERTRAND – d'argent de notre région. On est en train de se faire, je vous le dis... Je ne veux pas que notre région soit caution d'un dispositif qui a été mal calibré et qui ne fonctionnera pas. Cela nous coûtera plus d'argent que cela ne va fonctionner. C'est pourquoi, Monsieur BERTRAND, je vous demande sincèrement si la possibilité de mieux porter ce Pass Rail pour tout le monde, pas seulement pour les jeunes, avec une volonté demain d'ouvrir sur les transports en commun, sera un vœu qui sera porté.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes. Pour une fois, je vais vous compromettre, je suis entièrement d'accord avec vous, sauf à une conclusion : je ne veux pas que les jeunes puissent être pénalisés. Si les jeunes qui veulent se déplacer dans toute la France peuvent trouver un avantage avec ce Pass Rail, on le fera.

Maintenant, je vais vous dire une chose : j'ai rarement vu une telle méthode d'amateurs de la part d'un Ministre ou d'un Gouvernement. Jamais. Pourtant, j'ai de l'expérience. Méthode d'amateurs d'A jusqu'à Z. Le Président de la République, à l'automne dernier, fait cette annonce – sans concertation, mais on en a l'habitude – et, derrière, rien. Puis, le 6 mars dernier, Franck DHERSIN, Sénateur, interroge Monsieur VERGRIETE, Ministre délégué. Là, on apprend que ce n'est plus un Pass Rail tout le temps et pour tout le monde, mais que c'est donc un Pass Rail seulement pour les jeunes et seulement pour l'été. Ce n'est plus la même chose. Je le dis à l'époque aussitôt : « On a toujours été favorable au Pass Rail, mais quel manque d'ambition ! »

Le Ministre délégué ne parle qu'avec la présidente de l'association des Régions de France et absolument pas avec les présidents de régions, qui peuvent être concernés. On indique qu'un Pass Rail sans l'Ile-de-France, cela pose un problème, car soit les jeunes des Hauts-de-France tournent autour de l'Ile-de-France, soit ils sont obligés, s'il n'y a pas l'Ile-de-France, de payer un ticket supplémentaire : 4 euros si c'est le métro, et admettons, comme le disait quelqu'un, qu'il décide d'aller visiter Fontainebleau, ce sera le Pass Rail plus 16 euros le forfait journalier. C'est-à-dire que l'on est sûr d'être les seuls à ne pas payer 49 euros, mais plus que cela. Cela ne semble pas gêner le Ministre délégué, qui n'a engagé de discussions ni avec la région des Hauts-de-France, ni avec la région Ile-de-France.

Autre aspect, une région comme la nôtre et comme la Normandie, on gère 100 % des TER et des Intercités. On aurait dû avoir 100 % des recettes. Or, non, car je pense qu'il n'a pas su gagner les arbitrages auprès de Bercy. On nous a dit au niveau national : « Pour les régions, c'est 85/15 ou ce n'est rien du tout. » L'association des Régions de France a dit : « Dans ce cas, c'est 85/15. » Nous sommes perdants pour les finances régionales. La Normandie sera également perdante, mais cela ne dérange pas le Ministre délégué.

Puis, hier, il est dommage que les oscars et les césars aient déjà été attribués, car le César de la mise en scène revient au Ministre délégué : « *On ne peut pas le faire, car trois régions ne veulent pas* », puis, au hasard, trois régions. Il y en avait d'autres qui ne voulaient pas, mais elles n'ont pas été citées. Franchement, le César de la mise en scène revient à Monsieur VERGRIETE ! D'autant plus que la veille, sur France Inter, j'avais indiqué que l'on était favorable au Pass Rail.

Ainsi, à la fois des méthodes d'amateurs, mais le César de la mise en scène, tout simplement pour arriver à une situation où nous avons confirmé hier ce que l'on disait depuis le départ. Christophe COULON l'a très bien rappelé sur l'ensemble des ondes et dans les médias : premièrement, on est favorable, c'est vrai ; deuxièmement, on l'appliquera ; troisièmement, les jeunes des Hauts-de-France seront les plus pénalisés, mais cela ne dérange pas le Ministre délégué, qui connaît pourtant bien cette région ; quatrièmement, ce n'est effectivement pas l'ambition que nous avons pour les transports.

Maintenant, on va aussi aller plus loin : notre pays a besoin d'un choc de l'offre. La tarification est une chose, mais ce qu'il manque aujourd'hui, c'est de l'offre, de la régularité, des trains supplémentaires, la qualité de l'offre. Là, il n'y a absolument pas la réponse. Si, on a la réponse : tous les gains, tous les bénéfices du TGV pour les 8 ans à venir seront intégralement reversés à Réseau de France, ce qui va éviter à l'Etat de le faire, alors qu'il aurait été logique que la grande vitesse puisse contribuer, avec ses bénéfices, à améliorer l'offre du quotidien. Cela, rien de rien !

Il y a aussi autre chose : vous avez les moyens, vous prendrez le TGV l'été. Vous n'avez pas les moyens, vous aurez le Pass Rail. C'est une France à deux vitesses. Cela ne dérange pas ceux qui nous gouvernent ; cela me pose un problème. J'ai oublié de le dire, tout le monde ne l'a pas vraiment entendu, mais les Ouigo et les TGV ne sont pas dans le Pass Rail. Puis, essayez de trouver des Ouigo à 19 euros, bonjour ! Vous êtes vraiment très forts, car ce n'est plus la réalité aujourd'hui.

En ce qui nous concerne, on en a parlé avec Christophe, il est hors de question de pénaliser. Toutefois, on nous dit que 700 000 jeunes vont en bénéficier. On verra à la fin de l'été. En plus, ce n'est pas une grande première : en 2020 et 2021, les régions l'avaient fait, pas à 49 euros, à 29 euros. Lorsque l'Etat s'en mêle, cela coûte plus cher, en plus.

Christophe COULON.

M. COULON : Vous avez tout dit. Je voudrais ajouter deux éléments.

D'abord, Madame DELLI, on est tout à fait d'accord sur le point de vue. Le Président vient de vous le dire. En revanche, demandez à votre *community manager* d'arrêter de dire : honte à nous, on bloque le Pass Rail. Vous venez de dire l'inverse. Hier, les *tweets* du groupe Les Ecologistes, c'était : « *Honte à Xavier BERTRAND qui bloque le Pass Rail !* » Si, si ! Regardez. Je referme cette parenthèse. Un couac, cela arrive.

M. LE PRESIDENT : Il a l'œil.

M. COULON : Ce qui est choquant, par ailleurs, Madame DELLI, je pense que l'on sera tout à fait d'accord avec cela, c'est qu'un Ministre valide le fait qu'il y ait une jeunesse à deux vitesses. L'Ile-de-France, on la met de côté, car cela coûte trop cher, on sait très bien que l'on n'y arrivera pas. Cela signifie déjà que les jeunes d'Ile-de-France ne sont pas calculés par un Ministre de la République. C'est vraiment profondément choquant.

Par ailleurs, les jeunes de notre région, le Président l'a rappelé, ce n'est pas 49 euros que cela va leur coûter, puisqu'ils sont obligés de prendre les gares traversantes pour aller d'une gare à une autre. Ce sera au minimum 2,15 euros, je crois, le ticket RATP pour aller d'une gare à une autre, qui deviendront 4 euros l'aller pendant la période des JO. Si quelqu'un de Lille, de Compiègne ou d'Amiens veut aller à Fontainebleau, il devra prendre un Pass Navigo à 16 euros, car on est dézoné. Il faut acheter le Pass Navigo à la journée : 16 euros.

Je ne comprends pas cette vision. Plutôt, si, je la comprends trop bien. Cela me désespère. Je sais que l'on fait de la politique, à la fois par noblesse d'esprit, mais aussi parce qu'il s'agit de marquer des points et de faire une croix. Avoir vu, bravache, le *tweet* du Président de la République hier soir : « *Super, promesse tenue !* » Franchement, c'est « bricolo-bricolette », ce n'est rien d'autre ! Ce n'est pas à la hauteur de l'ambition. Je ne dis pas cela, car c'est Emmanuel MACRON qui l'écrit. J'aurais dit cela de tout autre Président de la République, y compris que je soutiendrais actuellement, ce qui n'est pas le cas avec le Président MACRON. Sincèrement, c'est navrant, c'est désespérant, cette politique à courte vue !

M. LE PRESIDENT : C'est deux minutes, à moins que vous ayez un autre « bricolo-bricolette », car je ne connaissais pas. La Première Vice-présidente connaissait, mais je ne connaissais pas, je dois le reconnaître.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Par ailleurs, en préambule de nos travaux, je vous informe d'ores et déjà du retrait de l'ordre du jour des délibérations suivantes : la 381, la 585, la 459 et la 555.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L.4231-8 du Code général des collectivités territoriales, vous avez reçu le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine séance plénière.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il semble qu'il n'y en ait point.

Rapport d'information des mises à disposition d'agents régionaux auprès d'organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

On y va. Je fais avec le rythme actuel. Ensuite, on n'est pas non plus pressé. Je n'ai rien avant 21 heures ce soir, et encore, je peux décaler.

Merci, c'est mon téléphone. Non, mais, Monsieur COULON !

Je fais au rythme actuel et vous m'arrêtez lorsque vous voulez que l'on se pose sur des interventions et autres. J'ai des inscrits. S'il y a des non-inscrits à un moment donné, vous me le dites également et l'on rattrape le coup.

Examen des délibérations

Commission 1 : « Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

01 - Ressources

2024.00689 - Protection fonctionnelle - demande de M. Jean-Michel TACCOEN

M. LE PRESIDENT : J'ai l'intervention de Claire BEUIL, Julien POIX, Sarah KERRICH. Claire BEUIL a la parole en premier.

MME MARAIS-BEUIL : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous voterons évidemment pour cette délibération. Malgré tout, elle nous a permis de découvrir qu'il n'y avait pas d'équité au niveau de la protection juridique des conseillères et conseillers régionaux. Dans cette affaire, trois élus sont concernés, mais seulement un seul peut faire valoir la protection. Les deux autres ne peuvent pas, n'étant que de simples conseillers régionaux sans délégation. Il s'avère donc que les simples conseillers régionaux, de la majorité comme de l'opposition, sont moins couverts par cette protection.

Imaginons quelques instants que, dans les collectivités dirigées par nos élus RN, cela se passe ainsi ; que ne diriez-vous pas ! « Discrimination », « manque d'équité »... Alors, Monsieur le Président, nous vous demandons de revoir cette protection, afin qu'elle soit la même pour tous.

M. LE PRESIDENT : C'est la loi. Julien POIX.

M. POIX : Lorsque le maire d'Hantay, Jacques MONTOIS, a été attaqué et menacé il y a peu, lorsque Monsieur Bernard GERARD a vu sa voiture sabotée récemment, lorsque le maire d'Escaudain, encore la semaine dernière, s'est vu insulter et a invoqué la protection fonctionnelle ou lorsque la mairie de Mons avait été saccagée pendant les émeutes, lorsqu'un élu a été directement mis en cause dans son intégrité physique et morale, nous avons toujours été au rendez-vous de la République et de la solidarité républicaine. J'avais personnellement écrit à plusieurs de ces élus pour leur envoyer mon soutien. Chaque élu est une pierre indispensable à l'édifice républicain, indispensable à l'équilibre général de notre pays.

Cependant, dans le cas présent, nous ne sommes pas dans la même situation. Je n'ai rien – je le dis tout de suite – contre Monsieur TACCOEN, qui m'avait, au demeurant, très cordialement accueilli lorsque j'étais venu à la Commission Agriculture en début d'année. Cependant, cette délibération, à notre sens, franchit une ligne rouge qui risque d'amener à une démonétisation d'un dispositif protecteur, qui est utile et essentiel.

Je veux rappeler ici, tout de même, que des signaux en interne de l'institution ont alerté sur cette délibération qui nous est proposée aujourd'hui, que ce soit dans les services ou au niveau des déontologues. Cette délibération qui nous est présentée est assez creuse, assez vide. On se demande, on la lisant, à quel titre précisément Monsieur TACCOEN demande cette protection fonctionnelle. On nous demande, en quelque sorte, de signer un chèque en blanc judiciaire, en ne sachant pas vraiment sur quoi cela va aboutir. Contre qui faut-il se protéger ? Des journalistes rouges ? Des journalistes verts ? On a l'impression que c'est dirigé vers la presse. Il n'y a pas encore de procédure judiciaire vraiment lancée. Cela nous interroge.

Nous ne devons pas, avec l'argent de la région, à notre sens, financer des procédures-bâillons. Cependant, lorsqu'un élu est directement menacé moralement et physiquement, nous devons nous tenir à ses côtés et être impitoyables avec ceux qui les attaquent.

Dans le fond de l'affaire – je ne reviendrai pas dessus, ce sera à la justice d'en juger –, les faits sont assez troublants. Nous l'avons évoqué ici. Notre collègue Sarah KERRICH s'en était aussi émue et avait saisi les instances idoines. Ici, il faut aussi répondre à certaines questions : pour qui d'autres cette procédure pourrait-elle s'étendre, car d'autres personnes pourraient être incriminées ?

M. LE PRESIDENT : C'est deux minutes, Monsieur.

M. POIX : Je déborde sur l'explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Vous n'étiez pas inscrit en explication de vote.

M. POIX : J'ai dû riper. Je termine. J'ai presque terminé.

L'estimation du coût de la procédure, aussi, n'est pas définie dans la délibération.

Nous voterons contre cette délibération, qui est, selon nous, un détournement d'une protection utile. Nous n'avons rien contre Monsieur TACCOEN. Ce n'est pas un vote contre Monsieur TACCOEN. C'est un vote pour protéger l'intérêt de cette protection fonctionnelle dans notre République.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je suis assez surprise de voir cette délibération arriver aujourd'hui en Commission permanente. Je ne peux pas croire, Monsieur le Président, que vous n'ayez pas été alerté sur les risques qu'elle comporte.

La protection fonctionnelle répond d'un droit. Bien évidemment, il n'est pas question ici de le remettre en cause, mais ce droit répond de règles et les règles sont très claires : les faits qui font l'objet de poursuites ne doivent pas être des fautes détachables de l'exercice des fonctions. Ici, on est en présence de faits, qui sont pour l'instant uniquement à l'état de suppositions, puisqu'une enquête est en cours, mais qui seraient constitutifs de prise illégale d'intérêts. D'ailleurs, c'est dit dans la délibération. Je n'invente pas la qualification. Il a été jugé, concernant les prises illégales d'intérêts, que c'étaient des fautes détachables de l'exercice des fonctions.

Aujourd'hui, je le dis très sincèrement, je trouve que l'on prend un risque juridique inconsidéré en octroyant la protection fonctionnelle. Encore une fois, ce n'est pas une question de personne, ni d'activité mise en cause. Si c'était la Fédération régionale du jeu de quilles, je dirais la même chose. Je vois et j'entends ce qui est dit sur la chasse, entre autres ; ce n'est pas du tout mon sujet ici. C'est que le droit s'applique de la même manière à tout le monde. Malheureusement, ici – et cela a été jugé encore, je le dis –, on est en présence d'une faute détachable.

Je trouve que vous faites prendre à la collectivité des risques. Nous introduirons un recours contre cette délibération. Nous voterons évidemment contre. Aujourd'hui, on doit dire les choses très clairement : le droit est le même pour tous et l'on ne peut pas s'en accommoder. Je suis donc désolée de vous le dire, je suis vraiment dans l'incompréhension face à cette délibération. Soyons justes. Les élus méritent d'être protégés, bien sûr, on le sait. Mon collègue Julien POIX a rappelé les élus qui étaient menacés, qui faisaient l'objet de poursuite dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, mais on n'est pas face à un tel cas.

Mes chers collègues, je vous le dis : ceux qui en doutent, abstenez-vous au minimum, car on est, dans le cadre d'une telle délibération, éventuellement en présence de faits délictuels lorsque l'on accorde la protection fonctionnelle dans le cadre d'une prise illégale d'intérêts.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Brigitte FOURE.

MME FOURÉ : Merci, Monsieur le Président.

Je répondrai d'abord à Madame MARAIS-BEUIL que c'est l'article L.4135-28 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit la protection fonctionnelle uniquement en direction des conseillers régionaux titulaires d'une délégation. Or, c'est bien le cas de Monsieur TACCOEN, puisque, par arrêté du 12 octobre 2021, il y a un arrêté de délégation de fonction dans les domaines de l'Eau et des Forêts qui a été pris par Monsieur le Président du Conseil régional.

Ensuite, aux autres intervenants, je dirai que, pour l'instant, une enquête est en cours, qui n'a pas débouché, que je sache. C'est sur le principe que l'on nous demande de voter aujourd'hui, pour accorder la protection fonctionnelle. Il me semble donc logique que ce soit à cet instant que cette demande fasse l'objet de cette délibération. C'est pourquoi je propose que nous votions pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert... Je me crois à Lille !

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. TACCOEN : Evidemment, je ne prends pas part au vote.

Vote sur la délibération n° 2024.00689
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Selon moi, le combat politique se fait avec des arguments politiques. Il est sanctionné par des choix politiques, par des votes politiques. Ensuite, si à un moment donné on a le sentiment que des dispositions ou des agissements sont contraires à la loi, bien évidemment, il y a des procédures, il y a l'article 40. Cependant, je trouve parfois que les voies politiques choisies par certains n'ont rien à voir avec la logique que je me fais de l'action publique et, en tout cas, de l'éthique.

Là, vos interventions, la petite musique que diffusent vos interventions, soit elles sont suivies d'actions judiciaires à l'encontre de cette délibération, soit elles doivent être considérées pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire clairement, à nouveau, des arguties politiques.

Je voudrais le redire et, si je suis appelé comme témoin, je le dirai dans une autre enceinte : je voudrais redire tout mon soutien à Yves BUTEL, Guy HARLE D'OPHOVE et Jean-Michel TACCOEN. Je le dis ici et je le dirai à la barre d'un tribunal, si je suis appelé comme témoin par l'une ou l'autre des parties. Nous les avons choisis sur cette liste, car il y a leurs compétences et ce sont aussi des chasseurs ès qualités, comme j'ai aussi choisi d'avoir des maires sur cette liste, car ils sont représentatifs d'une autre façon.

Vous l'avez vu l'autre jour, lors du débat avec les déontologues : parce que l'on est maire, on ne pourrait plus du tout être conseiller régional et les décisions que l'on prendrait seraient entachées de suspicion ? Non ! Il y a une loi. La loi empêche-t-elle le cumul de fonctions locales avec des fonctions régionales ? Non. Alors, que l'on se tienne à la loi. La loi empêche-t-elle que des fonctions autres que publiques, autres qu'électives soient compatibles avec des fonctions de conseiller régional ? Non. En revanche, il y a des règles et des procédures. Si ces règles et ces procédures doivent être adaptées par le Conseil régional, elles le seront par le Conseil régional. S'il y a des modifications à faire dans le règlement intérieur et dans les procédures, je le ferai, car le seul responsable, c'est le président du Conseil régional que je suis, ce ne sont pas les élus en eux-mêmes. Nous avons des règles pour procéder, mais nous savons aussi...

Je prends à témoin différents bancs : Monsieur POIX, Monsieur GUINIOT, vous étiez là ce matin avec Maryse FAGOT, avec Christophe COULON. Je présidais le syndicat mixte du Comité des ports intérieurs. Un élu était présent, qui était justement signataire, dans d'autres fonctions que celles de membre du syndicat mixte, d'une délibération pour une convention avec le comité. Personne ne lui a dit qu'il y avait un conflit d'intérêts, personne, alors qu'il doit clairement être protégé. L'institution doit être protégée, le Comité syndical, mais aussi la personne.

On a beaucoup progressé en la matière. Je tiens aussi à dire que si l'on veut protéger l'institution, on doit aussi protéger les uns et les autres de toute mesure à caractère politique. En tout cas, c'est ce que je pense.

Je le redis : non seulement je leur apporte mon soutien, non seulement cette protection... Je regrette que la loi ne permette pas de protéger, au titre de la protection fonctionnelle, les trois élus et pas seulement Jean-Michel TACCOEN. Jean-Michel TACCOEN peut être protégé, car il exerce une fonction de conseiller délégué. Ce n'est pas le cas, hélas, de Guy HARLE D'OPHOVE, ce n'est pas le cas non plus, hélas, d'Yves BUTEL. Je le regrette sincèrement.

03 - Administration générale

2024.00580 - Vente de gré à gré de l'immeuble sis 50 rue Albéric de Calonne à AMIENS

M. LE PRESIDENT : Madame BEUIL a demandé la parole.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette vente de gré à gré d'un bâtiment d'une surface d'environ 500 mètres carrés habitables à un promoteur qui ne veut que rénover ce bâtiment, comme cela nous a été confirmé en commission thématique, pour en faire un seul et unique logement, je rappelle, d'environ 500 mètres carrés, nous interpelle. En effet, selon un communiqué de l'Union sociale pour l'habitat paru mi-mai,

2,4 millions de ménages étaient en attente d'un logement social fin 2022, un chiffre jamais atteint en France, en hausse de 7 % par rapport à 2021. La Somme n'est pas épargnée : actuellement, 16 000 personnes sont en attente d'un logement social dans le département, un chiffre en hausse qui s'explique tout d'abord par l'inflation. Le coût de la vie augmente. Il y a des difficultés de solvabilité des ménages. Dans certaines communes, il est de plus en plus compliqué de se loger dans le privé.

Ainsi, nous vous demandons, Monsieur le Président, pourquoi ne pas avoir relancé la vente de ce bâtiment, ne pas avoir mis en concurrence, afin de répondre davantage au besoin de logements et, ainsi, de juger plusieurs projets qui auraient pu apporter une solution de logement à de plus nombreux ménages qu'un seul ? Je rappelle : une maison d'environ 500 mètres carrés.

M. LE PRESIDENT : Madame FOURE, ai-je le droit de vous donner la parole ou non ? Je me pose la question, car vous exercez des fonctions à Amiens, si je ne me trompe pas. Néanmoins, le fait de vous expliquer ne procure pas un avantage particulier à la Maire que vous êtes.

MME FOURÉ : Pas du tout.

M. LE PRESIDENT : Je vous donne donc la parole.

MME FOURÉ : Merci, Monsieur le Président. Si tel n'était pas le cas, je me serais moi-même fait connaître comme demandant à être en retrait d'une telle délibération.

Je voudrais rappeler, Madame MARAIS-BEUIL, que le premier projet qui avait été retenu, qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une délibération de notre Assemblée, ne portait pas sur du logement social, mais du logement classique. Deuxième élément que je voulais indiquer, l'opérateur qu'il est proposé de retenir ici était classé second dans la première consultation. Il a modifié son offre et déposé une offre complémentaire, qui est conforme à l'estimation des Domaines. Il est donc logique que nous donnions satisfaction à cet opérateur, quel que soit le projet qu'il a. Après tout, nous sommes dans un pays de liberté. Si l'opérateur veut faire un logement d'une grande taille, libre à lui.

Vote sur la délibération n° 2024.00580

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00630 - Désignations dans les organismes extérieurs

Vote sur la délibération n° 2024.00630

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00688 - CESER Hauts-de-France - Approbation du règlement du Prix des Solidarités et des Dynamiques Rurales et de la Convention Financière de Partenariat

Vote sur la délibération n° 2024.00688

Adoptée à l'unanimité

04 - Finances

2024.00636 - Demande de garantie d'emprunt pour l'Institut Catholique de Lille

M. LE PRESIDENT : Julien POIX et Sarah KERRICH.

M. POIX : Une délibération qui porte sur JUNIA, une émanation de l'Institut catholique de Lille organisée en fédération depuis 1973. Cela fait suite à la vente des bâtiments d'HEI à l'Institut catholique de Lille. On avait eu l'occasion, en commission, notre collègue Thomas HUTIN, de s'interroger sur cette opération en cascade qui visait, selon nous, à offrir des liquidités à JUNIA, à la suite d'opérations plus ou moins réussies. *Mediacités* a expliqué que JUNIA avait l'ambition de se faire une grenouille plus grosse que le bœuf, notamment sur l'opération qui visait à récupérer le palais Rameau à Lille. On est donc ici face à un problème : il y a un problème de gestion, un problème au niveau des comptes financiers, selon nous, et également des problèmes d'organisation interne. Notre collègue Thomas HUTIN avait demandé que l'on puisse avoir un audit externe, pour clarifier les responsabilités et voir un peu plus clair dans cette situation.

Cette situation nous interroge d'autant plus que l'Institut catholique de Lille est tout de même un navire amiral de l'enseignement privé, qui dispose d'un patrimoine conséquent. Il aurait donc la possibilité de garantir ses prêts autrement, pourquoi pas des hypothèques ou je ne sais quelle autre possibilité ou quel autre levier il a à sa disposition. Nous n'avons pas, en tant qu'institution, à notre sens, à garantir des prêts, surtout à la suite d'une gestion stratégique hasardeuse et aussi dans un contexte... Il ne vous aura pas échappé qu'un rapport parlementaire va sortir sur l'enseignement privé, pas forcément supérieur. Le *timing* n'est pas le bon. Nous ne voterons donc pas cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

De la même manière, nous ne sommes pas convaincus de l'octroi de cette garantie d'emprunt de 2 millions. Déjà, pourquoi y regarde-t-on ? On pourrait se dire que l'on ne sort pas les liquidités, mais c'est tout de même inscrit dans la dette de la région au prochain budget. On doit donc être assez attentif, y compris sur ce type de délibération. Lorsque l'on y regarde de plus près, cela avait également été évoqué en commission, la délibération omet de dire le plus important : cette opération immobilière permet à l'Institut catholique de mettre en œuvre le plan de sauvetage de JUNIA, cela a été rappelé par mon collègue Julien POIX, lequel avait tout de même quelques réserves, on en avait débattu dans cet hémicycle, et qui fut rendu nécessaire par l'adoption d'un plan de développement manifestement trop ambitieux.

En commission, il me semble que notre collègue Thomas HUTIN avait demandé des explications. Il avait été répondu que ces éléments d'appréciation seraient fournis en Commission permanente. Nous y sommes. Nous attendons de les avoir. Nous ne sommes pas convaincus, en l'état actuel des choses, par la teneur des explications fournies, au-delà du fait que la « Catho » dispose d'un patrimoine foncier important. On se demande donc pourquoi c'est à la région de fournir une garantie publique des emprunts sur un tel type d'opération.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.00636

Adoptée à la majorité

05 - Personnel

2024.00614 - Attribution d'une subvention à l'Association Départementale des Restaurants du Cœur de la région lilloise, dans le cadre du projet « En forme à la région ! »

M. LE PRESIDENT : Claire BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Très belle opération. Simplement, nous nous interrogeons et nous avons interpellé la commission thématique. Il s'agit d'une action qui va se dérouler sur l'ensemble des Hauts-de-France. L'ensemble des fonctionnaires va pouvoir participer, aussi bien le versant Sud que le versant Nord vont marcher. Cela va dégager une certaine somme d'argent. Nous nous sommes étonnés que cela ne soit versé qu'aux Restaurants du Cœur de Lille. Il nous aurait paru important de proportionnellement partager entre Lille et Amiens, puisque les agents sont à la fois sur le versant Nord et le versant Sud. Il nous paraissait tout à fait logique de répartir plutôt que de tout donner à Lille.

M. LE PRESIDENT : Brigitte FOURE ?

MME FOURÉ : De toute façon, il faut bien que soit attribuée cette subvention à un organisme. Il a été convenu que ce soient les Restos du Cœur cette fois-ci, la Croix-Rouge la prochaine fois. Ensuite, libre à l'intervenant qui va bénéficier de la subvention de partager entre ses différentes délégations. Cela ne pose pas de problème d'organiser les choses ainsi, même si la subvention est fléchée en direction seulement de l'un de ces organismes.

M. LE PRESIDENT : D'autres interventions ? Monsieur SILLANI.

M. SILLANI : Juste pour précision, la région apporte aussi, dans un autre dispositif, une aide complémentaire de 150 000 euros directement à la structure régionale des Restaurants du Cœur. Aujourd'hui, toutes les unités sont interconnectées. On n'oppose pas les territoires. On aide les Restos du Cœur par nos politiques dans leur globalité et au niveau de toute la région. Bien évidemment, il y a des connexions entre les différentes entités des Restaurants du Cœur, qui sont tous rattachés à la structure régionale. J'invite également toutes les personnes dans cette salle à s'inscrire, grâce à l'application Starter*, pour répondre à ce beau défi. Plus il y aura de pas, plus la somme allouée aux Restos du Cœur sera importante.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00614

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 – Environnement

01 Milieux naturels

2024.00405 - Affectations pour l'animation des sites orphelins Natura 2000 (complément TVA) - Délibération complémentaire

Vote sur la délibération n° 2024.00405

Adoptée à l'unanimité

02 Connaissance

2024.00131 - Conservatoire Botanique National de Bailleul - Centre régional de Phytosociologie - Programme d'actions et d'investissements 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00131

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Ecocitoyenneté

2024.00407 - Trois projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

M. LE PRESIDENT : Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : Monsieur le Président, simplement pour vous souligner, on l'avait déjà fait sur des délibérations semblables relevant du même projet Lycée et Nature. En l'occurrence, la délibération est très claire : dans un cas, pour un projet qui couvre 250 mètres carrés, un lycée perçoit plus de 4 000 euros, alors qu'un autre, pour un projet qui couvre plus d'un hectare, perçoit 1 740 euros, sans que l'on ait d'explications. Les premières explications que l'on a demandées, c'était les surfaces concernées, qui nous ont aimablement été communiquées par vos services. Sur le fond, on ne sait toujours pas pourquoi, dans certains cas, les subventions ont des proportions infiniment supérieures à d'autres cas. Ce n'est pas le nombre d'arbres. Si ce n'est pas la surface, ni le nombre d'arbres, qu'est-ce ?

Sur cette délibération, nous souhaitons un vote divisionnaire. Dans les deux cas, celui du lycée Joliot-Curie et celui du lycée Eco jardin, nous voterons contre. En ce qui concerne l'autre projet, nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT : Sur les deux en question, le vote du Rassemblement National est-il clair ? C'est bon ? On ne vous simplifie pas la tâche. Désolé.

Vote sur la délibération n° 2024.00407

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

04 Eau

2024.00351 - Modification et prolongation de délais - Biodiversité et Eau

Vote sur la délibération n° 2024.00351

Adoptée à l'unanimité

2024.00417 - Eau et milieux aquatiques : élaboration et mise en œuvre de plans de restauration et d'entretien de cours d'eau (4 dossiers), mise en conformité d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (1 dossier)

Vote sur la délibération n° 2024.00417

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 3 :

Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2024.00414 - Actualisation du Pack TER Nausicaá

M. LE PRESIDENT : J'ai un amendement de Madame... non, pardon.

Vote sur la délibération n° 2024.00414
Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Une explication de vote, Monsieur CHENU ?

MME DISDIER : Je peux vous la faire, Monsieur le Président, si vous le souhaitez, mais...

M. LE PRESIDENT : Non, mais je croyais qu'il avait bougé un cil et qu'il voulait prendre la parole.

MME DISDIER : Nous sommes juste conscients que tout augmente. Cependant, on trouve dommage que les prix augmentent sur ces activités ludiques. On préfère donc s'abstenir.

M. LE PRESIDENT : Vous ne votez donc pas le Pack TER Nausicaá. D'accord.

MME DISDIER : Il y a une augmentation du prix, surtout. On regrette que les prix aient augmenté. On ne vote pas contre, Monsieur le Président. Ne nous faites pas dire ce que l'on n'a pas dit. On s'abstient, car on regrette l'augmentation. Bien sûr, on est pour, mais on regrette l'augmentation. Ce sera donc une abstention pour nous. Merci.

M. LE PRESIDENT : Heureusement que l'on ne vote pas comme vous. Autrement, il n'y aurait pas de Pack TER Nausicaá. Si tout le monde s'abstenait, il n'y aurait pas de Pack TER Nausicaá, qui profite à des milliers d'habitants de la région.

2024.00604 - Financement des études (avant-projet -AVP-, projet -PRO- et rédaction du dossier de consultation des entreprises -DCE-) pour des installations fixes de maintenance ferroviaire : vidange WC sur le site dit « Socrate » à Lille

M. LE PRESIDENT : Amendement de Madame DISDIER. Vous avez la parole.

MME DISDIER : Monsieur le Président, dans la partie DECIDE, de remplacer « *D'allouer une subvention d'un montant de 476 441,16 euros à SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France au titre du financement des phases AVP, PRO et DCE des installations de maintenance du site Socrate à Lille. Le coût total des opérations s'élève à 476 441,16 euros hors taxes, soit un taux de participation régionale de 100 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 4 avril 2024. D'affecter une AP 2024 de 476 441,16 euros* », remplacer par : « *D'allouer une subvention d'un montant de 238 220,58 euros à SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France au titre du financement des phases AVP, PRO et DCE des installations de maintenance du site Socrate à Lille. Le coût total des opérations s'élève à 476 441,16 euros hors taxes, soit un taux de participation régionale de 50 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 4 avril 2024. D'affecter une AP 2024 de 238 220,58 euros.* »

Comme d'habitude, c'est un amendement récurrent. Nous souhaitons que la SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France participe également aux finances de l'étude de projet, à la même hauteur que la région.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON a la réponse.

M. COULON : Non, je voudrais juste préciser l'exposé des motifs, car je ne comprends pas. Vous souhaitez que la SNCF participe, mais pourquoi ?

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas un dialogue, Monsieur COULON.

MME DISDIER : Tout simplement parce que les Hauts-de-France, c'est l'argent des contribuables. Il me paraît normal, sur des études, que la SNCF participe sur ces études. Je ne vois pas pourquoi vous nous posez la question, puisque c'est un amendement que l'on présente systématiquement. D'habitude, vous me dites que ce n'est pas possible, c'est hors-la-loi. Ici, je vois que vous avez déjà changé de langage. Il nous paraît normal que ce ne soit pas que les habitants des Hauts-de-France qui participent financièrement à ces études.

M. COULON : Merci. Cela confirme bien que vous n'avez rien compris au système ferroviaire. Cela me confirme bien les choses. Je voulais être sûr, avant de vous répondre avec une certaine liberté.

Sur les augmentations, je me permets de faire un petit raccord avec la délibération précédente : heureusement que certaines indemnités des parlementaires augmentent, car le prix de la vie augmente, mais ce n'est pas grave, les Packs TER n'ont pas le droit d'augmenter...

L'ouverture à la concurrence, cela vous dit-il quelque chose ?

MME DISDIER : Ne soyez pas méprisant envers moi !

M. LE PRESIDENT : Attendez, Monsieur COULON, ce n'est pas un interrogatoire.

M. COULON : Ce n'est pas un interrogatoire. C'est une démonstration avec une forme particulière, pour montrer que Madame DISDIER n'a rien compris à ce qui lui est présenté. Elle n'a pas compris que, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, nous constituons un patrimoine ferroviaire, dont les centres de maintenance font partie, le nôtre, celui de la région. Je ne vois pas pourquoi la SNCF paierait ce qui est notre patrimoine. C'est juste pour cela. C'était pour bien comprendre qu'elle n'avait rien compris. Effectivement, elle n'a rien compris. Je suis donc défavorable à l'amendement.

Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération

n° 2024.00604

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Madame DHALLUIN, sur la délibération.

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous intervenons sans cesse, depuis plusieurs mois, pour dénoncer la situation délétère concernant la maintenance du matériel roulant, comme d'ailleurs les organisations syndicales de la SNCF. Nous accueillons avec bienveillance que l'exécutif régional prenne en considération nos alertes. En outre, d'autres besoins concernant ce sujet devraient faire l'objet de discussions pressantes. Nous appelons de nos vœux l'exécutif à

engager des travaux de réflexion pour investir, tant sur les moyens humains que matériels, pour satisfaire à la qualité de service public, que chaque usager des Hauts-de-France est en droit d'obtenir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : D'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.00604

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00605 - Convention de financement entre SNCF Voyageurs et la région Hauts-de-France portant sur le développement de l'intégrateur des services de distribution, d'information et de relations avec les usagers dans le cadre de l'Etoile d'Amiens.

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 2 de Madame DISDIER.

MME DISDIER : Merci, Monsieur le Président.

Malgré l'expression très méprisante de Monsieur COULON, je vais réitérer cet amendement.

Dans la partie DECIDE, de remplacer « *D'allouer une subvention d'investissement de 691 000 euros à SNCF Voyageurs pour le financement des développements SI et de l'accompagnement relatifs au programme d'intégrateur de services. Le coût total de l'opération est estimé à 691 000 euros hors taxes en investissement, aux conditions économiques de 2022, soit un taux de participation régionale de 100 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1^{er} janvier 2024. D'affecter l'AP 2024 de 691 000 euros* », remplacer par « *D'allouer une subvention d'investissement de 345 500 euros à SNCF Voyageurs pour le financement des développements SI et de l'accompagnement relatifs au programme d'intégrateur de services. Le coût global de l'opération est estimé à 691 000 euros hors taxes en investissement, aux conditions économiques de 2022, soit un taux de participation régionale de 50 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1^{er} janvier 2024. D'affecter une AP 2024 de 345 500 euros.* »

Nous souhaitons que SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France participe également au financement de l'étude de projet, à la même hauteur que la région.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Défavorable, Monsieur le Président.

Puisque la pédagogie est l'art de la répétition, sans mépris aucun, je voudrais juste rappeler que l'erreur faite par la présentation de cet amendement par le groupe Front National, comme Madame DISDIER l'a dit : « *C'est récurrent, nous présentons cela depuis toujours.* » Cependant, nous sommes ici dans autre chose que dans le partage des responsabilités, auquel elle a appelé la région et la SNCF, pour faire 50/50. Nous entrons maintenant dans le domaine de la mise en œuvre de la concurrence, avec la constitution d'un patrimoine. Il est donc tout à fait normal et logique que la région demande à la SNCF, prestataire de services, qu'elle verse à la SNCF 100 % de l'opération qui va devenir son propre patrimoine. Il est encore plus incohérent maintenant de demander 50 % que de le demander avant.

J'espère que, avec cet effort de pédagogie, sans mépris aucun, j'ai pu vous éclairer dans le cadre de prochaines délibérations.

Amendement n° 2 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération

n° 2024.00605

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération, Julien POIX.

M. POIX : Voilà une nouvelle délibération qui nous place dans la queue de comète de l'ouverture à la concurrence. La délibération s'ouvre par ces mots : « *Afin de maintenir la continuité du service aux usagers sur le lot Etoile d'Amiens.* » Ces mots nous interpellent. On cherche ici à construire un projet intégrateur de services, qui doit permettre d'organiser les modalités de distribution d'informations aux voyageurs et de relations avec les usagers. En fait, si l'on a besoin d'un projet intégrateur, c'est bien parce qu'il y a eu désintégration auparavant. C'est bien ce que nous dénonçons depuis le début du mandat : c'est que la logique même de l'ouverture à la concurrence est une désintégration de l'organisation actuelle des transports dans notre pays. Ici, on nous fait une délibération pour revoter des projets intégrateurs. Cela nous montre tout le paradoxe, toute l'incohérence.

C'est même une délibération qui résonne comme un aveu : oui, cette organisation nouvelle risque d'accroître, cette logique d'allotissement risque d'accroître l'inertie, voire d'aboutir à un sentiment de pagaille chez les usagers, si l'on en croit en creux cette délibération. Les masques tombent donc. L'illusion d'un choc de simplification, qui serait porté par l'ouverture à la concurrence, s'évanouit. On constate aussi, d'ailleurs, ce qui n'était pas prévu au départ, qu'il y a en filigrane un transfert de nouvelles compétences : billetterie, informations, relations avec les usagers. Cela me réjouit que vous relanciez 10 réunions de comités d'usagers sous peu. Cependant, dans les futures étoiles, qui va mener la concertation avec les usagers ? Est-ce la filiale parapublique ou la région ? On ne le sait pas.

La région va ici accepter, peut-être, de déléguer cette relation aux usagers, qui est tout de même un bien précieux. Nous réitérons notre position : cette délibération valide ce que nous défendons depuis le début, c'est l'illusion de cette concurrence qui, d'un miracle, est maintenant devenue un mirage.

M. LE PRESIDENT : Héroïse DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Nous sommes ici typiquement dans l'exemple incongru des principes de l'ouverture à la concurrence. Cette délibération n'aurait pas lieu d'être si l'attribution des contrats de service public pour le TER faisait l'objet d'une attribution directe par conventionnement, en règlement des exemptions utiles et valables que permet le règlement européen « Obligation de service public » dans son article 5, mais aussi comme le permet la réglementation nationale, à l'instar de leur saisie par les régions Bretagne ou Occitanie.

Ceci étant dit, le lot Etoile d'Amiens a été attribué à la SNCF. Nous ne nous opposerons pas à ce que la SNCF opère l'ensemble de la chaîne de distribution billettique, car nous sommes favorables à un modèle organisationnel unique et intégré avec l'opérateur historique dénommé la Société nationale des chemins de fer français.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI, pour une explication de vote.

MME DELLI : Maintenant ?

M. LE PRESIDENT : Oui.

MME DELLI : Merci beaucoup.

La région a décidé de faire de l'ouverture à la concurrence. Cela signifie concrètement que l'exploitation du TER s'ouvre. Ainsi, techniquement, on découpe notre réseau en lots. Un de ces lots est cette fameuse étoile d'Amiens. Je rappelle qu'une dizaine de lignes régionales sont centrées sur Amiens et sont concernées. Elles représentent à elles seules 15 % du trafic dans la région. On craint que cette concession ne comporte pas les lignes qui vont desservir Paris, de très loin les plus problématiques – c'est là où cela devient très important – en matière de qualité de service.

Je dis cela, car, dans cette convention, malheureusement, même si l'on n'est pas d'accord sur l'ouverture à la concurrence, on devrait être au cœur et en accompagnement des usagers. Malheureusement, c'est de la simplification et de la cohérence sur le parcours du voyageur que l'on aurait dû avoir. Ici, on attend du voyageur qu'il agisse et raisonne en expert de l'organisation du transport ferroviaire, qu'il ne soit pas perdu devant la multiplicité des canaux de vente, des grilles tarifaires, qu'il sache exactement où trouver l'information et ses droits.

On le voit bien, cette convention ne correspond en rien à notre volonté. La volonté est de faire aimer le train. Pour cela, il n'y a pas de meilleure mesure que de s'interroger concrètement sur une volonté d'accessibilité concernant les informations, mais aussi le rappel des droits des usagers. Malheureusement, nous ne savons pas quand cela va se faire, ni où cela va se faire. C'est pourquoi, parce qu'il y a cette ouverture à la concurrence et parce que l'usager n'est pas au cœur de la dynamique, nous voterons contre cette délibération.

Vote sur la délibération n° 2024.00605

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2024.00613 - Protocoles entre la région Hauts-de-France et SNCF Voyageurs, portant sur les modalités de transfert de propriété des matériels roulants ferroviaires exploités dans le cadre des missions de service public organisées par la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Julien POIX, Héloïse DHALLUIN.

M. POIX : Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur COULON, de patrimoine. On y est de plain-pied, puisque cette délibération aborde les questions, que l'on a maintes fois évoquées ici, de transfert de propriété des matériels roulants, que la région va certainement confier à des filiales, souvent des filiales parapubliques, comme celle qui a gagné l'étoile d'Amiens. Il n'y aura donc pas de surprise du côté de notre groupe, nous voterons contre cette délibération, dans la continuité et en cohérence avec nos précédents votes, et aussi avec cette opposition à cette politique, cette logique d'allotissement que nous considérons comme étant inefficace et dangereuse pour l'efficacité du service public, pour la qualité, mais aussi pour l'accessibilité.

Ma collègue Karima DELLI et présidente en a parlé au niveau de l'association des usagers, qui nous plonge ici dans cette logique dont on a parlé dans la délibération précédente, dans l'incertitude. Interrogations sur la distribution du matériel et la capacité de la région à maîtriser ce poste stratégique de la répartition du matériel, une fois que les étoiles seront mises en place. Interrogations sur le manque de visibilité et d'anticipation. Interrogations, on l'a déjà évoqué, sur l'absence de réserve stratégique mutualisée de matériels. La SNCF nous dit qu'elle est opposée à un parc national mutualisé de matériels roulants, à mutualiser entre les différentes régions. Pourquoi ? On ne le sait pas. Cela pose des questions, car vous avez vu le mardi noir que les usagers ont pu connaître, à la suite de différentes pannes cette semaine. On aurait aussi pu avoir des réponses mutualisées entre régions, en cas de problème sur le matériel roulant.

Interrogations sur la ventilation aussi, à l'intérieur des différentes étoiles, du matériel qui sera transféré. On a débattu de la spécialisation des centres de maintenance et des ateliers, avec la logique « un centre, un type de matériel ». Quelle sera la cartographie ? On aurait pu l'avoir en annexe de cette délibération. Où seront les matériels ? Cela aurait pu éclairer notre vote. Bref, cette délibération purement technique ne propose pas d'anticipation stratégique. Vous allez me dire que ce n'est peut-être pas son rôle, que c'est juste une délibération de transfert...

M. LE PRESIDENT : Vous ne feriez pas l'explication de vote en même temps, par hasard ?

M. POIX : Si, mais j'étais inscrit pour, Monsieur le Président.

Je terminerai là-dessus. J'ai tout dit. Notre groupe votera contre, en cohérence avec les votes précédents. Merci.

M. LE PRESIDENT : Héloïse DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Comme précisé dans le préambule, cette délibération intervient, d'une part, car la région a décidé d'anticiper les dispositions de la loi du Nouveau Pacte ferroviaire de 2018, notamment dans l'expérimentation de la concurrence, mais également en se saisissant de l'article 21, qui permet de considérer le matériel roulant TER comme des biens de retour pour l'exécutif régional. Il est inutile de vous rappeler notre opposition concernant les dispositions que vous prenez dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

En revanche, ce matériel roulant, financé par les citoyens de la région, les subventions de l'Etat et l'emprunt, constitue des biens qui appartiennent à la population et non à l'exécutif régional en place actuellement. Une grande partie de ces acquisitions a été réalisée depuis plus de 20 ans, notamment sous l'ère de votre prédécesseur, Monsieur PERCHERON, qui croyait à un TER public, libre de tout appétit capitaliste et libéral. Selon nous, le matériel TER doit rester la propriété de la SNCF, entreprise publique appartenant à l'Etat, donc à la Nation tout entière. Confier des biens publics à des entreprises privées, dans le cadre de la réalisation de missions de service public ferroviaire, ne nous sied toujours pas. Nous nous opposons donc à cette délibération.

Je vous remercie.

Vote sur la délibération n° 2024.00613

Adoptée à la majorité

2024.00642 - Vente de gré à gré au profit de la société ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU NORD ET DE L'EST ou tout substitué dont elle aurait le contrôle d'une partie de parcelle sise à Itancourt et relevant de la ligne ferroviaire Origny-Sainte-Benoîte – Saint-Quentin

Vote sur la délibération n° 2024.00642

Adoptée à l'unanimité

02 Services de transports interurbains et scolaires

2024.00413 - Avenant à la convention de délégation de compétence conclue avec la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Vote sur la délibération n° 2024.00413

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00415 - Actualisation du règlement régional des transports scolaires

Vote sur la délibération n° 2024.00415

Adoptée à l'unanimité

2024.00416 - Financement du transport des élèves des Hauts-de-France utilisateurs du réseau urbain Grand Reims Mobilités

Vote sur la délibération n° 2024.00416

Adoptée à l'unanimité

2024.00427 - Avenant du contrat de concession pour l'exploitation du service de transport public routier du réseau Nord – périmètre Pévèle - Verdissement du parc roulant

Vote sur la délibération n° 2024.00427

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00532 - Avenant aux 4 contrats de délégation de service public de transport sur le territoire de l'Oise actant la modification de l'annexe 7 « Démarche Qualité de service »

Vote sur la délibération n° 2024.00532

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00640 - Poursuite des investissements pour les outils billettique et de géolocalisation des solutions « 2Place » et « 2Schoo » des réseaux routiers interurbains et scolaires du Pas-de-Calais et de l'Aisne pour les années 2024 à 2026

Vote sur la délibération n° 2024.00640

Adoptée à l'unanimité

02 - Grandes infrastructures de transport

02 Gares et pôles d'échanges

2024.00067 - Prolongation des délais de l'opération relative aux études projet et de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises (PRO-DCE) pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des quais de la gare d'Aulnoye-Aymeries

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, dans cette délibération, on apprend que les travaux d'accessibilité de la gare d'Aulnoye, qui est la première gare de l'arrondissement de Maubeuge, avec 621 000 passagers par an, sont reportés en 2028 pour ne pas augmenter, je cite, « *l'impact des nuisances subies par les usagers sur la ligne* ». Les usagers en situation de handicap apprécieront. Nos citoyens à mobilité réduite, pour notre groupe, n'ont pas à être des variables d'ajustement à la suite de problèmes plus globaux sur la ligne. L'attractivité de la gare risque aussi d'en être amoindrie.

Ce qui nous pose un problème, c'est qu'aucun nouveau calendrier n'est proposé pour réaliser le plan des travaux, qui doit mettre la gare et ses abords en conformité. Cette semaine, pourtant, des projets intéressants se développent sur la gare d'Aulnoye. Il y avait l'arrivée du train Laon - Bruxelles - Paris - Mons, avec un arrêt à Aulnoye-Aymeries qui était annoncé, un train que les personnes en situation de handicap ne pourront pas prendre.

Une fois de plus, elles resteront à quai, enclavées dans leur handicap. Nous le déplorons. Il y a là, selon nous, une rupture d'égalité au service public.

La SNCF doit aussi assumer les conséquences de sa mauvaise organisation des travaux sur la ligne Valenciennes - Mons. Je le répète sans cesse : pourquoi les travaux n'ont-ils pas lieu de nuit, comme cela a pu être le cas sur d'autres tronçons, par exemple, lorsqu'il y a eu des travaux sur Lille - Dunkerque ? Il faudrait que la région puisse les questionner. Je ne sous-estime pas l'impact des nuisances sur les transports quotidiens des usagers après Valenciennes, vers le bassin de l'Avesnois.

La gare a un projet, qui a été présenté dans la presse en début d'année : la gare du futur, la gare innovante, avec une requalification du pôle gare. L'agglomération s'occupera du parvis, la région interviendra sur les quais. En l'occurrence, ce sera bloqué à ce niveau. Je vous demande, Monsieur COULON, Monsieur BERTRAND, de reprendre le dialogue avec la SNCF et d'avoir un calendrier à court terme sur cette mise en accessibilité de la gare, pour que les usagers en situation de handicap puissent bénéficier des nouveaux services et de la nouvelle gare innovante, qui sera celle d'Aulnoye-Aymeries d'ici 2026.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Il s'en est fallu que nous parlions de la gare d'Aulnoye-Aymeries pour que Benjamin SAINT-HUILE entre dans cette enceinte. Je pense que l'intervention était concertée. Quelle orchestration et quel sens de l'entrée en scène, Monsieur SAINT-HUILE !

Monsieur POIX, que vous dire ? Vous voulez que nous reprenions contact avec la SNCF. Vous n'auriez pas – pas vous ! –, il ne vous serait pas venu à l'esprit que, finalement, on les laissait faire sans jamais dialoguer avec SNCF Gares & Connexions... Vous imaginez bien que c'est un « dialogue » permanent, pour utiliser un terme urbain et poli, avec cette SNCF-là, comme avec SNCF Réseau et SNCF Voyageurs. Ce sont des personnes avec qui nous avons des interactions quotidiennes.

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

Je déplore une chose : on a beau en appeler à la puissance publique et au monopole public de l'action, quelque part – je respecte votre propos, je ne le partage pas –, on a le résultat du monopole public de l'ingénierie Gares & Connexions. Pourquoi tout cela est-il décalé ? Malgré le fait que l'on en paie une bonne partie, malgré le fait que... cela ne gêne personne, mais ce n'est pas grave. On se prive de moyens d'action pour payer ce qui ne nous appartient pas, c'est-à-dire les gares – c'est assez incroyable –, qui n'ont pas été mises en accessibilité par l'Etat. C'est ainsi, cela ne choque personne.

La réalité est que l'on est face à des personnes qui n'ont pas la capacité financière, l'ingénierie de tenir les calendriers. Lorsqu'on nous présente des dossiers en inflation permanente de coûts sur la mise en accessibilité des gares, nous prenons une décision. Le Président BERTRAND a arbitré. J'ai dit que l'on ne dépassait plus un plafond pour la rénovation des gares maintenant. Tout ce qui est en plus, c'est l'Etat qui se débrouille avec, car, à chaque fois, on a des millions de plus, des mois de plus. C'est absolument insupportable. Nous n'avons pas, à la région, de levier de levée de rentrée fiscale. Vous le savez bien. On dépend à 93 % des dotations de l'Etat.

A un moment, pression, on le fait, on met des barrières, des plafonds. On challenge tout le monde. J'ai rencontré la directrice de SCNF Gares & Connexions récemment. On a fixé un contrat, qui doit être signé prochainement. On le validera et on l'expertisera. Cependant, on est aujourd'hui face à un monopole d'un opérateur qui ne peut tenir ni les délais, ni les coûts. C'est la réalité.

Vote sur la délibération n° 2024.00067

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00068 - Prolongation des délais de l'opération relative aux études avant-projet (AVP) pour la mise en accessibilité des quais et du souterrain de la gare d'Hénin-Beaumont

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Je voulais intervenir sur cette délibération, car vous le dites, ce sont les mêmes propos, notamment sur les questions d'accessibilité. On voit que, justement, l'Etat, la région n'a pas réellement les moyens, SNCF non plus. Cependant, lorsqu'il s'agit des chantiers d'amélioration et d'accessibilité au train des personnes à mobilité réduite, nous sommes en dehors des clous du droit. Je le dis simplement : les personnes en situation de handicap ont des droits. Tout le monde se renvoie la balle, l'Etat, la région, SNCF Réseau, etc., mais personne ne veut endosser la question des droits. Nous avons un petit problème dans l'accessibilité des personnes en situation de handicap, c'est qu'elles méritent un véritable service d'assistance. C'est là où l'on voit que, dans la prolongation... Heureusement que l'on fait des travaux de prolongement d'accessibilité ! Cependant, en attendant, quels sont les services d'assistance que l'on met en place pour ces personnes en situation de handicap ?

Il est très déplacé de montrer que des personnes n'ont pas les mêmes droits. Il est très déplacé de montrer à quel point on n'est pas capable de mettre en œuvre des alternatives d'accessibilité à la mobilité. C'est pourquoi, sur cette délibération, nous allons voter pour, même si l'on va devoir prolonger les délais. Toutefois, Monsieur COULON, il serait bien que l'on ait une petite cellule permettant d'activer tout de suite, même avec les budgets des mairies, des services alternatifs. Je sais que l'on a Hénin-Beaumont, ils ne vont pas nous aider. En tout cas, il faut trouver des alternatives pour ces personnes en situation de handicap.

Je vous ai vu sourire, Monsieur COULON. Que se passe-t-il ?

M. LE PRESIDENT : Vous prenez un café tous les deux, vous discutez, mais on est ici en Commission permanente. Comme dirait quelque qu'un que je connais, ce n'est pas le Club Mickey. On ne s'interpelle pas, on ne dialogue pas.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Vote sur la délibération n° 2024.00068

Adoptée à l'unanimité

03 Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2024.00315 - Prolongation de la participation de l'Union européenne aux études des 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI encore.

MME DELLI : Merci beaucoup.

On est sur la question que tout le monde aime, la question du canal Seine-Nord. Cette délibération vise, encore une fois, à financer des projets d'études sur les quatre futurs ports prévus le long du canal Seine-Nord et ses financements. Même si la région pilote ce projet, les études sont financées à hauteur de 50 % par ce que l'on appelle le mécanisme d'interconnexion au niveau européen. C'est là où cela devient très important, car des études ont déjà été financées par l'Europe en 2020. Ma question est la suivante : aujourd'hui, on refait des études

refinancées par l'Europe. Cela signifie-t-il que nous avons besoin de précisions ? Les études ont déjà été faites en 2020. Pourquoi revote-t-on cette délibération ?

Deuxième question : les projets d'étude avaient été financés à la hauteur de 7,7 millions d'euros. Bien entendu, on peut faire des études, mais ma question est : si l'on veut réellement avoir un canal Seine-Nord mis en œuvre en 2028 avec nos partenaires belges, des Pays-Bas, etc., que l'on est juste en train de refaire des études et que l'on redemande de l'argent, je ne comprends pas. Pouvez-vous me donner des éclaircissements sur les études que nous avons demandées en 2020 ? Pourquoi redemandons-nous des études et à quelle hauteur ?

M. LE PRESIDENT : Madame DHALLUIN, je crois que vous souhaitez prendre la parole.

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Juste pour dire que la continuité des études dans le cadre du projet de canal Seine-Nord Europe revêt, selon nous, un caractère indispensable, notamment dans le développement des ports intérieurs et de la multimodalité, du report modal indispensable pour utiliser les modes de transport les moins nocifs pour le climat. Nous votons bien entendu favorablement cette délibération d'utilité publique régionale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Je pense tout comme Madame DHALLUIN.

Madame DELLI, ce ne sont pas de nouvelles études. C'est une prolongation des délais.

M. LE PRESIDENT : Pour pouvoir les réaliser jusqu'au bout. Nous étions ce matin en comité syndical. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'est pas encore rendu. On n'est pas jusqu'au bout. On a donc vocation à continuer nos études. Elles ne sont pas seulement techniques, elles portent aussi sur la dimension « éco ».

Vote sur la délibération n° 2024.00315

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Infrastructures de mobilité douce

2024.00546 - Prolongation des délais de l'opération relative à la Véloroute 31 entre Maubeuge et la forêt de Mormal (Agglomération de Maubeuge Val de Sambre)

Vote sur la délibération n° 2024.00546

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Infrastructures routières

2024.00441 - Prolongation des délais concernant l'opération de financement des études et nouvelles acquisitions foncières dans le cadre du projet de contournement Nord de Maubeuge

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup. Je cherche mon document. Excusez-moi.

Sur cette délibération, nous voyons encore une fois que, malheureusement, les financements, si nous voulons véritablement rentrer dans la transition écologique, il va falloir que l'on se dise clairement les choses : ce transport, qui est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, est le seul qui ne réduit pas ses gaz à effet de serre depuis 1990, mais aussi le premier secteur, au niveau de notre région, émetteur de gaz à effet de serre. Si nous voulons réellement faire cette transition, il faut faire des choix. Le choix est aussi dit par des instances : le Comité d'Orientation des Infrastructures au niveau national, un pacte que l'on appelle le *Green Deal* sur des orientations.

Que nous disent les orientations ? Si nous voulons rentrer dans l'ère de la transition, il faut investir plus dans le train, plus dans le report modal, plus dans la volonté de faire en sorte que nous n'ayons plus réellement d'investissements sur les autoroutes et la route.

Je le dis assez simplement : nous sommes dans une grille de lecture qui... Monsieur MOTTE me regarde, mais nous sommes déjà très en retard sur la stratégie, lorsque nous voyons nos courbes dans la COP régionale. Ce transport, tel qu'il est dessiné aujourd'hui, ne rentre pas dans cette stratégie. C'est pourquoi nous ne sommes absolument pas favorables à des contournements. Les contournements d'autoroutes sont d'un autre siècle, mes chers collègues. Il est grand temps d'investir dans la transition et de faire des choix alternatifs. Oui, nous sommes capables de les faire. Nous sommes, Monsieur MOTTE, la région de la Troisième Révolution et cette révolution...

M. LE PRESIDENT : Nous sommes aussi la région où, au bout de deux minutes, on s'arrête.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

MME DELLI : Puis-je faire l'explication de vote en même temps ?

M. LE PRESIDENT : Oui, mais on s'inscrit, dans ce cas. Faites-le, mais on s'inscrit. Vous n'aviez pas prévu de faire une explication de vote et l'on sait que tout cela tient en deux minutes. Allez-y, pour terminer.

MME DELLI : C'est pourquoi nous allons voter contre.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. POIX : Une précision : pour ma part, je m'abstiendrai. Je tiens à le signaler.

M. LE PRESIDENT : Il y a différents inscrits. Monsieur SAINT-HUILE avait demandé la parole, puis Monsieur DECAGNY et... C'est pour Monsieur SAINT-HUILE. C'est pour rappeler que la présidente du groupe vous donne la parole.

M. SAINT-HUILE : Merci, Monsieur le Président et Madame la Présidente de groupe d'avoir sollicité ma prise de parole.

On peut être pour la multimodalité, pour espérer des investissements conséquents sur le train, s'être battu pour la réouverture de la Sambre et souhaiter le canal Seine-Nord, et être en même temps conscient que le désenclavement de la Sambre-Avesnois passe par le contournement au nord de Maubeuge. Il fait partie des grands sujets qui ont été traités par le département. J'imagine qu'Arnaud DECAGNY y reviendra, puisqu'il avait la responsabilité dans le mandat précédent.

Je veux simplement dire que le groupe que je représente votera cette délibération. Il le fera avec la responsabilité et la conscience, qui consiste à dire que les élus de ce territoire, dans leur divergence de vues, se sont toujours accordés pour faire en sorte à la fois que la RN2 – Monsieur le Président, vous ne le savez que trop bien – soit mise à l'agenda des crédits nationaux et c'est le cas, même s'il faut toujours surveiller comme le lait sur le feu, à travers le pacte, et que le département accompagne cette structuration avec le contournement au nord de Maubeuge et – je me permets de le dire – un dialogue franc avec nos voisins belges. En effet, la suite du contournement, c'est aussi la capacité à connecter, à travers la RN54, du côté belge, pour retrouver la rocade de Charleroi et le réseau autoroutier nord-est européen.

Naturellement, nous voterons cette délibération. Nous considérons que le désenclavement de ce territoire passe par cette infrastructure routière.

M. CHENU : C'est du bon sens, contrairement à Madame DELLI.

MME DELLI : Attention à ce que vous allez dire, je suis là.

M. LE PRESIDENT : On ne s'interpelle pas.

M. DECAGNY : Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à Madame DELLI, vous savez, lorsque l'on est élu métropolitain, je ne veux pas faire de différence entre les arrondissements, où l'on a toutes les infrastructures, et un arrondissement qui n'a pas grand-chose et qui veut se développer, il mérite un peu d'attention de l'Etat. Grâce au pacte, je remercie encore Xavier BERTRAND, qui a fait le *forcing* auprès de l'Etat pour avoir le doublement de la RN2, qui n'était pas dans le pacte à l'origine. Le contournement de Maubeuge est indispensable si l'on ne veut pas que 30 % à 40 % des poids lourds traversent une agglomération, asphyxiant l'ensemble des habitants. On a besoin de faire un report de nombre de véhicules.

Puis, ce territoire, vous le savez, lorsque l'on entend les discussions sur le train Express régional ou la Sambre-Avesnois, la discussion avec l'Etat risque d'être encore abandonnée. Cela devient inadmissible. Lorsque j'entends que l'on est contre les infrastructures dans la Sambre-Avesnois, c'est tout simplement vouloir abandonner ce territoire.

Merci à vous.

Vote sur la délibération n° 2024.00441
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

03 - Economie portuaire

02 Exploitation

2024.00617 - Sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et de Calais : Sécurisation des réseaux informatiques industriels portuaires

Vote sur la délibération n° 2024.00617

Adoptée à l'unanimité

03 aménagement et maintenance du patrimoine

2024.00587 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Complément de financement pour des opérations d'urgence

Vote sur la délibération n° 2024.00587

Adoptée à l'unanimité

04 - Affaires maritimes

01 Protection du littoral

2024.00514 - Contribution 2024 au Groupement d'Intérêt Public « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France » - opération retenue au CPER 2021-2027

Vote sur la délibération n° 2024.00514

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 4 :

Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

01 – Formation

01 Dispositif de formation

2024.00485 - Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : remises gracieuses

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Je retire ma prise de parole.

Vote sur la délibération n° 2024.00485

Adoptée à l'unanimité

2024.00753 - Affectation complémentaire de crédits pour la mise en œuvre des programmes régionaux de formation 2024 dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences.

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Très positif de voir que les investissements prévus dans le cadre du PACTE régional sont tournés vers des métiers très demandés dans nos territoires et qui continueront de l'être, eu égard aux grands projets régionaux que sont Dunkerque 2030, la construction du canal Seine-Nord ou encore le déploiement des usines de batteries électriques. En cela, la région accompagne dans le bon sens les habitants vers les emplois qualifiés, demandés et proches de chez eux. C'est pourquoi nous voterons cette délibération.

Néanmoins, je me permets d'attirer votre attention sur un point : bien que porteur, le secteur des batteries électriques semble être moins la panacée qu'à l'époque où toutes les voitures devaient passer à l'électrique en 2035. Vous savez comme moi que les Allemands, finalement soucieux de leur économie et de leurs entreprises (Porsche, Volkswagen, Audi...), ont reporté *sine die* le passage au « tout électrique » et d'autres pays européens les ont suivis. Ce report nous engage donc à une vigilance, car plus rien ne nous assure de la quantité des batteries qu'il faudra produire en 2035, alors même que nous aurons extrêmement investi dans cette solution.

L'investissement dans les batteries et pour le développement de l'hydrogène doit être pondéré en fonction du contexte, car nous ne devons pas oublier que cela nécessite en premier lieu de l'électricité pour fonctionner. Eu égard au prix actuel de l'électricité, il est peu probable que des particuliers jettent leur dévolu autant qu'escompté sur ces motorisations.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00753

Adoptée à l'unanimité

02 - Relation avec les entreprises

00 Conventions de partenariat

2024.00365 - Convention de partenariat relative à la participation d'EPCI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00365

Adoptée à l'unanimité

01 Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2024.00381 – Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles : subventions allouées à 2 bénéficiaires et prolongation de la durée du programme pour Etika Spirulina et Haplyz Medical

Délibération retirée

2024.00406 - Aide Start UP : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00406

Adoptée à l'unanimité

02 Consolidation financière des entreprises

2024.00549 - CRESMAR - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation

Vote sur la délibération n° 2024.00549

Adoptée à l'unanimité

2024.00890 - Consolidation Financière - Reprise société DUCATILLON NATURE - LESQUIN (59)

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

On est tout de même perplexe lorsque l'on voit le prêt accordé à la société DUCATILLON NATURE, car c'est une société qui a tout simplement mal ficelé son plan de développement. En 2022, *Les Echos* et *La Voix du Nord* titrent : « DUCATILLON voit grand », puisqu'ils passent l'entreprise initiale qu'ils avaient à Cysoing en doublant en taille leurs entrepôts à Villeneuve-d'Ascq. L'entreprise a voulu faire de l'entrepôt, de l'import-export. Elle a stocké au maximum, en prévision de développer son business plan d'e-commerce. Quelques semaines après seulement, on était fin 2022, on se retrouve début 2023, cette même entreprise sollicite le placement en redressement judiciaire auprès du tribunal de commerce, en précisant cependant que l'emploi n'est pas menacé, mais qu'il y a 30 % de baisse des ventes, due à la guerre en Ukraine, au COVID... Bon. En 2023, ce sont tout de même des choses qui avaient déjà eu lieu. On pense donc qu'il était possible de le prévoir.

On prête de l'argent – encore une fois, c'est inscrit dans notre budget –, avec un montage, un taux d'intérêt à 7 % qui paraît étonnant, on en avait discuté en commission, avec un équivalent en subvention finalement moins important, mais qui ne reste pas anodin. Lorsque l'on regarde la délibération dans le détail, ce que nous avons fait, il est indiqué que l'entreprise a été reprise à la barre par une équipe d'investisseurs emmenée par le dirigeant. Il suffit de faire une recherche – c'est ce que nous avons fait, les informations sont publiques – pour voir que l'un des repreneurs est Monsieur GRIMONPREZ, qui est aujourd'hui actionnaire à 30 % de cette société, bien connu des milieux économiques. C'est même étonnant que le financier GRIMONPREZ n'ait pas ici les capacités financières de reprendre entièrement les entreprises et n'ait pas les moyens de maintenir DUCATILLON NATURE à flot.

Tout simplement, ce montage, accolé au fait que l'entreprise ne présente pas aujourd'hui de plan d'affaire crédible, en tout cas, on n'a pas ces éléments soumis au vote, engagé dans son redressement, ne nous convient pas. Je précise bien que si les emplois étaient menacés, la position aurait peut-être été différente, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit juste de refaire le business plan numérique. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Une explication sur la méthode. La manière dont vous le présentez, Madame KERRICH, pourrait faire croire des choses qui ne sont pas la réalité. Les emplois étaient menacés, puisque l'entreprise – si, vous l'avez dit – était mise en redressement judiciaire et cherchait un repreneur. S'il n'y avait pas eu de repreneur, les 60 emplois de DUCATILLON disparaissaient. Il y avait recherche d'un repreneur, puisque l'état de la société ne permettait pas un plan de continuation. Un repreneur a donc été choisi par le Tribunal de commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing, sur un rapport d'un administrateur judiciaire qui a analysé les offres. Ce repreneur a sollicité la région en disant : « Voulez-vous m'accompagner ? », comme on a accompagné bien d'autres entreprises, dans le cadre d'une subvention ou d'un prêt. On a refusé une subvention, on a accepté un prêt, mais un prêt à 7 %, car c'est la règle aujourd'hui. Aujourd'hui, on n'est plus dans la période du plan de relance REACT-EU. On a des règles à respecter. Ce prêt est à 7 %.

Pourquoi l'entreprise sollicite-t-elle la région pour un prêt à 7 %, alors qu'elle pourrait trouver un prêt moins cher sur le marché ? Je n'en sais rien. La seule chose que je peux vous dire, c'est que nous sommes dans notre rôle d'aider à cette consolidation financière, sur un prêt que nous faisons à hauteur de 7 %. Si cette entreprise n'avait pas été reprise, Madame KERRICH, entendez bien, il y aurait eu 60 emplois supprimés dans la région.

M. LE PRESIDENT : C'est très complet et c'est en moins de deux minutes.

Vote sur la délibération n° 2024.00890

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

06 Aide à l'implantation

2024.00360 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SAS CROC LA VIE à Saint-Martin-Au-Laert (62)

Vote sur la délibération n° 2024.00360

Adoptée à l'unanimité

2024.00511 - Aide à l'implantation : réaffectation du solde de la subvention allouée à la SAS CRODA CHOCQUES à Chocques (62)

Vote sur la délibération n° 2024.00511

Adoptée à l'unanimité

09 Appui au développement RH des entreprises

2024.00081 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société VOTAT à Pont Sainte-Maxence (60)

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND, puis Madame KERRICH.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

J'interviendrai pour les délibérations DVRH 81 à 410.

En effet, le dispositif DVRH « Appui au développement des ressources humaines des entreprises » permet certainement un renforcement de l'attractivité du territoire, en proposant aux entreprises ayant des projets d'implantation ou de reprise, de réorientation d'activité ou de développement, d'adapter les compétences des salariés à leurs projets spécifiques. En revanche, combien de fois n'avons-nous pas eu des entreprises nous promettant mille et une embauches et qui, après réception des subventions, nous expliquaient finalement ne pas pouvoir recruter autant de salariés que convenu, ou encore des entreprises demandant des délais pour honorer leur contrat d'embauche ?

Face à si peu de garanties et eu égard aux malheureuses expériences que nous avons connues, nous ne préférons pas engager plus d'argent dans ce dispositif. C'est pourquoi nous voterons en abstention toutes les délibérations qui, bien que louables en principe, nous ont montré leurs limites.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH. A vos souhaits.

MME KERRICH-BERNARD : Merci.

Sur DVRH, on avait eu le débat en commission. On s'était abstenu sur l'ensemble des délibérations. En réalité, on se pose la question, déjà, du bien-fondé du dispositif, à savoir des objectifs précis au niveau des ressources humaines. Il a fait en partie ses preuves, mais ce n'est pas suffisant, selon nous. Il y a aussi un doublon avec certaines entreprises de formation qui interviennent dans les mêmes domaines. On avait parlé d'un doublon avec les OPCO. La somme totale n'est pas négligeable par rapport à ce qu'il rend comme service et comme sécurisation des parcours professionnels, qui nous paraît assez faible en matière d'objectifs et de rendu. Nous nous abstiendrons également sur ces délibérations.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.00081

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00334 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société MOUSLINE à Rosière en Santerre (80)

Vote sur la délibération n° 2024.00334

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00371 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société AUNDE à Saint Quentin (02)

Vote sur la délibération n° 2024.00371

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00376 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société Activités recyclage formulation à Vendeuil (02)

Vote sur la délibération n° 2024.00376

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00410 - DVRH : Appui au développement des ressources humaines des entreprises : société AGRAFRESH FRANCE SARL à Athies (62)

Vote sur la délibération n° 2024.00410
Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00487 - Plateformes territoriales Proch'emploi : financement 2024

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Non. Il n'y aura pas d'intervention, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Vous étiez inscrite, mais il n'y a pas de problème.

Madame DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Vous avez toujours dit, Monsieur le Président, que Proch'Emploi ne crée pas d'emplois, ce sont les entreprises qui créent de l'emploi. Je vous ai donc toujours bien écouté.

M. LE PRESIDENT : Non. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit : ce ne sont pas les politiques qui créent les emplois, ce sont les entreprises.

MME DELLI : Je n'ouvre pas de dialogue.

M. LE PRESIDENT : Premièrement, je n'ai pas besoin de porte-parole, puis si je choisissais, je ne suis pas sûr que ce soit vous que je choisirais.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

MME DELLI : Que l'on soit très clair entre nous, je ne peux pas être votre porte-parole, car nous ne pensons pas la même chose.

En tout cas, ce qui est clair, c'est que nous sommes dans une région où le taux de chômage reste très élevé, puisque nous sommes encore à près de 10 % des habitants. Justement, dans ces plates-formes, il est grand temps de se demander comment notre économie va se projeter dans l'avenir. Il est grand temps de montrer à quel point une industrie peut être économe. Pour cela, il faut que nous rentrions dans des secteurs relocalisés et durables. C'est pourquoi les filiales d'avenir, nous les avons dans notre territoire, nous le savons : le ferroviaire, la question des écomatériaux lorsque l'on parle de lin, de chanvre, de bois ou tous les matériaux recyclés, ou encore les questions d'énergie renouvelable. Cette stratégie industrielle nous amène véritablement à faire naître l'industrie de demain.

C'est pourquoi j'espère que cette plate-forme sera véritablement orientée vers les secteurs d'avenir qui sont gagnant/gagnant. Une des choses sur lesquelles nous devons absolument nous concentrer, ce sont les relocalisations. C'est un secteur et un sujet de travail sur lesquels nous ne pourrons plus faire l'impasse, vis-à-vis de ce qui est en train de se passer partout en Europe, notamment sur cette souveraineté européenne. Nous avons tous les atouts pour réussir.

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Je relaie ici les débats qui ont eu lieu en commission. Cela fait 7 ans que ce dispositif, que vous avez lancé, existe. On est toujours en demande d'informations dans la typologie des emplois créés à la suite de l'intervention de Proch'Emploi, en sachant qu'il y a des services en doublon avec les missions locales et France Travail. Je ne sais plus si l'on a demandé un audit ou s'il sera fait. On souhaite qu'il y ait un audit de ce dispositif, pour que l'on puisse avoir davantage d'informations et voir où l'on en est par rapport au rendu effectif de ce dispositif.

Vote sur la délibération n° 2024.00487

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

13 Performance industrielle

2024.00421 - Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à différents bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00421

Adoptée à l'unanimité

2024.00424 - Aide au développement des PME+ (volet 1) : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00424

Adoptée à l'unanimité

2024.00434 - Appel à projets industrie du futur en Hauts-de-France 2023-2025 - Financement de 2 projets d'innovation industrielle

Vote sur la délibération n° 2024.00434

Adoptée à l'unanimité

03 - Développement économique

01 Ambitions HDF

2024.00107 - Hauts-de-France Bioéconomie : renforcer l'excellence régionale sur le champ de la Bioéconomie - 5 bénéficiaires.

M. LE PRESIDENT : Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : Monsieur le Président, j'interviens ici de manière générale pour les 11 délibérations qui suivent, qui ont toutes un objet « Hauts-de-France bioéconomie » « Hauts-de-France énergie », « Hauts-de-France santé », « Hauts-de-France matériaux et ressources », etc.

Certes, le but recherché est louable et nous pouvons nous inscrire dans cette démarche, mais je pense que cela vous a déjà été exposé en commission, nous sommes soucieux du financement. En effet, dans la plupart de ces projets, qui sont parfois financés à hauteur de 40 %, nous ne voyons à aucun moment intervenir les organismes de formation. Or, cette transformation des entreprises passe par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, par une évolution de celles-ci. Comment imaginer que nous ne sollicitons pas les

fonds de la formation, alors même que la situation financière de la région devient difficile ? On voit bien combien le nombre d'années nécessaires pour se désendetter a augmenté.

C'est pourquoi, sur l'ensemble de ces délibérations et eu égard aux clefs de financement et aux remarques qui vous ont déjà été faites, nous serons en abstention.

Vote sur la délibération n° 2024.00107

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00134 - Hauts-de-France énergie : un partenariat régional au service de la décarbonation de notre économie - 4 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00134

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00145 - Hauts-de-France santé : l'économie de la santé au service des habitants de la région

Vote sur la délibération n° 2024.00145

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00180 - Hauts-de-France matériaux et ressources : généraliser les approches en mode « économie circulaire » et maîtrise énergétique - 11 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00180

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00184 - Hauts-de-France Alimentation saine et durable : 4 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00184

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00347 - Hauts-de-France transports et mobilités durables : renforcer l'excellence régionale sur le champ des mobilités - 6 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : L'amendement n° 1 de Monsieur POIX. Frédéric MOTTE s'apprête à lui répondre.

M. POIX : Une délibération fort intéressante, que je vous propose d'amender. Un amendement qui pourrait s'appeler « Décarbonons les *gigafactories* ». Je vous propose d'inclure dans la partie Annexe la phrase suivante : « Afin de décarboner au maximum les nouvelles zones industrielles, la région propose que l'implantation des *gigafactories* et des projets industriels régionaux ou nationaux s'accompagne systématiquement de l'obligation, pour les bénéficiaires des aides, de programmer des études de faisabilité et d'opportunité évaluant la possibilité de raccorder leur usine au fret ferroviaire via une installation terminale embranchée (ITE). »

L'objectif est de favoriser la mise en place d'une ITE pour toute implantation industrielle d'envergure, afin de décarboner au maximum ces nouvelles *gigafactories*. On peut, par exemple, réfléchir à rendre obligatoire la mise en place d'ITE, des bonus qui pourraient aider les entreprises et les accompagner, pour tous ces nouveaux projets. En effet, nous devons – je pense que c'est partagé – éviter que les matières premières et les produits finis, qui

transitent par ces *gigafactories*, passent uniquement par la route. On pourrait aussi élargir la réflexion aux zones logistiques. A terme, il faudrait réfléchir à un conditionnement des aides ou à un bonus.

Enfin, aussi rappeler que, dans cette délibération, j'en parlerai peut-être tout à l'heure, il faudrait un vrai volet Fret connecté aux importations industrielles, qui reste à créer dans cette délibération intéressante. Nous devons nous appuyer sur le fret pour accompagner la relance industrielle. La région Hauts-de-France, ma Présidente, Karima DELLI, l'a rappelé, est la région du ferroviaire. On a eu Valdunes, Alstom-Bombardier. On a l'Agence européenne du rail qui est installée à Valenciennes. Donnons des preuves d'amour au rail et au fret. On était d'ailleurs, avec Héroïse DHALLUIN et Sandrine GOMBERT, au centre de triage de Somain la semaine dernière pour le rappeler. J'espère que cet amendement rencontrera un écho positif.

M. LE PRESIDENT : Frédéric MOTTE.

M. MOTTE : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord, en quelques mots, de vous dire que les 10 délibérations que vous avez à voter sont le fruit d'un important travail réalisé par les équipes, mais aussi par tout l'écosystème d'accompagnement des entreprises. On l'a dit, ce sont les entreprises qui créent des emplois, mais nous, c'est de créer l'environnement favorable. Ces entreprises, dans les défis qu'elles doivent relever, ont besoin d'être accompagnées. C'est le travail de tous ces écosystèmes. Avant, vous aviez 90 délibérations – je fais simple – ; maintenant, on a réussi à travailler avec elles pour les réunir en 9 ensembles, qui sont autant d'ambitions sur la bioéconomie, les matériaux, le transport, etc.

Sur votre proposition d'amendement, cher Monsieur, nous nous rallions évidemment à toutes les idées de décarbonation, de fret, etc. On est très investi dans le sujet. C'est ce que l'on fait au quotidien. Cependant, vous vous trompez de délibération. Ici, on aide les écosystèmes, on n'aide pas les entreprises. Sur votre premier amendement, ce sont des éléments à intégrer dans le cadre de l'accompagnement de telles entreprises. C'est ce que font ACC, Verkor, etc., sachant que, souvent, cette compétence n'est pas chez nous, mais chez l'EPCI. C'est pourquoi je propose de rejeter cet amendement.

Si je peux me permettre d'abonder sur le deuxième amendement que vous allez nous présenter, c'est la même chose. Vous nous demandez de... Non ?

M. LE PRESIDENT : Tout à l'heure.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2024.00347

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : L'amendement n° 2. Monsieur POIX, vous savez ce que Monsieur MOTTE va vous répondre.

M. POIX : Oui, j'ai la réponse par anticipation, Monsieur le Président, mais je vais tout de même jouer le jeu républicain de la forme.

Le deuxième amendement a toujours pour but de renforcer, de muscler le fret ferroviaire et de l'inclure dans la stratégie REV3. Je propose d'explicitier, dans la feuille 5 et dans la partie « Ambition - Transport - Mobilité durable », d'ajouter que le développement des centres de triage de Somain et de Grande-Synthe, connectés à un réseau de fret performant, est un enjeu central dans la renaissance d'une industrie durable et décarbonée dans notre région. En effet, il est important de rappeler cet enjeu. Le fret est un levier essentiel, qui doit nécessairement accompagner les implantations industrielles, si l'on veut aller vers du report modal et la décarbonation.

Nous avons visité, avec mes collègues de la gauche, rassemblés et unis, le centre de Somain il y a peu. On ne peut que constater le décalage qu'il y a entre la passion des agents, leur savoir-faire, leur attachement à leur savoir-faire et la réalité : 60 % des voies sont hors service, 32 voies ne sont pas utilisées. On est passé de 1 500 emplois il y a 20 ans à 150. Il y a un manque d'investissement de l'Etat, qui a fermé, il faut le rappeler, 800 kilomètres de voies de fret l'an passé. Bien sûr, il est tombé sur la tête des pauvres agents du fret la décision inique de la Commission européenne de réclamer, de montrer du doigt ces 5 milliards d'aide que l'Etat avait fournis à Fret SNCF, et de découper cet outil indispensable à la décarbonation en deux entités. Résultat : 500 emplois en moins et 20 % du chiffre d'affaires qui va partir en fumée.

Il serait intéressant que la région, même si elle doit s'associer aux EPCI... Dans le cas de Somain, un plan est prévu. Monsieur DELANNOY, le Président de la communauté d'Ostrevent nous l'a montré, il y a un plan de relance du centre de triage de Somain. Il tend la main, il retend la main, il la tend à n'en plus finir à la région, pour que Monsieur COULON, nouveau Vice-président, vous puissiez le rencontrer. Il serait très heureux de faire votre connaissance.

M. LE PRESIDENT : Monsieur MOTTE.

M. MOTTE : J'espère que Monsieur DELANNOY vous a dit qu'on l'a rencontré à plusieurs reprises, que l'on travaille notamment avec l'Europe, pour que ce dossier ne reste pas en bas de la pile et avance. Pour vous dire que l'on est mobilisé. On mobilise Euralogistic, i-TRANS, etc. Néanmoins, comme je vous l'ai dit, on est ici dans des enjeux d'aménagement dont vous nous parlez. Je pense plus opportun d'apporter ces éléments dans une délibération autour, par exemple, du SRADDET, alors que nous accompagnons ici les entreprises. Ce n'est pas l'objet. Chers collègues, je vous propose de rejeter cet amendement.

Amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2024.00347

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, sur la délibération.

MME DELLI : Merci beaucoup.

J'aurais aimé que, sur cette délibération, on parle un peu plus de mobilité douce. Je rappelle qu'hier – c'était historique –, les trois institutions européennes, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil ont voté pour la première fois la stratégie industrielle du vélo. A la clef, on relocalise tout pour faire, dans 5 à 10 ans, tous les vélos *made in Europe*. A la clef, ce sont un million d'emplois, des investissements réels pour les infrastructures, les parkings sécurisés, les pistes cyclables, etc.

Cher Président, je sais que vous aimez le vélo, puisque vous avez récemment vu des acteurs du vélo dans les Hauts-de-France, même de gros acteurs. Nous avons les meilleurs acteurs, que ce soit Decathlon, O2feel, Yamaha, que vous avez un peu inauguré cette semaine. Yamaha ouvre aujourd'hui la filière sur les vélos, puisque c'est une usine à Saint-Quentin qui se spécialise sur le moteur électrique, notamment pour vélo. Nous avons une occasion en or. Dans notre région, on a tout de même les 10 meilleures *start-up* des vélos, qui sont reconnues, pas seulement à l'échelle européenne, mais à l'échelle internationale. Elles sont sur notre territoire. On a donc tout pour réussir.

Pourquoi, dans cette délibération, on parle en plus des mobilités, pourquoi n'y a-t-il pas la place de la grande filière du vélo ? Nous allons inaugurer le Paris-Roubaix dans deux jours. C'est une occasion en or. Je ne comprends pas pourquoi on ne met pas en place un groupe de travail. Cette filière a tout pour réussir. Je suis sûr que, Monsieur le Président, vous êtes d'accord avec moi.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Vote sur la délibération n° 2024.00347

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. POIX : Excusez-moi... Monsieur le Président.

2024.00374 - Hauts-de-France industrie : favoriser un positionnement de l'industrie au cœur de l'économie régionale - 3 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00374

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. POIX : Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX ?

M. POIX : Je fais un rappel au règlement, car j'étais inscrit pour l'explication de vote de la délibération 347.

M. LE PRESIDENT : Je ne vous avais point, mais allez-y.

M. POIX : Pour conclure sur cette délibération, j'entends bien les remarques de Monsieur MOTTE. Ensuite, ce n'est pas le lieu ici, ce n'est pas le lieu dans le SRADDET non plus... J'essaierai de les proposer à nouveau dans le SRADDET. On verra si cela aura un écho plus favorable, car ce sont des amendements que j'estime tout de même très constructifs.

Trois remarques rapides. D'abord, sur l'ensemble de la délibération, l'accessibilité des *gigafactories* est un enjeu central, en effet. Je suis content de voir que l'on s'y penche, notamment avec la réduction des parkings réservés aux salariés, mais il faut que l'on articule avec des transports, une desserte, soit dans le cadre d'une régie régionale ou avec les agglomérations. Il faut vraiment que l'on soit bien connecté avec les enjeux et les besoins des entreprises. Ce sera notamment à voir dans le cadre du futur Service express régional métropolitain, notamment sur la région lilloise, le CRT, le Centre régional de logistique. C'était le sens de mon intervention sur la gare de Lesquin, qui mériterait un coup de régénération.

Deuxième point, le fret à la traîne, oui, c'est un peu inquiétant, car le fret ferroviaire, vous avez eu deux projets en 2022 et un en 2023. Je l'avais dit, il reste en France 2 800 ITE (installations terminales embranchées) et seules 1 000 sont opérationnelles. Si l'on veut vraiment utiliser le fret pour décarboner, il va falloir que l'on se réveille. Je le sais, ce n'est pas seulement du ressort de la région. L'avenir de la filière ferroviaire, voir comment elle sera réorganisée à la suite des coups durs portés à Valdunes, avec la perte de 119 emplois.

Pour terminer, j'avais aussi un point de vigilance dans la délibération, c'est sur Altytud et ce que j'appelle le « mirage de l'avion vert ». La région soutient un projet qui, pour l'instant, est assez utopique, celui de l'avion vert. A mon sens, c'est peut-être une voie de garage écologique. Je ne dis pas qu'il faut interdire complètement le trafic aérien, notamment les liaisons internationales, mais il y a là une incertitude scientifique sur ce qu'est l'avion vert.

2024.00408 - Hauts-de-France industries culturelles et créatives : pour un rayonnement des Hauts-de-France par l'économie de la culture - 6 bénéficiaires.

Vote sur la délibération n° 2024.00408

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00409 - Hauts-de-France numérique : alliance pour une filière numérique d'excellence en Hauts-de-France - 4 bénéficiaires.

Vote sur la délibération n° 2024.00409

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00454 - Association PLASTIUM : délibération modificative programme d'activités 2023

Vote sur la délibération n° 2024.00454

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00585 – Hauts-de-France Matériaux et Ressources : généraliser les approches en mode « économie circulaire » et maîtrise énergétique – 1 bénéficiaire

Délibération retirée

2024.00619 - Association IG Dentelle de Calais-Caudry à Cambrai : appui au lancement du label Indication Géographique Protégée de l'INPI

M. LE PRESIDENT : Unanimité. La dentelle rassemble.

Vote sur la délibération n° 2024.00619

Adoptée à l'unanimité

02 Maison des entrepreneurs

2024.00121 - Dispositif Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Initiative Hauts-de-France - financement 2024 pour les phases 3 et 4 et avenant à la convention financière 2023, convention de solde « CHEQUIER STARTER » 2021, avenant à la convention de mandat 2023-2025

Vote sur la délibération n° 2024.00121

Adoptée à l'unanimité

2024.00125 - Evénements territoriaux entreprises et créateurs 2024.

Vote sur la délibération n° 2024.00125

Adoptée à l'unanimité

03 Actions transversales

2024.00492 - Agence Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) : financement 2024 des programmes relatifs à l'innovation et à l'entrepreneuriat

Vote sur la délibération n° 2024.00492

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 HDF International

2024.00426 - Appui à l'internationalisation des entreprises : convention CCI international 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00426

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00502 - Nord France Invest - financement du programme d'activités 2024

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND, Monsieur POIX.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Nous considérons que l'accompagnement apporté au dispositif Nord France Invest est primordial. La situation frontalière de la région doit être prévue comme un avantage pour ce qui est des investissements directs et indirects étrangers. Néanmoins, nous souhaitons qu'une vigilance soit accrue concernant le fait que ce dispositif profite aussi aux TPE et PME, pas uniquement aux grands groupes. Il est très important que les petites structures tirent également le meilleur parti des investissements transfrontaliers. Ainsi, l'équilibre du budget du dispositif devra faire l'objet d'une attention très particulière, nous concernant.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Si la réindustrialisation et la recherche d'attractivité de notre territoire sont importantes, il manque des précisions quant aux types d'industries chimiques et agroalimentaires que notre région souhaite accueillir sur le territoire. Je pense à un dossier en particulier : Chemours. Comme vous avez pu, peut-être, le constater, la question des polluants éternels (PFAS) fait la une du journal *Libération* aujourd'hui. Vous n'êtes pas sans savoir que le projet Chemours sollicite des subsides régionaux ici et ce projet industriel questionne. Depuis janvier, ce géant a en effet annoncé son intention de développer son activité dans les Hauts-de-France, après avoir fermé son usine de Dordrecht, où il risque une amende de 125 000 euros, si du TFA (acide trifluoroacétique, une substance de la famille des PFAS) n'était pas traité aux Pays-Bas.

Ici, il y a un enjeu, puisque cette entreprise est déjà installée, mais veut développer son activité dans les Hauts-de-France, au niveau des polluants éternels. Nous demandons que la région des Hauts-de-France mette un principe de précaution sur ce sujet. Nous sommes conscients que des emplois industriels sont en jeu, mais il va falloir redoubler de prudence. Même si l'autorité environnementale ou les services de l'Etat nous disent qu'il n'y a rien, on est peut-être à l'aube d'un scandale européen à ce niveau.

Je voudrais aussi savoir, Monsieur le Président, si vous avez répondu aux élus régionaux hollandais, qui vous ont sollicité l'année dernière par courrier. Ils n'ont pas, à ce jour, de réponse de votre part sur cette question.

Nous serons donc en abstention sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Pour Madame ENGRAND d'abord, car les sujets sont bien différents. La rassurer, peut-être, lui rappeler quelque chose qui aurait pu lui échapper, mais il n'y a certainement pas qu'à vous : Nord France Invest s'est occupé pendant des années, depuis sa création, de l'attractivité pour installer sur notre territoire des entreprises internationales. Depuis un an, depuis la réorganisation des services, Nord France Invest accompagne non seulement les entreprises internationales qui veulent s'installer sur notre territoire, mais également les entreprises françaises qui ne sont pas encore sur notre territoire et qui veulent s'y installer.

Cette remarque a pour objet de répondre en partie à votre demande. Lorsque vous regardez les résultats de Nord France Invest, vous voyez que, certes, on aide de grands groupes... Enfin, que signifie « grands groupes » ? Lorsque Verkor est venu s'installer dans la région Hauts-de-France, c'était une *start-up*. Tout cela ne signifie donc pas grand-chose. Toutefois, on peut bien évidemment vous donner le bilan de NFI. Vous verrez, dans ce bilan, que l'on aide des unités de 10 ou 20 salariés à s'installer dans les Hauts-de-France.

Concernant ce que nous a dit Monsieur POIX, je vais répéter ce que j'ai dit à Monsieur METTAI, lors d'une réponse à une question orale en Séance plénière : sur Chemours, nous n'avons pas la compétence de la police de l'environnement. La police de l'environnement, c'est l'Etat, la DREAL, les ICPE, les contrôles, les autorisations... Si nous sommes alertés par l'un de ces organismes, nous regarderons. Pour le moment, ces organismes bénissent l'installation de Chemours. Nous ne pouvons donc rien faire.

M. LE PRESIDENT : Saisir exactement les autorités compétentes.

Le courrier en question, visiblement, vous les connaissez. Si c'est vous qui leur avez dit de m'écrire, vous avez fait une erreur d'orientation. Si c'est concernant l'application des réglementations, on est dans un pays où c'est l'Etat qui le fait. Lorsque l'on m'écrit, je réponds. Lorsque c'est de ma responsabilité, je réponds. Lorsqu'il s'agit d'une orientation auprès de qui de droit, c'est ce que nous faisons. Dans ces cas, je n'ai pas hésité, sur ce sujet, à saisir directement le Préfet.

Vote sur la délibération n° 2024.00502

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

08 Plan emploi

2024.00547 - Dispositif plateforme territoriale Proch'Emploi de Berck/Montreuil/Ternois – Modification du lieu d'implantation de la plateforme

Vote sur la délibération n° 2024.00547

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00576 - Proch'Info Formation - Changement de statut et de dénomination du GIP « Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois » en association « Itinéraire Emploi » - financement 2022 (convention pour solde)

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Simplement vous faire part de mon étonnement qu'un dispositif censé bien fonctionner, comme le Proch'Info-Formation, soit obligé de changer de statut en cours d'exercice. Ces changements de statut juridique et de dénomination ne seraient-ils pas simplement une manière, tout juste déguisée, de cacher d'éventuels problèmes de gestion et de fonctionnement ? C'est une question que je me suis posée en lisant cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Je fais ici écho aux débats qui ont eu lieu en commission, à savoir que, en ce qui nous concerne, on s'abstient sur cette délibération. On a l'impression que l'on s'adosse, par des subventions, à des dispositifs existants. On demandera aussi, par ailleurs, éventuellement l'évaluation de ce dispositif Proch'Info-Formation.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Oui, puisque je vais répéter... Je suis très étonné que cette délibération, qui est ce que l'on appelle une délibération administrative, fasse couler autant d'encre et de salive.

Je vais rappeler à Madame ENGRAND ce que j'ai déjà dit en C4 : Proch'Info-Formation ne change pas du tout, ni de statut, ni de quoi que ce soit. Proch'Info-Formation est un dispositif de la région, qui vient s'appuyer sur des structures existantes sur les territoires. Le seul sujet de cette délibération, c'est que l'on vous dit qu'une structure, qui accueille notre plate-forme Proch'Info-Formation, passe de GIP « Maison de l'Emploi » en association « Itinéraire Emploi ». Cela n'a aucun impact sur le dispositif Proch'Info-Formation.

Quant à Madame KERRICH, aujourd'hui, elle veut faire un audit de tout. Eh bien, on fera des audits.

Vote sur la délibération n° 2024.00576
Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Artisanat

04 Développement des TPE artisanales, commerciales et de service – volet artisanat

2024.00411 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00411
Adoptée à l'unanimité

2024.00660 - Subvention à la SAS Maison HOORELBEKE à Steenvoorde

Vote sur la délibération n° 2024.00660

Adoptée à l'unanimité

07 – Centre villes – Centre bourgs

2024.00264 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs »

Vote sur la délibération n° 2024.00264

Adoptée à l'unanimité

08 Soutien régional au commerce et à l'artisanat

2024.00379 - Soutien régional à l'artisanat-commerce : affectation d'une enveloppe pour les dispositifs REHA2, REHA3 et MOBI2, MOBI3

Vote sur la délibération n° 2024.00379

Adoptée à l'unanimité

05 – Apprentissage

01 Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2024.00326 - Participation régionale à la mise en place d'évènements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

Vote sur la délibération n° 2024.00326

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2024.00057 - Appel à Projets Formations d'Avenir : affectations 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00057

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00388 - Délibération modificative relative à l'attribution de la subvention à la CCI Hauts-de-France pour son site Laho Métropole Lilloise (ex Cepreco)- Rénovation et remises aux normes des sanitaires, salles de cours et porte d'accès

Vote sur la délibération n° 2024.00388

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Agir pour l'insertion des jeunes non ou peu qualifiés

2024.00459 – Adoption du nouveau protocole de coopération entre la Fédération Nationale des Ecoles de Production et la Région Hauts-de-France 2024-2028 et du nouveau cadre d'intervention en matière de fonctionnement des écoles de production en Hauts-de-France 2024-2028

Délibération retirée

04 Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2024.00659 - Attribution d'une subvention au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural- Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (PETR-UCCSA) pour la réalisation d'une étude sur les besoins en formation par apprentissage du territoire concerné

Vote sur la délibération n° 2024.00659

Adoptée à l'unanimité

06 - Economie sociale et solidaire

01 Animation des dynamiques ESS

2024.00428 - Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire : IRIAE programme d'activités 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00428

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 Starter ESS

2024.00363 - Aide aux entreprises de l'ESS : 4 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00363

Adoptée à l'unanimité

2024.00450 - Hauts-de-France Active : outils financiers de l'Economie Sociale et Solidaire au titre de l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00450
Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Starter Innovation sociale

2024.00484 - Aide à l'innovation Sociale : 1 bénéficiaire

Vote sur la délibération n° 2024.00484
Adoptée à l'unanimité

<p>Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur</p>

01 – Lycées

01 Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2024.00232 - Mise à niveau de la filière « Structures Métalliques » complément de financement pour les travaux de mise aux normes des ateliers au sein des lycées des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00232
Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00442 - Réhabilitation patrimoniale des bâtiments C, E et F à l'EREA Nelson Mandela à LOMME (complément de financement - travaux de toiture)

Vote sur la délibération n° 2024.00442
Adoptée à l'unanimité

2024.00445 - Extension de la demi-pension au lycée Ernest Couteaux SAINT AMAND LES EAUX (volet travaux)

Vote sur la délibération n° 2024.00445
Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00570 - RIBEMONT-SUR-ANCRE – Annexe du Lycée Professionnel Agricole de la Haute Somme à PERONNE, Désaffectation des parcelles AB 332, AB 335, AB 338, AD 169, AD 171, AD 38 et AD 39

Vote sur la délibération n° 2024.00570
Adoptée à l'unanimité

02 Equiper les EPLE

2024.00341 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition et le renouvellement des équipements d'Expérimentation Assistée par Ordinateur (EXAO) à destination des lycées

Vote sur la délibération n° 2024.00341

Adoptée à l'unanimité

2024.00349 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition ou le renouvellement des équipements scientifiques des lycées

Vote sur la délibération n° 2024.00349

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00356 - Fonds d'Urgence pour la Réparation des Equipements Pédagogiques (FUREP) au titre de l'exercice 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00356

Adoptée à l'unanimité

2024.00362 - Attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques et de fonctionnement général (en mode subvention)

Vote sur la délibération n° 2024.00362

Adoptée à l'unanimité

03 Permettre aux EPLE de fonctionner

2024.00216 - Vérifications périodiques réglementaires dans les lycées et les cités mixtes de la région Hauts-de-France.

Vote sur la délibération n° 2024.00216

Adoptée à l'unanimité

2024.00262 - Mise à disposition des chaudières existantes et des installations annexes dans le cadre des Réseau de Chaleur Urbain

Vote sur la délibération n° 2024.00262

Adoptée à l'unanimité

2024.00506 - Changement de dénomination du Lycée Professionnel Agricole de la Haute Somme à Péronne

Vote sur la délibération n° 2024.00506

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00558 - Avenant n° 1 à la convention type d'utilisation des locaux et des équipements d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) ou d'un Etablissement Public de Formation Professionnel Agricole (EPLFPA) par les services de l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre du Service national universel (SNU)

M. LE PRESIDENT : Julien POIX, Héroïse DHALLUIN.

M. POIX : Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer maintes fois au sujet de ces projets de conventionnement d'utilisation des locaux entre les EPLE et le Service national universel (SNU). Au-delà du débat sur le SNU – je ne vais pas aller sur ce terrain, mais plutôt sur la forme –, ce n'est pas à l'Education nationale de prendre sur ses moyens matériels et financiers pour financer un dispositif qui relève, à mon sens, je l'avais déjà dit, du périmètre du ministère des Armées. Vous nous faites voter ce genre de délibération, alors que bon nombre d'établissements, on le sait, sont saturés et ont des manques de salles de classe disponibles. Je ne parle pas aussi des surcoûts liés à la prise en charge de la restauration, alors que les DGF baissent presque partout. Cela m'étonnerait, il faut le rappeler, que le ministère des Armées compense à la hauteur des dépenses subies par les établissements.

Pour rappel, la loi de programmation militaire 2024-2030 prévoit 413 milliards de dépenses, ce n'est pas rien, pour transformer les armées. Le SNU n'y est pas intégré, mais il sera pris sur le budget de l'Education nationale. C'est une situation inacceptable, selon moi, indépendamment du débat sur l'intérêt du SNU, qui peut, à mon sens, se poser. Ce sont 160 millions d'euros qui ne seront pas mis sur le recrutement des professeurs, sur la modernisation des bâtiments, sur le recrutement aussi des médecins et infirmières scolaires, qui s'effondre depuis 20 ans. Je le répète, les établissements scolaires n'ont pas à jouer les supplétifs du ministère des Armées. Il y a d'autres solutions. Le ministère des Armées a vendu son patrimoine dans les années 1980, les casernes. C'est un scandale, puisqu'il n'a maintenant plus de marge de manœuvre.

Il y avait aussi l'ENTE. J'avais déposé, en son temps, un vœu qui avait été rejeté. Toutefois, vous aviez vous-même, Monsieur le Président, écrit pour maintenir ouverte l'ENTE de Valenciennes, par exemple, afin qu'il puisse servir d'internat ou d'accueil pour le SNU. Ce n'est plus le cas. On n'a plus de marge de manœuvre et l'on se reporte sur le ministère de l'Education nationale. A mon sens, c'est une erreur stratégique et un non-sens.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Héroïse DHALLUIN.

Je laisse Christophe COULON présider, car nous restons dans les locaux, avec Brigitte FOURE, pour rencontrer des salariés d'une entreprise en difficulté. On est à côté.

Monsieur COULON, je vous remets cette assemblée. Elle est en forme, vous nous la rendrez en forme.

M. COULON : J'espère, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Madame DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Je vous remercie.

Les lycées doivent être les sanctuaires du savoir et du vivre ensemble, sur la base de l'enseignement de savoirs humanistes, scientifiques et culturels. Leurs locaux doivent être des lieux strictement réservés à l'enseignement. Alors que bon nombre de lycées manquent de locaux convenables (classes rénovées ou simplement opérationnelles), que le personnel d'encadrement jongle en permanence pour permettre la fréquentation de la cantine pour les élèves, on va rajouter des jeunes du SNU, sans compter l'utilisation des internats, y compris par des Franciliens.

Alors que l'on diminue les moyens matériels et financiers, que la rénovation des lycées est lente, que les postes supports diminuent et que des filières de spécialités disparaissent sur la carte scolaire, que penser de l'utilisation des lycées à d'autres fins que l'enseignement ? C'est mépriser le rôle des enseignements et des enseignants des EPLE. La preuve : la délibération indique que ce dispositif permet de « *transmettre un socle républicain et un esprit de défense* ». Rappelons que l'éducation morale et civique comporte ce volet.

Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Merci, Madame DHALLUIN.

Y a-t-il d'autres explications de vote ou expressions ?

Vote sur la délibération n° 2024.00558

Adoptée à la majorité

M. COULON, Président : Je précise que, prenant la présidence de séance, c'est Anne-Sophie FONTAINE qui préside le groupe Majorité Régionale et qui donnera les positions de vote de ce groupe.

2024.00559 - Achat de fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents des lycées et marché de prestations d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux

Vote sur la délibération n° 2024.00559

Adoptée à l'unanimité

2024.00607 - Participation à la part région de l'abonnement au réseau de chaleur de certains lycées

Vote sur la délibération n° 2024.00607

Adoptée à l'unanimité

02 – Education

01 Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2024.00437 - Affectation de crédits pour la mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques pour les lycéens des Hauts-de-France

M. COULON, Président : Julien POIX.

M. POIX : La semaine dernière, vous le savez tous et toutes, le réseau ENT de l'académie a été victime d'une offensive numérique sans précédent. De nombreux lycées ont aussi été la cible de menaces directes d'ordre terroriste ou de menaces terroristes. Je pense en particulier au lycée hôtelier de Lille, où Monsieur RIGAUD s'était d'ailleurs déplacé. Pour l'heure, les ENT sont toujours d'accès réduit, même si cela commence à rentrer dans l'ordre. Les messageries sont progressivement réactivées au niveau des collèges. Je voulais savoir si cette réactivation est générale. Monsieur RIGAUD, pouvez-vous nous confirmer l'information ? Seront-elles utilisables pendant la période des vacances, qui est stratégique, pour que les parents et les enseignants puissent échanger, notamment sur les devoirs donnés ?

Ce n'est pas un hasard si le service public de l'éducation a été visé un an, presque jour pour jour, après l'assassinat, par un jeune terroriste, de notre collègue Dominique Bernard à Arras. L'heure est maintenant à l'analyse et à l'évaluation des dégâts sur la question des ENT, avec notre prestataire. C'est une belle somme, 600 000 euros, que nous, clients, la région, devons mettre sur la table. Nous avons droit à un service de qualité constant.

Le caractère – je terminerai sur ce point – massif de ces attaques numériques interroge. Les dispositifs de sécurité de l'ENT sont-ils opérationnels et à un niveau suffisant ? Quel est le bilan déjà tiré par le prestataire, même si l'on est encore très près du problème ? Comment peut-on ajuster la situation ? Y aura-t-il un geste commercial sur les prestations 2024, à la suite de la paralysie de ce système pendant 15 jours, voire 4 semaines pour certains établissements ?

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président : En l'absence de Brigitte FOURE, c'est Salvatore CASTIGLIONE qui exprimera les positions de vote du groupe UDI et apparentés.

Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Pour répondre à Monsieur POIX, d'abord, ce n'est pas l'ENT personnellement qui a été attaqué, mais c'est bien la messagerie. On a régulièrement, toutes les 48 heures, un contact avec les recteurs et l'on fait le point avec les équipes de la région. Actuellement, on a rouvert la messagerie. Vous l'avez vu. Le reste des outils fonctionne. C'est bien la messagerie. On l'a rouverte pour les adultes, de 7 heures à 23 heures. On ferme de 23 heures à 7 heures et le week-end. On va pousser ainsi jusqu'aux vacances et, au fur et à mesure, on regardera. Bien sûr, le but est de retrouver un outil qui fonctionne aussi pour les élèves, le plus rapidement possible.

On observe aussi ce qu'il se passe dans les autres régions. En Ile-de-France, on a pu voir que, à l'ouverture de leur messagerie, il y avait à nouveau des messages. Était-ce d'anciens messages ou des nouveaux ? On ne sait pas. En tout cas, on est très vigilant pour être complètement opérationnel lorsque l'on ouvrira. Sachez que les équipes travaillent. Bien sûr, dans l'outil, des améliorations et des évolutions seront apportées.

M. COULON, Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Vote sur la délibération n° 2024.00437

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 Accompagner l'orientation et l'information

2024.00097 - Compétitions WorldSkills : lancement de la 48^e édition (sélections régionales, finales nationale et internationale) et poursuite de la 47^e édition (finale européenne)

M. COULON, Président : Qui est favorable ?

Madame DISDIER, êtes-vous favorable ? Je n'ai pas vu. La marge est mince entre le mâchonnement de crayon et le lavage de l'index. Je n'ai pas mes lunettes, Monsieur CHENU. Je vais donc les mettre.

Vote sur la délibération n° 2024.00097

Adoptée à l'unanimité

2024.00472 - Coordination territoriale des solutions d'accompagnement et de sécurisation des parcours de formation des jeunes déployées en Hauts-de-France (Délibération complémentaire)

Vote sur la délibération n° 2024.00472

Adoptée à l'unanimité

04 - Enseignement supérieur

01 Soutien aux projets des établissements d'enseignement supérieur

2024.00403 - Soutien aux frais de transport des étudiants suivant une formation PASS en télé-enseignement à la Faculté des Sciences de l'Université d'Artois à Lens sur l'année universitaire 2024-2025

M. COULON, Président : Madame SADOUNE, pour une intervention et une explication de vote, les deux en même temps.

MME KERRICH-BERNARD : C'est la suivante.

M. COULON, Président : Pardon, je n'ai toujours pas mis mes lunettes.

Vote sur la délibération n° 2024.00403

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00581 - CPER Picardie - réhabilitation des bâtiments C, D, E du Campus Santé de l'Université Picardie Jules Verne à Amiens - Délibération modificative

M. COULON, Président : Madame SADOUNE.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la délibération qui nous est présentée va, sans conteste, dans l'esprit de ce que nous souhaitons porter, au sein du groupe socialiste et communiste des Hauts-de-France : offrir aux étudiants et à notre jeunesse un enseignement dispensé dans les meilleures conditions possible. Je vous annonce d'ores et déjà que nous voterons, bien entendu, pour cette délibération de bon sens.

Néanmoins, cette délibération concerne, d'une part, l'académie d'Amiens et, d'autre part, le Campus santé. Vous comprendrez tout de suite pourquoi j'insiste sur ces deux points : tout simplement, car nous avons été saisis par les organisations étudiantes amiénoises sur leur précarité, donc sur leur santé. Aussi, l'occasion m'est donnée de les relayer et d'alerter...

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

...comme le font heureusement déjà certains. La précarité des jeunes, à laquelle les étudiants n'échappent pas, est de plus en plus croissante : 79 % des étudiants ne mangent plus à leur faim et sauteraient en moyenne près de 4 repas par semaine. Ils n'arrivent pas à couvrir leurs besoins de première nécessité, qu'ils mettent de côté au profit de leurs besoins alimentaires, lorsqu'ils peuvent faire ce choix. Certains déclarent devoir régulièrement passer la nuit dehors ou dans une voiture à plusieurs reprises par semaine.

Le rapport Linkee souligne une situation dramatique pour un grand nombre d'entre eux. Ce sont 1,5 million de jeunes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. En France, nous comptons plus de 29 % d'étudiants boursiers. A Amiens, c'est près de 50 %. C'est vous dire la situation socio-économique de ces jeunes et de leurs familles. Même des non-boursiers sont concernés par cette lourde précarité. Alors que les associations relais de la Banque alimentaire voient de plus en plus d'étudiants dans leurs files d'attente, le Gouvernement, depuis janvier 2024, annonce l'arrêt des chèques alimentaires. Le premier poste de dépenses pour un étudiant est celui du logement. A Amiens, la rentrée s'est faite par une augmentation de 3,5 % des loyers du CROUS ou encore par l'expulsion de certains, en vue des JO.

Ce sont les étudiants amiénois qui nous saisissent, mais nous portons le message d'un grand nombre d'étudiants des cinq départements des Hauts-de-France, et plus largement de France. Si je porte cette voix aujourd'hui en notre enceinte, c'est que je suis convaincue que chaque responsable politique peut et doit porter un regard bienveillant à notre jeunesse. Pour eux, la moindre dépense a un poids lourd dans un budget serré. Chaque action, chaque échelle d'intervention a son importance dans l'aide qui peut leur être apportée.

C'est pourquoi je salue et remercie les associations de solidarité, les banques alimentaires. Je vous remercie pour ce qui est fait au profit des étudiants, en aides directes ou indirectes. Cependant, je pense sincèrement que nous pourrions réfléchir à une politique, en fonction de nos compétences, qui pourrait leur venir en grande aide et au-delà de ce qui est déjà fait. Au Sénat, par exemple, notre collègue socialiste, Rémi CARDON, fait une proposition de loi qui nous permettrait de verser 150 euros par mois aux jeunes les plus précaires. A Liévin, comme dans d'autres communes, nous accompagnons les associations à la distribution de kits alimentaires et d'hygiène.

Quitte à remettre deux sous dans la machine du propos liminaire de cette séance, à la région, bien au-delà du Pass Rail, je suis convaincue, Monsieur le Vice-président COULON, qu'il pourrait être porté une gratuité des TER pour tous les étudiants des Hauts-de-France.

Vote sur la délibération n° 2024.00581

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 Vie étudiante

2024.00312 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Vote sur la délibération n° 2024.00312

Adoptée à l'unanimité

03 Aides aux étudiants

2024.00301 - Cadre d'intervention - Programme régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) dispositif Ambition

Vote sur la délibération n° 2024.00301

Adoptée à l'unanimité

2024.00302 - Cadre d'intervention du dispositif Contrats Étudiants région

Vote sur la délibération n° 2024.00302

Adoptée à l'unanimité

2024.00380 - Cadre d'intervention du dispositif Etudiants Relais Santé

Vote sur la délibération n° 2024.00380

Adoptée à l'unanimité

05 – Recherche

02 Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2024.00338 - Financement du Centre de Données et Services ICARE pour l'exercice 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00338

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00399 - Protocole de partenariat entre la région Hauts-de-France et la Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille (FUPL) 2022-2028 – programmation 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00399

Adoptée à l'unanimité

2024.00431 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 2^e session 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00431

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00432 - Projets de Recherche - Délibération modificative

Vote sur la délibération n° 2024.00432

Adoptée à l'unanimité

2024.00495 - Revalorisation des Allocations doctorales 2022 - délibération modificative

Vote sur la délibération n° 2024.00495

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 - Aménagement du territoire

02 ACTes – Projets structurants

2024.00491 - Fonds de soutien aux projets structurants - FSPS - projets d'investissement

M. COULON, Président : Il y a un *erratum* à cette délibération. Fait-elle l'objet d'interventions, après cet *erratum* ?
Non.

Vote sur la délibération n° 2024.00491

Adoptée à l'unanimité

03 Actes – Redynamisations centralités

2024.00477 - Accompagnement des villes lauréates des dispositifs régionaux en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Vote sur la délibération n° 2024.00477

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00479 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Cœur de ville

Vote sur la délibération n° 2024.00479

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00480 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Vote sur la délibération n° 2024.00480

Adoptée à l'unanimité

04 Soutien aux communes

2024.00489 - Fonds d'intervention « Inondations et tempêtes » : projets d'investissement

Vote sur la délibération n° 2024.00489

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MME ENGRAND : J'avais une intervention, Monsieur le Président.

M. COULON, Président : Vous n'étiez pas notée. Sur quelle...

MME ENGRAND : Je ne sais pas si c'est 489 ou 649, car j'ai les deux.

M. COULON, Président : 489, vous n'étiez pas notée. Est-ce sur celle-ci que vous vouliez intervenir ? Le vote a eu lieu.

MME ENGRAND : De toute façon, on vote pour.

M. COULON, Président : Allez-y, faites un rappel au règlement sur la 489.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Très investie depuis cinq mois dans les inondations, concernant la situation des sinistrés de la région à la suite des inondations de cet automne et cet hiver, j'espère que la région tiendra ses engagements et continuera à prendre sa part dans le soutien que nous pouvons et devons accorder aux personnes, qui ont parfois tout perdu. Ces fonds d'intervention, ces investissements et les aides dédiées aux particuliers, qui seront étudiés dans la délibération 649, vont dans le bon sens : panser les plaies, prévenir les futures intempéries. Comme vous pouvez vous en douter, nous allons bien évidemment voter en faveur ; d'ailleurs, on vient de le faire.

En revanche, permettez-moi de profiter de cette prise de parole pour insister sur l'importance de maintenir la pression auprès des différentes compagnies d'assurances. En effet, certaines compagnies d'assurances ont pris la liberté de prendre leur temps quant aux indemnisations des sinistrés. Ceci est une honte. Il est urgent de les obliger à respecter leurs engagements et à remplir leur part de contrat. Ce ne sont pas eux qui ont des fondations de maisons abîmées, de l'humidité ambiante, des biens dévalués, des frais à n'en plus finir, de l'électroménager hors d'usage, des entreprises fermées depuis six mois et dont le compte d'exploitation est vraiment inconséquent.

Au-delà de savoir à quelle hauteur ils seront indemnisés, certains ne savent même pas s'ils le seront tout court. C'est scandaleux. C'est à eux que je pense et c'est pour eux que nous devons rester mobilisés, que nous ne devons pas cesser d'interpeller les assureurs. C'est à eux, ainsi qu'aux entrepreneurs et aux agriculteurs sinistrés, que nous nous devons de continuer à travailler sur ce sujet.

Merci.

M. COULON, Président : Il y a une rafale de rappels au règlement.

Allez-y.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Après les inondations et les crues dans le Pas-de-Calais, le bilan a été très salé pour les bateliers. Je rappelle qu'ils ont perdu 1 500 à 2 000 euros par jour. C'est le chiffre de perte des bateliers bloqués dans le secteur, notamment de Douai, durant les crues et les inondations. Qui va payer la facture ? Je rappelle qu'ils ont été immobilisés, les écluses ont été inutilisables pendant 18 jours, et aucune solution n'a été véritablement proposée. Seul le gouvernement a prévu un chèque par batelier de moins de 5 000 euros. Dans ces conditions, ce n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Premier ministre que la région puisse suivre de très peu ce dossier, parce que derrière les bateliers, c'est une filière. Nous comptons sur cette filière pour la revaloriser, la reconnaître, mais surtout pour que les bateliers ne soient pas les grands oubliés. Ils doivent être soutenus de manière intensive maintenant et avec des subventions publiques, car c'est notre avenir et c'est l'avenir de notre filière dans cette région qui doit être soutenu.

M. COULON, Président : Merci.

Florence BARISEAU, sur les sinistrés, pour un rappel au règlement.

MME BARISEAU : C'est l'occasion de faire un point sur trois chiffres, trois urgences et deux enjeux.

Sur les chiffres, je rappelle que l'on accompagne 6 800 personnes qui ont déposé une demande de prise en charge franchise : 50 % région, 50 % département. 4 800 sont déjà payées à 190 euros.

Nous accompagnons également les villes en complément de l'Etat dès lors qu'il y a un trou dans la raquette afin de leur permettre d'engager très vite, avec d'ailleurs une avance, des travaux de reconstruction. Nous sommes également aux côtés des entreprises.

Pour moi, il y a trois urgences : relogement, fonds Barnier, maintenir les permanences. Madame ENGRAND, je suis ravie d'entendre que vous soutenez le coup de gueule qui a été poussé par le président BERTRAND la semaine dernière. J'ai une information toute fraîche, puisque depuis ce coup de gueule sur l'association Inondéa qui avait 10 dossiers en instance, 6 sont résolus avec déjà mise en paiement. Ils m'ont écrit tout à l'heure. Comme quoi, cela fonctionne et vous pouvez nous faire confiance pour maintenir la pression.

De même, on maintiendra la pression sur le relogement. Il est hors de question qu'un seul sinistré soit mis à la rue après les six mois de prise en charge de son logement. C'est non négociable.

Madame DELLI, nous avons fait pression lors de la visite de Gabriel ATTAL. Peut-être qu'il faudra une nouvelle visite pour que tout soit réglé, mais nous avons parlé des bateliers.

L'enjeu est : pas un sinistré qui ne soit pas indemnisé, pas un sinistré qui ne connaisse pas la valeur de sa maison et le montant des assurances pour savoir s'il est éligible au fonds Barnier, pas un sinistré à la rue, pas un sinistré non renseigné, donc on maintient les permanences humaines. Le travail qui reste à mener pour la suite, ce sont les travaux, qui ne seront plus des travaux d'urgence mais des travaux enclenchés en urgence entre avril et novembre prochain, et le magnifique chantier de la gouvernance.

M. COULON, Président : Merci, chers collègues, pour ces rappels au règlement successifs.

2024.00496 - Fonds d'intervention « maintien du dernier commerce de proximité dans une commune » : Délibération modificative concernant la Commune de Carnin

Vote sur la délibération n° 2024.00496

Adoptée à l'unanimité

06 Aménagement du territoire divers

2024.00649 - Aides aux particuliers victimes des inondations

Vote sur la délibération n° 2024.00649

Adoptée à l'unanimité

07 Dispositifs territoriaux spécifiques

2024.00488 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache : projets d'investissement

Vote sur la délibération n° 2024.00488

Adoptée à l'unanimité

2024.00500 - Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez : approbation du renouvellement du label pour la période 2024-2032 et partenariat

Vote sur la délibération n° 2024.00500

Adoptée à l'unanimité

08 Aménagement numérique des territoires

2024.00400 - Adhésion et contribution 2024 pour : - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) - Le Réseau des territoires innovants, les Interconnectés

Vote sur la délibération n° 2024.00400

Adoptée à l'unanimité

2024.00418 - Engagement annuel de la Région vers l'objectif 100 % fibre

Vote sur la délibération n° 2024.00418

Adoptée à l'unanimité

09 Prospective et stratégies territoriales

2024.00610 - Association « Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France » - Programme d'actions 2024 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024

M. COULON, Président : Madame DISDIER, vous êtes inscrite.

MME DISDIER : Pas d'intervention.

M. COULON, Président : Merci.

Madame DELLI, Monsieur POIX.

MME DELLI : Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur FOUTRY qui a envoyé des éléments concernant Stop Eoliennes Hauts-de-France. Merci beaucoup, mais ces éléments apparaissent totalement insuffisants, puisque quand vous regardez l'activité de cette entité, le bilan n'est pas conforme aux normes comptables associatives. Pour cause, c'est une copie conforme du compte de résultat, ce qui est assez grave.

Deuxième chose : la ligne « produits constatés d'avance », comme son nom l'indique, ne traduit pas des produits de l'exercice comptable en cours.

Troisième problématique : les 18 000 euros de dons pour l'année 2023 présentés en budget n'apparaissent nulle part dans les comptes de 2023, ce qui n'est absolument pas conforme, voire illégal. Dès lors, comment voter en toute conscience une délibération pour financer une association qui n'arrive même pas à fournir des documents comptables et financiers ?

De plus, la stratégie de la région n'est pas claire. Avant-hier, une commission de développement de l'éolien terrestre a été mise en place au Comité régional de l'énergie et, aujourd'hui, nous devons financer une association qui s'oppose systématiquement au projet éolien. Quel est l'intérêt, quels sont les objectifs, quelle est la cohérence ? Dans tous les cas, la Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France fait apparaître un excédent de 5 374 euros, voire 23 874,80 euros si l'on compte les dons. Cela ne justifie en aucun cas une aide, notamment au sein de la région.

M. COULON, Président : Pour l'explication de vote ?

M. POIX : Oui.

M. COULON, Président : Vous faites à la suite ?

M. POIX : Oui.

Depuis près d'une dizaine d'années, le sujet des fausses informations, couramment appelées *fake news*, se fait de plus en plus pesant dans le débat public. Ce phénomène, simplifié par la rapidité de la transmission d'informations permise par nos technologies de communication moderne, fait des ravages : inexactitudes, informations partielles et/ou partiales, contre-vérités. Ces *fake news* altèrent fortement le débat public et le décrédibilisent. Le temps consacré à démentir ces fausses informations et l'énergie dépensée au rétablissement de la réalité sont considérables. Cette citation est extraite de la motion du groupe MRA de la majorité régionale voté à la quasi-unanimité la semaine dernière et elle prend tout son sens lorsqu'on se penche sur le dossier de l'association Stop Eoliennes.

En effet, la région ne s'honore pas vraiment dans le cas présent en soutenant une association qui peut apparaître comme une association « maison » – on aurait dit dans d'autres lieux un « syndicat boutique » –, qui se fait le relais de thèses climatosceptiques (Monsieur POSTEL-VINAY, Monsieur Steven KOONIN) qui remettent en cause la fiabilité de la science climatique ou de la climatologie. On ne peut être qu'effaré et estomaqué lorsqu'on voit que l'association, qui va recevoir quand même sur trois ans 150 000 euros d'argent public, remet en cause aussi l'impartialité de la cour d'appel de Douai et l'institution judiciaire en général, qui est un des piliers de notre République – on s'accordera pour le dire. À quand une dénonciation des juges rouges, ou plutôt des juges verts ? Je pense que l'on est en plein « berlusconisme » éolien. Je pense que la région est en train de tomber dans un piège qui nous est tendu. 80 %, c'est le plafond que nous nous fixons pour subventionner une association. On est à 77 %, on arrive à la ligne rouge. Les cotisations de l'association ne représentent que 1 % de son budget total, soit 1 200 euros. On est bien loin de l'association qui soulève les foules quand on voit le résultat.

Nous voterons contre cette délibération, en cohérence avec nos positionnements antérieurs. En subventionnant à 150 000 euros cette association, la région va même contre ses propres décisions, puisqu'elle va contre le SRADDET qu'elle a voté, où nous avons décidé de soutenir une stratégie de *repowering* alors que l'association affirme son opposition.

M. COULON, Président : Florence BARISEAU.

MME BARISEAU : Monsieur POIX, vous parlez de *fake news*. On est surtout sur un *fake* débat. On a une divergence, actons-la. Vous êtes pour encore des éoliennes et nous sommes pour « stop ». On partage un mot, qui s'écrit pareil : plus. Vous cherchez toutes les raisons de justifier votre vote contre. Actons cette divergence. Vous avez prononcé des accusations assez graves, mais c'est Monsieur COULON qui vous répondra. On acte la divergence, on ne fait pas de *fake* débat, et l'assemblée s'emportera beaucoup mieux.

M. COULON, Président : Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Je trouve que Monsieur POIX a du talent, je le dis comme je le pense. Vous avez du talent, surtout dans cette affaire, plus particulièrement sur votre facilité à avoir scruté, décortiqué les comptes de cette association. On aimerait bien que vous en fassiez autant pour de nombreuses autres associations, mais on vous donnera un petit coup de main, on vous donnera des noms. Quand vous nous accusez, notamment ma collègue, en disant que l'on est contre la culture, on aimerait que vous en fassiez... On pourrait faire une réunion et vous donner un coup de main pour vous donner ce que l'on peut rechercher. Cela pourrait être sympathique. Vous avez du talent, je le reconnais.

Au-delà de cela, c'est vrai que la majorité actuelle a évolué par rapport à un certain nombre d'années sur ces mêmes rangs où la mode était aux éoliennes, même pour les gens qui étaient dans l'opposition et qui sont aujourd'hui au perchoir.

Ne vous grattez pas le nez, Monsieur COULON, c'est bien de vous que je parle.

C'est très bien, parce que nous sommes les seuls ici à avoir eu une attitude cohérente depuis bientôt 30 ans qu'on nous impose ces machines et tout ce qu'il y a derrière. Vous le savez comme moi, Monsieur POIX, puisque vous êtes quelqu'un qui travaille ses dossiers. On sait très bien quelles sont les filières financières du grand capital – je le répète pour ceux qui ne l'auraient pas compris – qui sont derrière ces opérations. Le choix a été fait par la région, que nous avons combattu, les élus du Front National à l'époque, dans cette enceinte dès l'arrivée des socialistes et de la gauche et surtout des Verts, de l'installation à outrance... Il suffit de passer du côté de Montdidier...

M. COULON, Président : Deux minutes. Vous faites l'explication de vote en même temps ?

M. GUINIOT : Oui, bien sûr. Je n'ai pas été trop gourmand aujourd'hui.

M. COULON, Président : C'est le règlement, Monsieur GUINIOT. Ne vous laissez pas distraire.

M. GUINIOT : En plus, vous me faites perdre du temps.

Il ne faut pas revenir là-dessus. C'est un choix que nous soutenons, ou plutôt, la majorité de la nouvelle région a suivi notre sillage. On les félicite d'avoir, depuis quelques années, pris le bon bord et d'avoir tiré la grand-voile et le foc contre les installations d'éoliennes dans notre région. Nous sommes la région qui en a le plus de France ; cela n'a pas changé. Heureusement que tout cela se calme. C'est absolument indispensable de faire barrage à ces opérations écolo-financières. Je ne vise pas de parti politique, mais sur la base de l'écologie, ce sont d'énormes affaires financières. Je ne parlerai pas de la possible corruption qu'il y a derrière. Je ne parle pas de vous, je ne parle pas des écologistes, je dis les corruptions qu'il peut y avoir par rapport à certains élus, et on a tous un certain nombre de témoignages. Stop aux éoliennes ! Evidemment, il faut soutenir cette association de manière raisonnable.

Merci, Monsieur COULON.

M. COULON, Président : Merci, Monsieur GUINIOT.

Cohérence d'une manière générale : vous êtes tellement anti-éolien que vous aviez dans vos rangs, lors du précédent mandat, des élus qui en étaient les promoteurs eux-mêmes. Si, des élus de l'Aisne, qui d'ailleurs sont passés dans la presse de l'Aisne il n'y a pas très longtemps pour dire « les dossiers sortent ».

J'ai eu une petite mise en cause personnelle au moment où je me grattais le nez.

(interventions hors micro)

M. COULON, Président : Si vous me permettez de répondre, vous ferez votre rappel au règlement après.

J'ai eu une petite mise en cause personnelle gentille au moment où je me grattais le nez. Je n'ai jamais été contre le principe de l'éolien. Il fut un temps où j'étais deux rangs plus loin que Madame BEUIL, en 2010 ou 2011, et j'ai pu valider un certain nombre de principes d'aménagement.

(intervention de Monsieur GUINIOT hors micro)

M. COULON, Président : Ne m'interrompez pas, je ne l'ai pas fait.

A l'époque, nous n'avions pas la proportion d'éoliennes que nous avons aujourd'hui. Le problème est le suivant : sur 6 % du territoire national, les 32 000 kilomètres carrés de notre région, nous avons désormais 30 % des mâts français. Le problème est aussi simple. Ce n'est pas autre chose. Puisque nous sommes dépourvus d'outils juridiques... C'est assez incroyable, on nous demande de faire un SRADDET dans lequel il y a un volet climat air énergie, donc on propose une orientation, mais on s'en fiche. Finalement, on fait ce que l'on veut. Ce qui est inquiétant dans notre pays, et c'est pour cela que je suis toujours assez épaté par des prises de position d'élus de gauche d'une manière générale... On a privatisé la transition écologique dans notre pays. Le rapport à l'argent, les lobbys, généralement, on entend de très beaux discours dans certains hémicycles, mais sur cela, sans parler d'intérêt « politico », on n'a jamais eu de discours. C'est assez étonnant.

Je crois aux communautés énergétiques. On a des exemples de communautés énergétiques, au sens public du terme, qui sont assez intéressantes. Le travail qu'a fait la maire de Montdidier sur la communauté énergétique est très intéressant et intelligent. Le problème est qu'aujourd'hui, ils font ce qu'ils veulent sur l'éolien. Il n'y a pas de maîtrise par la puissance publique. Vous le cautionnez et vous continuerez à le cautionner. On sait aussi qu'il y a des relations très fortes entre une certaine formation politique et le monde de l'éolien. Il y a même des élus Europe Ecologie Les Verts qui travaillent chez des promoteurs éoliens en Picardie et qui vous accueillent généralement à bras ouverts pendant les campagnes électorales. Vous savez de qui je parle. Ces gens ont le droit de vivre et d'avoir un métier, mais la réalité est celle-ci.

Pourquoi Stop Eoliennes est là ? Cette association est là pour rappeler qu'à un moment, cela suffit, on n'en peut plus. Je vais vous donner lecture du dernier arrêté en date du préfet de l'Aisne refusant un projet éolien : « Considérant qu'il y a, dans un rayon de 20 kilomètres, 217 mâts, nous considérons qu'il y a légèrement saturation ». Ce sera bien évidemment contesté devant la justice par les promoteurs éoliens qui s'en fichent. Ce n'est pas leur problème qu'il y ait 217 mâts. La répartition de l'effort, le choix de différentes filières et de paniers énergétiques sont nécessaires. Nous n'en pouvons plus, donc nous sommes obligés de soutenir une association dont l'objectif est la défense des citoyens, de la population et de l'aménagement du territoire, parce que l'Etat et les législateurs nous privent de moyens d'agir. La réalité est là : nous n'avons pas les moyens d'agir. C'est assez dommage, donc il faudrait peut-être un acte de décentralisation sur ce point.

Madame DELLI, vous avez fait confusion entre deux choses. Vous nous avez dit qu'il y a eu lundi l'installation d'une instance pour le développement de l'éolien. Vous parlez d'un groupe de travail au sein du CRE (Comité régional de l'énergie). Ce groupe de travail n'a pas été fait pour développer l'éolien. C'est un groupe technique sur la filière éolienne et le but sera d'arrêter une doctrine au sein de ce groupe, au sein duquel cohabitent des pros et des « anti », parce qu'on a essayé de faire les choses de manière équilibrée.

Monsieur POIX, vous vouliez faire un rappel au règlement ?

M. POIX : Tout à fait, Monsieur COULON.

On ne peut pas parler ici de *fake* débat. On est dans un lieu qui est fait pour cela. Je vous en remercie parce que dans certaines régions, on a 30 secondes en commission permanente pour défendre un amendement ou une délibération. Ici, on a le temps du débat, et c'est tout à votre honneur de permettre ce cadre.

Je pense plutôt que c'est un débat autour de la vérité et de la science. L'objectif n'est pas de refaire un débat sur pour ou contre l'éolien. On aura besoin de l'éolien, mais il ne pourra pas être question d'assurer notre autonomie et souveraineté énergétique uniquement par l'éolien. Je vous rassure sur ce point.

Je pense qu'il y a des questions fondamentales : où on plante ? Va-t-on glisser sur l'éolien marin, d'autres endroits d'implantation ? C'est un débat intéressant. Va-t-on sur un pôle public de l'énergie ? En effet, il faut éviter le *Far West* de l'éolien qui s'implante sous label privé. Je suis très intéressé par l'expérience de Montdidier. La région pourrait être pilote pour aider les agglomérations à coordonner les réponses publiques et la maîtrise publique de l'énergie. A gauche, nous sommes pour un pôle public de l'énergie, que les partis de droite ont consciencieusement évité de mettre en place quand ils étaient au pouvoir. Un pôle public de l'énergie est un levier, et cela pourrait l'être pour l'éolien également.

Quant à Monsieur GUINIOT, Monsieur COULON l'a rappelé, vos élus ont un peu glissé sous le vent et hissé la grand-voile, comme dirait Céline DION.

MME DELLI : Et Garou !

M. POIX : Il faut savoir être cohérent. Dans chacun de nos camps, nous avons des pour et des contres, mais vous avez aussi des pour dans votre camp.

Ce qui m'intéresse, c'est que c'est une filière d'emploi. Le recyclage, le déploiement... Vous aviez un leader : Windlab. C'était un enjeu de la campagne qui n'a pas été soutenu et qui s'est un peu effondré. C'est dommage, parce qu'on pourrait être pilote sur le recyclage. Cela produit du déchet, comme toute activité. On est à la croisée des chemins au niveau énergétique ; il faut peser le pour et le contre. L'éolien fera partie de la solution, mais cela ne peut pas être la solution unique. Il faut arrêter les *fake news* aussi sur le fait que l'éolien fait peur aux oiseaux et va détruire la planète. Il faut être sérieux.

M. COULON, Président : Cela fait deux minutes. *Fake news* : je ne vous rappellerai pas le tweet du groupe des écologistes sur le pass Rail de tout à l'heure.

MME DELLI : Rappel au règlement.

M. COULON, Président : Non, on vote. Il y a eu un rappel au règlement au niveau de votre groupe. On vote.

Vote sur la délibération n° 2024.00610

Adoptée à la majorité

2024.00657 - Programme d'activités 2024 de l'Association Mission Bassin Minier sise à Oignies (axe 2 – opérateur structurant)

Vote sur la délibération n° 2024.00657

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Rénovation urbaine

2024.00031 - Mise en œuvre des opérations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

Vote sur la délibération n° 2024.00031

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00420 - Prise de participation de la SAEM Société de Développement du Dunkerquois (S3D) dans une SCI

Vote sur la délibération n° 2024.00420

Adoptée à l'unanimité

2024.00457 - Prolongation de délais et modification de réalisation d'opération - Rénovation Urbaine

Vote sur la délibération n° 2024.00457

Adoptée à l'unanimité

2024.00460 - Avenant 2 de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole (CAAM)

M. POIX : La délégation vote comme la présidente. Je ne suis pas inscrit, mais c'est pour préciser le sens du vote. C'était une interrogation sur l'absence du gymnase Jean Bouin dans ce projet de reconstruction. Cela a été transmis par notre collègue Thomas HUTIN.

M. COULON, Président : D'accord. On n'a pas bien compris, mais c'est enregistré et vous pourrez dire à Thomas HUTIN que vous avez fait la remarque.

Vote sur la délibération n° 2024.00460

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2024.00467 - Engagement de la Région dans les contrats de ville « Quartiers 2030 » et dispositifs de mise en œuvre (2024) du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030

Vote sur la délibération n° 2024.00467

Adoptée à l'unanimité

04 - Logement

2024.00084 - Accompagnement régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) - Décision d'attribution de subventions

M. COULON, Président : Madame DELLI, vous êtes inscrite.

MME DELLI : Cette délibération était attendue depuis longtemps, notamment par les habitants du bassin minier. Je me félicite de voter cette délibération parce qu'une semaine après le vote et notre vœu sur la question du logement et la rénovation thermique du logement, c'est une question majeure. Nous ne doutons pas que la société Maisons et Cités de Douai fera bon usage de ces 848 000 euros accordés par la région pour rénover 121 logements, pour 120 familles. Je considère qu'aujourd'hui, si la région peut soulager des familles en termes de santé, en termes de pouvoir d'achat, en termes de prix d'électricité qui explosent, on va tous dans le même sens.

Je rappelle que dans les Hauts-de-France, 40 % des logements sont mal isolés. C'est deux fois plus que la moyenne nationale. C'est deux fois plus de familles qui sont contraintes de se chauffer davantage l'hiver et de souffrir de la chaleur l'été. Nous espérons que l'enjeu dépasse le périmètre demain du bassin minier afin que tous les habitants de notre région puissent bénéficier d'un logement sain, parce que c'est bon pour le climat, c'est bon pour leur porte-monnaie, mais c'est surtout bon pour leur santé.

M. COULON, Président : Merci, Madame DELLI.

Vote sur la délibération n° 2024.00084

Adoptée à l'unanimité

2024.000391 - Affectation et désaffectation des crédits du Programme SARE aux structures de mise en œuvre (12 bénéficiaires) pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00391

Adoptée à l'unanimité

05 - Politique REV3

2024.00327 - Second versement de capital au sein de la SEM Energies Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00327

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00359 - Reconduction du programme d'accompagnement des EPCI à compétence déchets en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA) et évolution concernant l'élaboration des programmes locaux de prévention des DMA (PLPDMA)

Vote sur la délibération n° 2024.00359

Adoptée à l'unanimité

2024.00378 - FRATRI - Financement de 12 projets « nouveaux modèles économiques et de consommation » relatifs à la démarche REV3

Vote sur la délibération n° 2024.00378

Adoptée à l'unanimité

04 – Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de Rev3

2024.00541 - Modification des dispositifs de la politique rev3 2023-2027, approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs Région Hauts-de-France/ Etat /Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) 2024-2026 » et financement de 4 projets « Stratégies régionales et territoriales » relatifs à la démarche REV3 dans le cadre du FRATRI

Vote sur la délibération n° 2024.00541

Adoptée à l'unanimité

07 – Europe, fonds structurels

2024.00548 - Affectation de crédits complémentaires dans le cadre des contrôles de 1er niveau des projets d'assistance technique des programmes Interreg 2014-2020

Vote sur la délibération n° 2024.00548

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00593 - Affectation des crédits du dispositif FRAPPE (Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens) au titre de l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00593

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Programmation européenne

2024.00499 - Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : Appel à projets « Requalification des espaces publics des cités minières identifiées au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier »

Vote sur la délibération n° 2024.00499

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 7 :
Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

01 – Culture

01 Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel

2024.00508 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) - Spectacle vivant

M. COULON, Président : Je vais mettre mes lunettes et je vais regarder le compteur. Il me semble que nous entrons dans une zone de turbulences.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Il n'y a pas d'inscrits.

M. CHENU : Si, on a une inscrite.

M. COULON, Président : Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Je suis inscrite pour vous demander de nous accorder quelques votes divisionnaires sur l'ensemble des prochaines délibérations. Ce n'est pas parce que nous sommes des censeurs de la culture, mais nous souhaitons que certains de ces projets associatifs, tout aussi intéressants soient-ils, ne soient pas financés par l'argent des contribuables des Hauts-de-France. Nous souhaitons être en cohérence avec votre intention de ne pas autoriser de subventions à des projets dont les notices explicatives ou les descriptions sont rédigées en écriture inclusive et pour lesquelles, bien sûr, nous resterons en abstention.

Pour cette délibération 508, nous serons contre les opérations 2, 10, 11, 12, 15, 17, 18 et 19, et en abstention sur les projets 13, 14 et 16.

M. COULON, Président : C'est tout ?

MME FLAMANT : C'est tout pour cette délibération.

Vote sur la délibération n° 2024.00508

Adoptée à la majorité

2024.00509 - Association École du Nord de Lille : Programme pluriannuel d'action 2022 - 2024 - dont dispositif d'insertion (axe 1 - opérateur structurant)

Vote sur la délibération n° 2024.00509

Adoptée à l'unanimité

2024.00512 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) -Spectacle vivant

M. COULON, Président : Je n'ose tenter : unanimité sur la 512 ?

MME FLAMANT : Non. Nous vous demandons de nous accorder quelques votes divisionnaires car nous serons contre les projets 3 et 4.

Vote sur la délibération n° 2024.00512

Adoptée à la majorité

2024.00515 - Partenariat culturel triennal 2024-2026 et Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1- opérateur structurant) - Spectacle vivant

MME FLAMANT : Nous serons en abstention pour les opérations 2 et 5.

Vote sur la délibération n° 2024.00515

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00516 - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 - Association Le Boulon (axe 1 - opérateur structurant)

Vote sur la délibération n° 2024.00516

Adoptée à l'unanimité

2024.00517 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) - Livre et lecture, Musiques, Cinéma et Audiovisuel

M. COULON, Président : Même vote ?

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : nous sommes contre l'opération n° 13.

Vote sur la délibération n° 2024.00517

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2024.00518 - Partenariat Culturel triennal 2024-2026 et programme d'action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) - Arts Visuels, Musiques, Cinéma et Audiovisuel

MME FLAMANT : Abstention pour l'opération n° 8.

Vote sur la délibération n° 2024.00518

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00520 - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024-2026 : Association On a marché sur la bulle (axe 1 - opérateur structurant)

Vote sur la délibération n° 2024.00520

Adoptée à l'unanimité

2024.00522 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) - Arts visuels et Patrimoine

MME FLAMANT : Abstention pour les opérations 3, 4, 5 et 6, et contre l'opération n° 13.

Vote sur la délibération n° 2024.00522

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2024.00524 - Participation du Hauts-de-France Brass Band aux Championnats de France et d'Europe (axe 1)

Vote sur la délibération n° 2024.00524

Adoptée à l'unanimité

02 – Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie

2024.00525 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Spectacle vivant

MME FLAMANT : Abstention pour les opérations 14 et 15.

Vote sur la délibération n° 2024.00525

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00526 - Partenariat Culturel triennal 2024-2026 et Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Spectacle vivant

Vote sur la délibération n° 2024.00526

Adoptée à l'unanimité

2024.00528 - Programme d'action 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Cinéma - Audiovisuel, Livre et Lecture et Musique de répertoire et de création

Vote sur la délibération n° 2024.00528

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00529 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Musiques actuelles

MME FLAMANT : Contre le projet n° 3. J'aurais voulu intervenir pour donner une explication de vote.

M. COULON, Président : Allez-y.

MME FLAMANT : Concernant cette association Attacafa, nous éprouvons une certaine méfiance quant à l'orientation culturelle de cette association lorsque nous constatons qu'Attacawa, qui est l'acronyme de travail théâtral et d'animation culturelle d'amitié francophone, veut aussi dire culture en arabe.

Attacafa fait partie des nombreuses associations qui se sont créées après ce mouvement qui a pour nom Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, et fait partie des rares qui ont perduré. Elle est financée à ses débuts par des donateurs anonymes. Attacafa obtient tout d'abord des subventions au titre d'actions liées à l'immigration avant d'en obtenir pour ses actions culturelles. Elle reçoit par la mairie de Lille des subventions de la Fondation de France, entre autres pour ses actions dans le cadre de Lille 2004, puis de Lille 3 000, subventions qui ont d'ailleurs été remises en cause en 2014. Permettez-nous donc d'émettre quelques doutes quant à la neutralité et à la transparence des actions culturelles de cette association et de voter contre son financement qui s'élève tout de même à 40 000 euros.

M. COULON, Président : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Une prise de parole pour évoquer le ridicule de cette situation. C'est une association qui organise chaque année le festival de la Louche d'Or à Wazemmes le 1^{er} mai, et qui organise également de nombreuses opérations culturelles, notamment en lien avec l'opéra de Lille. Evidemment, nous voterons pour cette subvention et nous déplorons cette prise de position.

Vote sur la délibération n° 2024.00529

Adoptée à la majorité

2024.00530 - Partenariat Culturel triennal 2024-2026 et Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Musiques, Cinéma et Audiovisuel

MME FLAMANT : Encore un vote divisionnaire : abstention sur les projets 1, 7 et 8.

Vote sur la délibération n° 2024.00530

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00531 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Arts visuels

Vote sur la délibération n° 2024.00531

Adoptée à l'unanimité

2024.00533 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Patrimoine et CSTI

Vote sur la délibération n° 2024.00533

Adoptée à l'unanimité

2024.00534 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Spectacle vivant

Vote sur la délibération n° 2024.00534

Adoptée à l'unanimité

2024.00535 - Résidences longues de territoire (axe 2 - développement culturel)

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : contre l'opération n° 4.

Vote sur la délibération n° 2024.00535

Adoptée à la majorité

2024.00536 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Livre et lecture et Musique de répertoire et de création

Vote sur la délibération n° 2024.00536

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00537 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Musiques actuelles

Vote sur la délibération n° 2024.00537

Adoptée à l'unanimité

2024.00539 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Arts visuels et CSTI

MME FLAMANT : Abstention pour l'opération n° 3 et contre les opérations 7 et 8.

Vote sur la délibération n° 2024.00539

Adoptée à la majorité

2024.00540 - Projets de structures culturelles (axe 2 - éducation artistique et culturelle) - Arts visuels, Musiques, Cinéma et Audiovisuel

MME FLAMANT : Contre l'opération n° 5.

Vote sur la délibération n° 2024.00540

Adoptée à la majorité

2024.00542 - Appel à projets Jardins en scène 2024 (axe 2 - habitants et leurs espaces de vie)

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : contre les opérations 3, 8, 12 et 13.

Vote sur la délibération n° 2024.00542

Adoptée à la majorité

Axe 3 : Actions culturelles

2024.00543 - Délibération modificative et de régularisation au titre de la culture

Vote sur la délibération n° 2024.00543

Adoptée à l'unanimité

02 – Sports

01 Rayonnement du sport

2024.00293 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France à compter des saisons sportives 2022/2023 et 2023/2024, à l'accession à une compétition européenne pour la saison 2023/2024 d'une équipe féminine et masculine de tennis de table (associations : 6 bénéficiaires - 6 opérations)

Vote sur la délibération n° 2024.00293

Adoptée à l'unanimité

2024.00314 - Soutien aux manifestations sportives (42 opérations - 39 bénéficiaires)

M. COULON, Président : Vous souhaitez intervenir, Monsieur CHENU ?

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas sur cette délibération, mais plus globalement.

Ce que nous votons dans cette enceinte ne concerne pas que les Hauts-de-France et envoie un certain nombre de messages. Notre collègue Sarah FLAMANT a expliqué que l'on s'abstenait sur des délibérations, sans les contester forcément sur le fond, lorsqu'elles étaient écrites en écriture inclusive ou présentées par les associations en écriture inclusive. Ici, nous menons aussi ce combat contre l'écriture inclusive comme nous le menons au niveau national. Il y a une dissonance entre ce que vous validez ici et ce que vous soutenez, et ce que les mêmes élus, Les Républicains en particulier, font à l'Assemblée nationale, où ils déposent des propositions de loi que nous votons contre l'écriture inclusive mais qui, lorsqu'ils sont en responsabilité localement, valident ces schémas et l'utilisation de cette écriture inclusive. Je voulais le signaler parce que ce que nous faisons ici doit être cohérent avec ce que nous faisons ailleurs. En tous les cas, c'est ce que nous essayons de faire.

M. COULON, Président : Merci, Monsieur CHENU.

Vote sur la délibération n° 2024.00314

Adoptée à l'unanimité

2024.00350 - Aides aux Tournois internationaux de football jeunes (2 bénéficiaires et 2 opérations)

Vote sur la délibération n° 2024.00350

Adoptée à l'unanimité

2024.00493 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (4 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2024.00493

Adoptée à l'unanimité

2024.00623 - Association de la Maison Régionale des Sports à Villeneuve d'Ascq : subvention au fonctionnement 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00623

Adoptée à l'unanimité

2024.00862 - Subvention complémentaire exceptionnelle au club OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY SPORTS au titre de ses missions d'intérêt général pour la saison 2023/2024

Vote sur la délibération n° 2024.00862

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. COULON, Président : Il y avait un errata en page 1 de la délibération qui vous a été transmis en complément dans vos KBox.

02 Formation et emploi sportif

2024.00321 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux pour la saison 2023/2024 (6 bénéficiaires, 6 opérations)

Vote sur la délibération n° 2024.00321

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Fonctionnement de structures sportives

2024.00251 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2024 (15 bénéficiaires ; 15 opérations)

Vote sur la délibération n° 2024.00251

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00475 - Convention d'occupation des locaux de la Maison Régionale des Sports pour l'année 2024 au profit de 19 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00475

Adoptée à l'unanimité

2024.00599 - Avenant n° 2 à la convention de transfert de travaux patrimoniaux sur différents bâtiments ayant un rapport avec les JO 2024 entre le CREPS de Wattignies et la Région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00599

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Programme et équipement des structures sportives régionales

2024.00335 – Soutien à l'acquisition de minibus 9 places (neufs ou d'occasion) – 9 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00335

Adoptée à l'unanimité

06 Equipements sportifs de proximité

2024.00259 - Politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs : 11 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00259

Adoptée à l'unanimité

2024.00468 - Construction du centre aquatique à Coudekerque-Branche

Vote sur la délibération n° 2024.00468

Adoptée à l'unanimité

2024.00482 - Extension et rénovation du centre aquatique de la Plaine d'Estrées

Vote sur la délibération n° 2024.00482

Adoptée à l'unanimité

2024.00483 - Extension et rénovation du centre aquatique de la Plaine d'Estrées

Vote sur la délibération n° 2024.00483

Adoptée à l'unanimité

03 – Jeunesse

01 4T et Illettrisme

2024.00296 - Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) Hauts-de-France - Programme d'actions 2024

M. COULON, Président : Sont inscrits Madame FLAMANT pour la délibération et l'explication de vote et Monsieur POIX.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Au premier abord, les actions et les objectifs annoncés par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, plus simplement appelé le CRAJEP, peuvent paraître de bon aloi. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, force est de constater que cet organisme souffre de beaucoup d'omissions et de certaines obsessions. En effet, rien ne fait mention d'un quelconque bilan de la part du CRAJEP sur ses actions et les potentiels résultats qu'il aurait réalisés. Rien n'est indiqué permettant d'attester de sa réelle utilité auprès de nos jeunes et du monde associatif. Rien ne figure prouvant que le CRAJEP contribue positivement à l'éducation des jeunes publics, notamment des quartiers populaires. Vous conviendrez donc qu'il est difficilement entendable d'accorder notre signature à une association qui ne rend pas véritablement compte de ses activités.

Sur la forme, j'oserai vous rappeler que le CRAJEP est directement relié au CNAJEP, qui est son versant à l'échelle nationale. Le CNAJEP a, à maintes reprises, publié des communiqués appelant à faire barrage à ce qu'ils appellent l'extrême droite, tout en écriture inclusive bien évidemment. Le CNAJEP invite expressément « à ce qu'aucun vote des responsables, bénévoles, salariés, adhérents, usagers ne nourrisse le score de la candidate du Rassemblement National au second tour de l'élection présidentielle comme ceux de ses candidats aux élections législatives ». Ainsi, compte tenu de ces éléments, vous conviendrez que nous ne pouvons que nous opposer au financement du CRAJEP et, par conséquent, voter contre cette délibération.

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président : Merci.

Monsieur POIX.

M. POIX : Madame FLAMANT, je vous invite à répondre à l'invitation du CRAJEP, puisque chaque année depuis le début du mandat, nous recevons une invitation à y participer. Je m'y rends, je m'y suis rendu encore cette année avec des collègues de gauche, Madame KERRICH et Madame ROUCHER. Je peux vous dire que ce ne sont pas des *fake* ateliers. Plus de 600 personnes sur la journée ont participé aux différents ateliers thématiques.

Quand vous pointez du doigt le manque de diversité sociale, je suis désolé de vous dire que ce n'était pas le cas. On avait des gens des centres sociaux de Bruay, de Condé, de Marly, qui sont des communes assez populaires – si vous allez dans le Valenciennois, vous le constaterez par vous-même –, qui participaient à des ateliers, qui étaient de très bonne facture et qui nous montraient des projets tout à fait intéressants, notamment au niveau de la solidarité internationale, mais aussi de la mobilité. Quel était le sujet ? C'était comment on bouge quand on est jeune dans les Hauts-de-France : accès à l'emploi, accès aux loisirs, accès à la culture. C'est l'atelier auquel j'ai participé, qui était fort intéressant et qui nous a nourris en tant qu'élus dans les réponses que l'on peut apporter.

Quel est l'objectif du CRAJEP via le festival Provox ? C'est de répondre à deux problématiques qui touchent les jeunes des Hauts-de-France. Dans les Hauts-de-France, 1,5 million de personnes ont moins de 20 ans, ce qui n'est pas rien. C'est 26 % de la région. On doit apporter des réponses. Sur la mobilité, on est en retard, puisque vous avez dans l'ancien périmètre du Nord - Pas de Calais 11 % des jeunes de moins de 25 ans qui ont été une fois à l'international pendant leurs études. En Picardie, on tombe à 10 %, alors que dans les Pays de la Loire, on est à 20 % et en Ile-de-France entre 20 et 25 %. L'enjeu est d'aider les jeunes, y compris des milieux populaires, à avoir une mobilité internationale et une mobilité régionale. Je pense que les deux sont liés.

Il y a aussi un défi démocratique. Aux dernières régionales – je pense que cela nous appelle à la modestie, toutes et tous sur les bancs de l'assemblée – 87 % des jeunes de moins de 25 ans se sont abstenus dans les Hauts-de-France ; 87 % des jeunes ne sont pas allés voter pour les personnes qui siègent ici dans le scrutin qui nous a fait élire.

Pour ces deux raisons, il faut continuer à soutenir Provox et le CRAJEP. C'est une belle lutte. Je pense que c'est tout à l'honneur de la région des Hauts-de-France de maintenir sa subvention et même peut-être, dans le futur, de l'augmenter. C'est ce que je souhaite en tout cas. Il faudra que Monsieur SILLANI nous apporte des réponses dans le futur de ce point de vue.

M. COULON, Président : Merci. Vous avez consommé 27 secondes d'explication de vote.

Madame DISDIER prend la présidence du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés.

Madame KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur COULON.

Je n'étais pas inscrite, mais encore une fois, la position révèle la méconnaissance de ce qu'est le CRAJEP de la part du groupe RN. Quand on se rend au festival Provox, on se rend compte qu'il y a plus de 300 jeunes issus de milieux populaires qui sont là pour travailler et pour s'émanciper. Il y a des débats très intéressants. Encore une fois, c'est ouvert. Vous êtes la bienvenue pour le constater par vous-même.

Par ailleurs, le CRAJEP travaille avec des organismes institutionnels, avec l'Etat et des missions locales, donc c'est du sérieux, ce n'est pas seulement du débat en atelier. Je rappelle qu'on n'attribue pas les subventions publiques en fonction de ce que pensent politiquement les associations et en fonction de savoir si elles utilisent l'écriture inclusive. Il y a deux choses différentes : le respect des règles de l'Etat... Les circulaires ministérielles disent qu'on n'utilise pas l'écriture inclusive dans les textes officiels, ce qui est fait. On en pense ce que l'on veut, on peut être pour ou contre, c'est ainsi. On ne peut pas empêcher les associations, qui sont des personnes privées, d'utiliser l'écriture inclusive ou, en tout cas, on ne peut pas en faire une condition de versement des subventions, sinon on n'est plus dans une démocratie. En tout cas, je n'aimerais pas être dans un régime qui ne serait pas une démocratie parce que ce serait extrêmement « flipant ».

M. COULON, Président : On ne va pas « flipper », on va voter.

Vote sur la délibération n° 2024.00296

Adoptée à la majorité

2024.00473 - Dispositif « 4T » et illettrisme - projets ponctuels ou pérennes : soutien aux projets associatifs en lien avec les leviers régionaux (6 bénéficiaires)

M. COULON, Président : Madame FLAMANT, vous êtes inscrite.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

On aura un vote divisionnaire, on sera contre l'opération n° 1. Je vais vous donner mon explication de vote.

L'illettrisme est un fléau qui frappe particulièrement notre région. Le taux d'illettrisme dans les Hauts-de-France s'élève à 11 % de la population de 18 à 65 ans, ce qui représente au total pas moins de 405 000 personnes. Ainsi, la lutte contre l'illettrisme est un engagement louable qui se doit d'être encouragé. Force est de constater que les moyens que propose cette délibération pour y parvenir ne sont pas tous pertinents. Plus précisément, l'opération n° 1 relative à la Ligue des droits de l'homme pose problème. On ne peut comprendre l'intérêt de subventionner une association qui lance des pétitions contre nos forces de l'ordre, les accusant de perpétuer, selon leurs dires, des violences gratuites et d'attenter « à la dignité des personnes par le matraquage systématique des forces de l'ordre ».

Il est bon de rappeler que la Ligue des droits de l'homme donne son appui à des collectifs tout aussi douteux tels que les Soulèvements de la Terre, collectif dissous par le Président de la République après qu'il a fait parler de lui à Sainte-Soline et où, suite à cela, Gérald DARMANIN avait dit qu'il suspendrait les financements versés à la Ligue des droits de l'homme. Elle apporte également son soutien au frère MERAH dans sa condamnation des caricatures de *Charlie Hebdo*, elle défend l'imam IQUIOUSSEN, mais aussi Salah HAMOURI, militant du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine).

La LDH se (*inaudible*) en suivant la pente déclinante de l'islamo-gauchisme en pratiquant un laxisme à géométrie variable. Plus obsédée par le catholicisme déclinant que par l'islam conquérant, elle soutient le voile et le burkini, mais elle diligente vainement un procès en 2016 contre la crèche de Noël à Beaucaire.

En bref, pourquoi continuer de nourrir une association dont la réputation est largement usurpée, totalement vidée de sa substance, elle-même remplacée par le venin des islamo-gauchistes, qui met en danger une population entière ? On est désormais très loin de l'affaire Dreyfus. Il est grand temps de réviser les positions de notre région au regard des financements versés à cette association qui priorise le droit individuel au détriment de la sécurité collective. Je vous repose donc la question, Monsieur le Président : pourquoi ne pas économiser l'argent de nos concitoyens, à l'instar de votre homologue Laurent WAUQUIEZ qui, lui-même, renonce au financement de la LDH dans sa région ?

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer favorablement à son sujet et nous voterons bien évidemment contre cette opération n° 1.

M. COULON, Président : Vous cherchez l'incident. Après la consternation générale, est-ce que je peux mettre aux voix ? Oui.

Vote sur la délibération n° 2024.00473

Adoptée à la majorité

04 - Communication

2024.00601 – Dépôt des marques « Trouver sa voie ! », « COM'EIT » et « Proch'Info-Formation » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle

Vote sur la délibération n° 2024.00601

Adoptée à l'unanimité

2024.00620 – 19ème édition de la Route du Louvre 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00620

Adoptée à l'unanimité

05 - Relations internationales

03 Mobilité internationale

2024.00396 - Programme Génération + mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2023-2024

MME KERRICH-BERNARD : Abstention pour Madame DHALLUIN.

Vote sur la délibération n° 2024.00396

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Projets et acteurs régionaux

2024.00393 - Mobilité internationale des jeunes : soutien en 2024 de la plateforme régionale « Ready to Move » portée par le CRAJEP Hauts-de-France

M. COULON, Président : Madame FLAMANT et Monsieur POIX.

MME FLAMANT : Je n'ai pas d'intervention.

M. POIX : Je vais retirer mon intervention également.

M. COULON, Président : C'est cela de gagné.

Vote sur la délibération n° 2024.00393

Adoptée à la majorité

2024.00422 - Subvention pour le programme d'activités 2024 du réseau régional Lianes Coopération

M. COULON, Président : Madame FLAMANT, vous êtes inscrite.

MME FLAMANT : Pas d'intervention. On est contre.

Vote sur la délibération n° 2024.00422

Adoptée à la majorité

06 – Tourisme

01 Destination touristique

2024.00255 - Contrat de Rayonnement Touristique Avesnois Thiérache - Soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2024.00255

Adoptée à l'unanimité

2024.00348 - Délibération modificative : demande de prolongation de délais pour 5 dossiers tourisme et de modification pour 1 dossier tourisme

Vote sur la délibération n° 2024.00348

Adoptée à l'unanimité

2024.00446 - Contrat de rayonnement touristique « Les Portes de la Champagne » : soutien à une action

Vote sur la délibération n° 2024.00446

Adoptée à l'unanimité

2024.00471 – Contrat de rayonnement touristique du Grand Amiénois – soutien à deux opérations

Vote sur la délibération n° 2024.00471

Adoptée à l'unanimité

2024.00494 – contrat de rayonnement touristique Métropole Européenne de Lille : soutien à 3 opérations

Vote sur la délibération n° 2024.00493

Adoptée à l'unanimité

2024.00527 - Contrat de rayonnement touristique « Autour du Louvre-Lens » : Soutien 2 opérations

Vote sur la délibération n° 2024.00527

Adoptée à l'unanimité

2024.00551 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime – Soutien au Festival de l'Oiseau et de la Nature 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00551

Adoptée à l'unanimité

2024.00552 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime – Soutien au Festival de l'Oiseau et de la Nature 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00552

Adoptée à l'unanimité

2024.00555 – Contrat de destination touristique « Arras Pays d'Artois » 2024-2027

M. COULON, Président : La 555 est retirée.

Délibération retirée

03 -Marketing

2024.00519 - Plateforme collaborative des organismes de tourisme (POT') Hauts-de-France : programme d'actions 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00519

Adoptée à l'unanimité

2024.00550 - Antenne régionale Entreprise et Découverte – Soutien au Programme d'Actions 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00550

Adoptée à l'unanimité

04 Attractivité

2024.00261 - Soutien au festival « Des Mets et des Mots » à la Cité Internationale de la Francophonie

Vote sur la délibération n° 2024.00261

Adoptée à l'unanimité

2024.00597 - Organisation des 37èmes Rencontres Internationales de Cerfs-Volants de Berck-sur-Mer, du 20 au 28 avril 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00597

Adoptée à l'unanimité

07 - Devoir de mémoire

2024.00469 - Soutien à la création d'un monument commémoratif par la Commune de Givenchy-en-Gohelle (62)

Vote sur la délibération n° 2024.00469

Adoptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;">Commission n° 8 : Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)</p>

02 – Santé

01 Santé

2024.00049 - Soutien au projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de créer un centre de santé polyvalent sur Trie-Château, à la réhabilitation du centre de santé polyvalent de Méricourt et à la construction d'un centre de santé polyvalent sur Coudekerque-Branche

Vote sur la délibération n° 2024.00049

Adoptée à l'unanimité

2024.00375 - Soutien à l'acquisition d'équipements médicaux pour le centre de santé polyvalent de Plailly porté par l'Association du Centre de santé de l'ADMR de Plailly et pour le Pôle santé du Moulin porté par la Société interprofessionnelle de soins ambulatoire (SISA) du Pôle santé du Moulin

Vote sur la délibération n° 2024.00375

Adoptée à l'unanimité

03 Santé prévention

2024.00354 - Appel à projets « Innovation et Prévention » 2024 organisé par Eurasanté et la Fondation Denise et Norbert SEGARD : participation de la Région au jury et à la remise des prix aux lauréats

Vote sur la délibération n° 2024.00354

Adoptée à l'unanimité

04 Santé, appui et observation de la politique santé

2024.00352 - Programme d'activités 2024 de l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S)

Vote sur la délibération n° 2024.00352

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Formations sanitaires et sociales

2024.00279 - Financement de la formation « accompagnant éducatif et social » (AES) pour les demandeurs d'emploi pour l'année scolaire 2024-2025

M. COULON, Président : Madame BEUIL.

MME MARAIS BEUIL : Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, cette délibération nous semble aller dans la bonne direction. Il est en effet important que les formations des accompagnants éducatifs et sociaux soient financées par la région de sorte que 623 nouvelles personnes formées viennent garnir les rangs d'un secteur aussi utile qu'en tension. En revanche, nous nous permettrons de nous abstenir car l'expérience de l'institut de formation de masseurs-kinésithérapeutes de Berg, pour lequel la région avait souhaité également financer les formations, nous apprend la prudence. A l'époque, l'argent avait été versé aux élèves trop tard. C'est donc vis-à-vis de la forme et du délai de versement que nous gardons une réserve plutôt que sur le fond pour cette délibération. Un versement tardif peut entraîner de grosses difficultés pour les étudiants.

Vote sur la délibération n° 2024.00279

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00387 - Règlement d'attribution des bourses d'études sanitaires et sociales et affectation pour l'année scolaire et universitaire 2024/2025

Vote sur la délibération n° 2024.00387

Adoptée à l'unanimité

2024.00449 - Subventions maximales 2023 et avances 2024 pour les instituts publics et privés de formations paramédicales et de sages-femmes Hauts-de-France- Délibération modificative

Vote sur la délibération n° 2024.00449

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Action sociale

02 Handicap

2024.00521 - Encourager les projets visant à animer les territoires et soutenir les actions d'inclusion des personnes en situation de handicap : 1 bénéficiaire

Vote sur la délibération n° 2024.00521

Adoptée à l'unanimité

03 Illettrisme

2024.00505 - Encourager les projets visant à animer les territoires et lutter contre l'illettrisme - 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00505

Adoptée à l'unanimité

04 Illectronisme

2024.00554 - Déploiement des Open Badges Illettrisme et illectronisme

Vote sur la délibération n° 2024.00554

Adoptée à l'unanimité

06 Violences faites aux femmes

2024.00503 - Encourager les projets visant à animer les territoires et à lutter contre les violences faites aux femmes : 1 bénéficiaire

Vote sur la délibération n° 2024.00503

Adoptée à l'unanimité

05 - Vie associative

01 Accompagner la structuration du monde associatif

2024.00009 - Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord-Pas de Calais-Picardie – Financement des actions de la Tête de réseau et Formation des bénévoles pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00009

Adoptée à l'unanimité

2024.00012 - Union régionale des foyers ruraux et associations d'animation rurale des Hauts-de-France - Financement des actions de la tête de réseau et formation des bénévoles pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00012

Adoptée à l'unanimité

2024.00015 - La ligue de l'enseignement des Hauts-de-France – Financement des actions de la Tête de réseau et Formation des bénévoles pour l'année 2024, Lutte contre l'illettrisme 2024 et action Jeunesse 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00015

Adoptée à l'unanimité

2024.00016 - Union des centres sociaux et socioculturels des Hauts-de-France - Financement des actions de la tête de réseau et formation des bénévoles pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00016

Adoptée à l'unanimité

2024.00018 - Léo Lagrange Nord-Ile de France – Financement des actions de la tête de réseau pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00018

Adoptée à l'unanimité

2024.00020 - Formation des bénévoles 2024 - 5 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00020

Adoptée à l'unanimité

03 Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2024.00173 - Hauts de France en Fête (17 opérations - 17 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2024.00173

Adoptée à l'unanimité

2024.00331 - Hauts-de-France en Fête : nouveau cadre d'intervention et affectation des crédits 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00331

Adoptée à l'unanimité

2024.00513 - Encourager les projets visant à animer les territoires, valoriser l'engagement, lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser les économies d'énergie : 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00513

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

**Commission n° 10 :
Agriculture et agroalimentaire**

01 – Agriculture

01 Elevage

2024.00462 - PLAN CHEVAL : Modernisation des hippodromes : Hippodrome du Petit Saint Jean à Amiens

Vote sur la délibération n° 2024.00462

Adoptée à l'unanimité

02 Plan BIO

2024.00439 - Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement - Programme d'activités 2024

M. COULON, Président : Il y a une prise de parole de votre part ?

MME DISDIER : De Madame DELANNOY.

M. COULON, Président : Vous n'étiez pas inscrite.

Madame DELANNOY.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Vice-président.

En ce jour, il nous est demandé de voter une subvention concernant le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France : plus de 800 000 euros, cette somme uniquement pour l'ingénierie, donc réunions, comités, dialogue, pilotage. Nous sommes en général pour mais, cette fois, nous serons en abstention. 809 961 euros exactement, alors que nous sommes dans l'urgence de survie des producteurs bio. Nous préférerions que cette somme soit fléchée pour de la trésorerie pour les exploitations en direct avant qu'il n'y ait plus de producteurs bio. 809 000 euros pour les agriculteurs, oui, mais pas actuellement pour des réunions.

M. COULON, Président : Madame LESNE.

MME LESNE : Je vais rassurer Madame DELANNOY, si tant est que je puisse le faire, parce que vous y allez avec le dos de la cuillère. C'est une question que je me suis posée, pas dans les mêmes termes, mais que je comprends que l'on puisse se poser quand on est loin des structures et loin du terrain. Pourquoi mettre toujours autant d'aide à l'accompagnement et aux structures comme Bio en Hauts-de-France et Approbio qui sont des agences de développement de la filière, qui sont aussi des structures qui travaillent au devenir de la filière, parce qu'il y en a un ? Le rebond est en train de se faire sentir.

C'est d'autant plus nécessaire de financer les structures où il y a un peu d'ingénierie, qui se décarcassent, et je peux en témoigner parce qu'on a fait moult réunions en région, pour améliorer l'aval, les relations, la diffusion des produits bio dans la restauration locale, mais aussi dans la RHF de manière générale, pour faire du lobbying auprès de toutes les institutions, pour convertir les collèges et les lycées, mais aussi les administrations de l'Etat et autres à l'adoption de la loi Egalim. Ce n'est vraiment pas le moment d'abdiquer. Il ne s'agit pas de colloques, il s'agit vraiment de l'agence de développement. On a pris acte que l'on n'était pas dans le moment où il y avait des conversions, mais notre travail est d'éviter des conversions. Il y a des messages très concrets comme instruire

des MAEC, des dossiers de mesures agro-environnementales et climatiques qui viennent compenser les pertes. Tout cela, c'est aussi leur travail. Je pense que c'est, au contraire, le moment de maintenir notre soutien à ces structures. On envisage quand même un avenir pour l'agriculture biologique. On en a besoin et c'est le conventionnel qui le dit aussi.

M. COULON, Président : Merci. Tout cela est à la demande de la profession. On ne le fait pas à l'insu de leur plein gré.

Vote sur la délibération n° 2024.00439

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Filière valeur ajoutée

2024.00443 - Plan d'actions pour le développement des filières sous systèmes de qualité en Hauts-de-France : Financement d'un programme d'activités pour 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00443

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00478 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux dossiers

Vote sur la délibération n° 2024.00478

Adoptée à l'unanimité

05 Communication

2024.00474 - Soutien à la participation de l'élevage de sélection Hauts-de-France au Salon International de l'Agriculture de Paris - Porte de Versailles du 24 février au 3 mars 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00474

Adoptée à l'unanimité

2024.00481 - Financement des manifestations à caractère agricole

M. COULON, Président : Madame DELLI.

MME DELLI : Nous nous apprêtons à subventionner, à hauteur de 50 000 euros, le congrès national de la FNSEA qui a eu lieu le 28 mars dernier. Outre le fait de financer un événement une semaine après son exécution, nous nous interrogeons sur le fait d'attribuer autant d'argent public à un syndicat qui a largement les moyens de se financer, notamment avec l'ensemble de ses partenaires. Au regard de la somme attribuée à la FDSEA du Nord, peut-on avoir des détails sur l'ensemble des coûts, c'est-à-dire les fournitures d'activité, les devis de location, des transports, et surtout les détails de la ligne « autres services externes » qui contient des cadeaux aux congressistes ? Pour nous, l'argent public ne doit pas servir à financer des cadeaux aux syndicalistes de la FNSEA. Nous voterons donc contre la première opération, mais pour l'opération n° 2 de cette délibération.

M. COULON, Président : Madame LESNE, en un temps ultrarapide.

MME LESNE : Si la Confédération paysanne fait son congrès dans le Nord et nous demande de l'argent, elle l'aura tout autant. On finance d'ailleurs déjà des fêtes initiées par la mouvance paysanne. On ne fait aucune exclusive. C'est un congrès ; la demande était de 100 000. On l'a déjà fait dans le passé et d'autres régions l'ont fait. On a calibré notre aide selon ce que font d'autres régions lorsqu'elles accueillent le congrès FNSEA qui est annuel. On attend les mêmes initiatives de l'agriculture paysanne et on ira aussi loin.

M. COULON, Président : On a par ailleurs financé des congrès d'organisations syndicales représentatives durant le précédent mandat. C'est normal, ils viennent chez nous et on est accueillant.

Accueillez tout le monde, Madame DELLI. Accueil universel.

Vote sur la délibération n° 2024.00481

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 Diversification agricole et non agricole

2024.00346 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Vote sur la délibération n° 2024.00346

Adoptée à l'unanimité

08 Installation transmission maintien des exploitations

2024.00476 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien à des projets d'installations agricoles

Vote sur la délibération n° 2024.00476

Adoptée à l'unanimité

09 FEADER

2024.00383 - FEADER - PSN Fiche 70.29 - Appel à projets 2024 - MAEC API (Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles)

Vote sur la délibération n° 2024.00383

Adoptée à l'unanimité

2024.00384 - FEADER - PSN Fiche 70.30 - Appel à projets 2024 - MAEC PRM (Protection des Races Menacées)

Vote sur la délibération n° 2024.00384

Adoptée à l'unanimité

2024.00470 - FEADER - Convention de mise à disposition de profils ISIS par l'ASP à la Région

Vote sur la délibération n° 2024.00470

Adoptée à l'unanimité

03 – Pêche

01 FEAMP

2024.00412 - FEAMPA - Programmation des contreparties régionales et des aides européennes au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - 3 dossiers

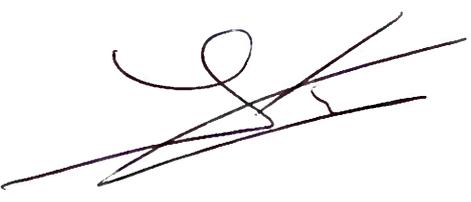
Vote sur la délibération n° 2024.00412

Adoptée

M. COULON, Président : Bon retour chez vous ! Merci, mes chers collègues. Merci aux services qui nous ont accompagnés.

(la séance est levée à 17 heures 06)

**Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 30 mai 2024
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales**

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Sarah KERRICH-BERNARD Secrétaire de séance</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission n° 6

Aménagement du territoire :

2024.00491 : « *Fonds de soutien aux projets structurants – FSPS – projets d'investissement* »

ERRATUM : En page 9 dans le budget, il convient de lire « Région : Fonds d'Appui aux Projets Structurants » à la place de : « Région : Fonds d'Appui aux Projets Locaux ».

Commission n° 7

Sports :

2024.00862 : *Subvention complémentaire exceptionnelle au club OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY SPORTS au titre de ses missions d'intérêt général pour la saison 2023/2024*

ERRATA :

- En page n°1 de la délibération, dans le cadre financier au niveau de l'imputation, il convient de lire "65742" à la place de "65748";

- En pages n°5 et n°6, dans le tableau au niveau de la colonne subvention exceptionnelle complémentaire pour le Département du Nord, il convient de lire "50 000€" à la place de "25 000€" et pour la Ville de Marcq-en-Baroeul, il convient de lire "0€" à la place de "25 000€".

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

Commission 1 :

« Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

01 - Ressources

2024.00689 - Protection fonctionnelle - demande de M. Jean-Michel TACCOËN

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X			X	

Voix pour : 45

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Guy HARLE D'OPHOVE, Jean-Michel TACCOEN)

03 - Administration générale

2024.00580 - Vente de gré à gré de l'immeuble sis 50 rue Albéric de Calonne à AMIENS

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00630 - Désignations dans les organismes extérieurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV pour les désignations suivantes :

- Pour la désignation au sein de l'INSPE Université de Lille : Florence BARISEAU
- Pour la désignation au sein de l'Association des entreprises Saveurs en Or : Anthony JOUVENEL
- Pour la désignation au sein du Rectorat d'Amiens : Anne PINON
- Pour la désignation au sein du SPL de Transport : Christophe COULON
- Pour la désignation au sein du Centre d'animation culturelle de Compiègne et du Valois : Anne-Sophie FONTAINE, Guy HARLE d'OPHOVE, Manoëlle MARTIN
- Pour la désignation au sein du Zoo de Maubeuge : Antoine SILLANI

2024.00688 - CESER Hauts-de-France - Approbation du règlement du Prix des Solidarités et des Dynamiques Rurales et de la Convention Financière de Partenariat

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Finances

2024.00636 - Demande de garantie d'emprunt pour l'Institut Catholique de Lille

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X			X	

Voix pour : 47

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Personnel

2024.00614 - Attribution d'une subvention à l'Association Départementale des Restaurants du Cœur de la région Lilloise, dans le cadre du projet "En forme à la Région !"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)**

01 - Environnement

01 - Milieux naturels

2024.00405 - Affectations pour l'animation des sites orphelins Natura 2000 (complément TVA) - Délibération complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Connaissance

2024.00131 - Conservatoire Botanique National de Bailleul - Centre régional de Phytosociologie - Programme d'actions et d'investissements 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 3 (Alexandre COUSIN, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER)

03 - Ecocitoyenneté

2024.00407 - 3 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X	X		X		

Voix pour : 44

Voix contre : 11 (RNIA + Héroïse DHALLUIN)

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Anne-Sophie TASZAREK)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 4

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X	X		X		

Voix pour : 43

Voix contre : 11 (RNIA + Héroïse DHALLUIN)

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Eric DELHAYE, Nelly JANIER-DUBRY)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 3

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X	X		X		

Voix pour : 54

Voix contre : 1 (Héroïse DHALLUIN)

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Antoine SILLANI)

04 - Eau

2024.00351 - Modification et prolongation de délais - Biodiversité et Eau

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00417 - Eau et milieux aquatiques: élaboration et mise en œuvre de plans de restauration et d'entretien de cours d'eau (4 dossiers), mise en conformité d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (1 dossier)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

Op 3 : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND

Commission n° 3 :
Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2024.00414 - Actualisation du Pack TER Nausicaá

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

2024.00604 - Financement des études (avant projet -AVP-, projet -PRO- et rédaction du dossier de consultation des entreprises -DCE-) pour des installations fixes de maintenance ferroviaire : vidange WC sur le site dit «Socrate» à Lille

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

2024.00605 - Convention de financement entre SNCF Voyageurs et la Région Hauts-de-France portant sur le développement de l'intégrateur des services de distribution, d'information et de relations avec les usagers dans le cadre de l'Etoile d'Amiens.

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

- Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X				X	

Voix pour : 41

Voix contre : 5

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00613 - Protocoles entre la Région Hauts-de-France et SNCF Voyageurs, portant sur les modalités de transfert de propriété des matériels roulants ferroviaires exploités dans le cadre des missions de service public organisées par la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X			X	

Voix pour : 47

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00642 - Vente de gré à gré au profit de la société ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU NORD ET DE L'EST ou tout substitué dont elle aurait le contrôle d'une partie de parcelle sise à Itancourt et relevant de la ligne ferroviaire Origny-Sainte-Benoîte – Saint-Quentin

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Services de transports interurbains et scolaires

2024.00413 - Avenant à la convention de délégation de compétence conclue avec la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 0

2024.00415 - Actualisation du règlement régional des transports scolaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00416 - Financement du transport des élèves des Hauts-de-France utilisateurs du réseau urbain Grand Reims Mobilités

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00427 - Avenant du contrat de concession pour l'exploitation du service de transport public routier du réseau Nord – périmètre Pévèle - Verdissement du parc roulant

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00532 - Avenant aux 4 contrats de délégation de service public de transport sur le territoire de l'Oise actant la modification de l'annexe 7 «Démarche Qualité de service»

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

2024.00640 - Poursuite des investissements pour les outils billettique et de géolocalisation des solutions «2Place» et «2Schoo» des réseaux routiers interurbains et scolaires du Pas-de-Calais et de l'Aisne pour les années 2024 à 2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Grandes infrastructures de transport

02 - Gares et pôles d'échanges

2024.00067 - Prolongation des délais de l'opération relative aux études projet et de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises (PRO-DCE) pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des quais de la gare d'Aulnoye-Aymeries

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

2024.00068 - Prolongation des délais de l'opération relative aux études avant-projet (AVP) pour la mise en accessibilité des quais et du souterrain de la gare d'Hénin-Beaumont

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2024.00315 - Prolongation de la participation de l'Union européenne aux études des 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

04 - Infrastructures de mobilité douce

2024.00546 - Prolongation des délais de l'opération relative à la Véloroute 31 entre Maubeuge et la forêt de Mormal (Agglomération de Maubeuge Val de Sambre)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Arnaud DECAGNY)

05 - Infrastructures routières

2024.00441 - Prolongation des délais concernant l'opération de financement des études et nouvelles acquisitions foncières dans le cadre du projet de contournement Nord de Maubeuge

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	X

Voix pour : 52

Voix contre : 3 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN)

Abstention : 1 (Julien POIX)

NPPAV : 0

03 - Economie portuaire

02 - Exploitation

2024.00617 - Sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et de Calais : Sécurisation des réseaux informatiques industriels portuaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Aménagement et maintenance du patrimoine

2024.00587 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Complément de financement pour des opérations d'urgence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Affaires maritimes

01 Protection du littoral

2024.00514 - Contribution 2024 au Groupement d'Intérêt Public « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France » - opération retenue au CPER 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Commission n° 4 :
«Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)»

01 – Formation

01 - Dispositif de formation

2024.00485 - Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : remises gracieuses

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00753 - Affectation complémentaire de crédits pour la mise en œuvre des programmes régionaux de formation 2024 dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Relation avec les entreprises

00 - Conventions de partenariat

2024.00365 - Convention de partenariat relative à la participation d'EPCI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00381 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles : subventions allouées à 2 bénéficiaires et prolongation de la durée du programme pour Etika Spirulina et Happyz

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

2024.00406 - Aide Start UP : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Consolidation financière des entreprises

2024.00549 - CRESMAR - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00890 - Consolidation Financière - Reprise société DUCATILLON NATURE - LESQUIN (59)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X				X

Voix pour : 45

Voix contre : 4

Abstention : 5

NPPAV : 2 (Philippe BEAUCHAMPS, Xavier BERTRAND)

06 - Aide à l'implantation

2024.00360 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SAS CROC LA VIE à Saint-Martin-Au-Laert (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00511 - Aide à l'implantation : réaffectation du solde de la subvention allouée à la SAS CRODA CHOCQUES à Chocques (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

09 - Appui au développement RH des entreprises

2024.00081 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société VOTAT à Pont Sainte-Maxence (60)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X			X			X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 19

NPPAV : 0

2024.00334 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société MOUSLINE à Rosière en Santerre (80)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X			X			X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 19

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00371 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société AUNDE à Saint Quentin (02)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X			X			X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 19

NPPAV : 0

2024.00376 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société Activités recyclage formulation à Vendeuil (02)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X			X			X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 19

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00410 - DVRH : Appui au développement des ressources humaines des entreprises : société AGRAFRESH FRANCE SARL à Athies (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X			X			X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 19

NPPAV : 0

2024.00487 - Plateformes territoriales Proch'emploi : financement 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 1 (Patricia POUPART)

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON,
- Op 3 et 4 : Communauté d'agglomération Lens Liévin : Samia SADOUNE,
- Op 5 : Réussir en Sambre Avesnois : Arnaud DECAGNY,
- Op 11 : Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ,
- Op 20 : Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées : Pascal DEMARTHE

13 - Performance Industrielle

2024.00421 - Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à différents bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00424 - Aide au développement des PME+ (volet 1) : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00434 - Appel à projets industrie du futur en Hauts-de-France 2023-2025 - Financement de 2 projets d'innovation industrielle

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Développement économique

01 - Ambitions HDF

2024.00107 - Hauts-de-France Bioéconomie : renforcer l'excellence régionale sur le champ de la Bioéconomie - 5 bénéficiaires.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00134 - Hauts-de-France énergie : un partenariat régional au service de la décarbonation de notre économie
- 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

2024.00145 - Hauts-de-France santé : l'économie de la santé au service des habitants de la région

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00180 - Hauts-de-France matériaux et ressources : généraliser les approches en mode «économie circulaire» et maîtrise énergétique - 11 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

2024.00184 - Hauts-de-France Alimentation saine et durable : 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00347 - Hauts-de-France transports et mobilités durables : renforcer l'excellence régionale sur le champ des mobilités - 6 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 37

Abstention : 0

NPPAV : 10

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 37

Abstention : 0

NPPAV : 10

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 10 et 11 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00374 - Hauts-de-France industrie : favoriser un positionnement de l'industrie au cœur de l'économie régionale - 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 3 : Lycée Condorcet à Saint-Quentin : Maryse FAGOT

2024.00408 - Hauts-de-France industries culturelles et créatives : pour un rayonnement des Hauts-de-France par l'économie de la culture - 6 bénéficiaires.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 à 3 : PICTANOVO : Salvatore CASTIGLIONE,
- Op 13 à 15 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON
- Op 17 et 18 : Louvre Lens Vallée : Sabine FINEZ

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00409 - Hauts-de-France numérique : alliance pour une filière numérique d'excellence en Hauts-de-France
- 4 bénéficiaires.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 3 à 5 : CITC EuraRFID : Daniel LECA,
- Op 6 : CSIRT Hauts-de-France : Philippe BEAUCHAMPS,
- Op 7 à 18 : SEML Euratechnologies : Philippe BEAUCHAMPS, Xavier BERTRAND, Daniel LECA, Frédéric MOTTE.

2024.00454 - Association PLASTIUM : délibération modificative programme d'activités 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

2024.00585 - Hauts-de-France Matériaux et Ressources : généraliser les approches en mode «économie circulaire» et maîtrise énergétique - 1 bénéficiaire

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

2024.00619 - Association IG Dentelle de Calais-Caudry à Cambrai : appui au lancement du label Indication Géographique Protégée de l'INPI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Maison des entrepreneurs

2024.00121 - Dispositif Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Initiative Hauts-de-France - financement 2024 pour les phases 3 et 4 et avenant à la convention financière 2023, convention de solde «CHEQUIER STARTER » 2021, avenant à la convention de mandat 2023-2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00125 - Evénements territoriaux entreprises et créateurs 2024.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Actions transversales

2024.00492 - Agence Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) : financement 2024 des programmes relatifs à l'innovation et à l'entrepreneuriat

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Philippe BEAUCHAMPS, Frédéric MOTTE)

05 - HDF International

2024.00426 - Appui à l'internationalisation des entreprises : convention CCI international 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Frédéric MOTTE)

2024.00502 - Nord France Invest - financement du programme d'activités 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			9			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 3 (Philippe BEAUCHAMPS, Christine ENGRAND, Frédéric MOTTE)

08 - Plan emploi

2024.00547 - Dispositif plateforme territoriale Proch'Emploi de Berck/Montreuil/Ternois – Modification du lieu d'implantation de la plateforme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

2024.00576 - Proch'Info Formation - Changement de statut et de dénomination du GIP «Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois» en association «Itinéraire Emploi» - financement 2022 (convention pour solde)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

04 – Artisanat

04 - Développement des TPE artisanales commerciales et de service - volet artisanat

2024.00411 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00660 - Subvention à la SAS Maison HOORELBEKE à Steenvoorde

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

07 - Centres villes - Centre bourgs

2024.00264 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif «redynamisation des centres-villes et centres-bourgs»

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

08 - Soutien régional au commerce et à l'artisanat

2024.00379 - Soutien régional à l'artisanat-commerce : affectation d'une enveloppe pour les dispositifs REHA2, REHA3 et MOBI2, MOBI3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Apprentissage

01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2024.00326 - Participation régionale à la mise en place d'évènements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Ecole de la 2ème chance de l'Artois : Philippe BEAUCHAMPS
- Op 2 : Réussir en Sambre Avesnois : Arnaud DECAGNY

02 - Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2024.00057 - Appel à Projets Formations d'Avenir : affectations 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 8 à 13 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Sandra DELANNOY, Laurent RIGAUD

2024.00388 - Délibération modificative relative à l'attribution de la subvention à la CCI Hauts-de-France pour son site Laho Métropole Lilloise (ex Cepreco)- Rénovation et remises aux normes des sanitaires, salles de cours et porte d'accès

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Frédéric MOTTE)

2024.00459 - Adoption du nouveau protocole de coopération entre la Fédération Nationale des Écoles de Production et la Région Hauts-de-France 2024-2028 et du nouveau cadre d'intervention en matière de fonctionnement des écoles de production en Hauts-de-France 2024-2028

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

04 - Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2024.00659 - Attribution d'une subvention au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural- Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (PETR-UCCSA) pour la réalisation d'une étude sur les besoins en formation par apprentissage du territoire concerné

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

06 - Economie sociale et solidaire

01 - Animation des dynamiques ESS

2024.00428 - Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire : IRIAE programme d'activités 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

02 - Starter ESS

2024.00363 - Aide aux entreprises de l'ESS : 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00450 - Hauts-de-France Active : outils financiers de l'Economie Sociale et Solidaire au titre de l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Initiative Somme France Active Picardie : Pascal DEMARTHE
- Op 2 : Association Nord Actif : Arnaud DECAGNY,
- Op 3 : GIP Pas-de-Calais Actif : Sabine FINEZ

03 - Starter Innovation sociale

2024.00484 - Aide à l'innovation Sociale : 1 bénéficiaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Commission n° 5 :
Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 - Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2024.00232 - Mise à niveau de la filière «Structures Métalliques» complément de financement pour les travaux de mise aux normes des ateliers au sein des lycées des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les lycées professionnels suivants :

- Pour le LP Voltaire à Wingles : Sabine FINEZ, Frédéric MOTTE, Véronique TEINTENIER,
- Pour le LP Pierre-Joseph Laurent à Aniche : Anne-Sophie TASZAREK

2024.00442 - Réhabilitation patrimoniale des bâtiments C, E et F à l'EREA Nelson Mandela à LOMME (complément de financement - travaux de toiture)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00445 - Extension de la demi-pension au lycée Ernest Couteaux SAINT AMAND LES EAUX (volet travaux)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Salvatore CASTIGLIONE, Aurore COLSON)

2024.00570 - RIBEMONT-SUR-ANCRE – Annexe du Lycée Professionnel Agricole de la Haute Somme à PERONNE, Désaffectation des parcelles AB 332, AB 335, AB 338, AD 169, AD 171, AD 38 et AD 39

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Equiper les EPLE

2024.00341 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition et le renouvellement des équipements d'Expérimentation Assistée par Ordinateur (EXAO) à destination des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00349 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition ou le renouvellement des équipements scientifiques des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour le lycée professionnel suivant :

- LP Henri DARRAS : Samia SADOUNE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00356 - Fonds d'Urgence pour la Réparation des Equipements Pédagogiques (FUREP) au titre de l'exercice 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00362 - Attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques et de fonctionnement général (en mode subvention)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2024.00216 - Vérifications périodiques réglementaires dans les lycées et les cités mixtes de la Région Hauts-de-France.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00262 - Mise à disposition des chaudières existantes et des installations annexes dans le cadre des Réseau de Chaleur Urbain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00506 - Changement de dénomination du Lycée Professionnel Agricole de la Haute Somme à Péronne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

2024.00558 - Avenant n°1 à la convention type d'utilisation des locaux et des équipements d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) ou d'un Établissement Public de Formation Professionnel Agricole (EPLFPA) par les services de l'Etat, dans le cadre de la m

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X			X	

Voix pour : 47

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00559 - Achat de fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents des lycées et marché de prestations d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00607 - Participation à la part Région de l'abonnement au réseau de chaleur de certains lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 – Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2024.00437 - Affectation de crédits pour la mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques pour les lycéens des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

02 - Accompagner l'orientation et l'information

2024.00097 - Compétitions WorldSkills : lancement de la 48e édition (sélections régionales, finales nationale et internationale) et poursuite de la 47e édition (finale européenne)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00472 - Coordination territoriale des solutions d'accompagnement et de sécurisation des parcours de formation des jeunes déployées en Hauts-de-France (Délibération complémentaire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Enseignement supérieur

01 - Soutien aux projets des établissements d'enseignement supérieur

2024.00403 - Soutien aux frais de transport des étudiants suivant une formation PASS en télé-enseignement à la Faculté des Sciences de l'Université d'Artois à Lens sur l'année universitaire 2024-2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Sabine FINEZ, Daniel LECA, Véronique TEINTENIER)

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00581 - CPER Picardie - réhabilitation des bâtiments C, D, E du Campus Santé de l'Université Picardie Jules Verne à Amiens - Délibération modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Anne PINON, Daniel LECA)

02 - Vie étudiante

2024.00312 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Aides aux étudiants

2024.00301 - Cadre d'intervention - Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) dispositif Ambition

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00302 - Cadre d'intervention du dispositif Contrats Étudiants Région

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00380 - Cadre d'intervention du dispositif Etudiants Relais Santé

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Recherche

02 - Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2024.00338 - Financement du Centre de Données et Services ICARE pour l'exercice 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Daniel LECA, Antoine SILLANI)

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00399 - Protocole de partenariat entre la Région Hauts-de-France et la Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille (FUPL) 2022-2028 – programmation 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00431 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 2ème session 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 à 3 : Université de Lille : Daniel LECA, Antoine SILLANI,
- Op 8 et 9 : Université d'Artois : Sabine FINEZ, Daniel LECA, Véronique TEINTENIER,
- Op 10 à 13 : Université de Picardie Jules Verne : Daniel LECA, Anne PINON

2024.00432 - Projets de Recherche - Délibération modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00495 - Revalorisation des Allocations doctorales 2022 - délibération modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 3 : Centrale Lille Institut à Villeneuve-d'Ascq : Samira HERIZI,
- Op 13 : Université d'Artois : Sabine FINEZ, Daniel LECA, Véronique TEINTENIER
- Op 14 et 21 : Université de Lille : Daniel LECA, Antoine SILLANI
- Op 18 : Université Polytechnique Hauts-de-France : Aurore COLSON, Daniel LECA,
- Op 19 : Université de Picardie Jules Verne : Daniel LECA, Anne PINON

Commission 6

«Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)»

01 - Aménagement du territoire

02 - ACTes - Projets structurants

2024.00491 - Fonds de soutien aux projets structurants - FSPS - projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - ACTes - Redynamisations centralités

2024.00477 - Accompagnement des villes lauréates des dispositifs régionaux en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Jean-Pierre BATAILLE)

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00479 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Coeur de ville

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

-Op 2 : Commune de Valenciennes : Aurore COLSON

2024.00480 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Soutien aux communes

2024.00489 - Fonds d'intervention « Inondations et tempêtes » projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JULIEN-PEUVION)

2024.00496 - Fonds d'intervention «maintien du dernier commerce de proximité dans une commune» :
 Délibération modificative concernant la Commune de Carnin

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

06 - Aménagement du territoire divers

2024.00649 - Aides aux particuliers victimes des inondations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

07 - Dispositifs territoriaux spécifiques

2024.00488 - Fond spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache : projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00500 - Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez : approbation du renouvellement du label pour la période 2024-2032 et partenariat

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

08 - Aménagement numérique des territoires

2024.00400 - Adhésion et contribution 2024 pour : - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) - Le Réseau des territoires innovants, les Interconnectés

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2024.00418 - Engagement annuel de la Région vers l'objectif 100% fibre

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

09 - Prospective et stratégies territoriales

2024.00610 - Association «Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France» - Programme d'actions 2024 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X			X	

Voix pour : 47

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00657 - Programme d'activités 2024 de l'Association Mission Bassin Minier sise à Oignies (axe 2 – opérateur structurant)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Salvatore CASTIGLIONE, Aurore COLSON, Sabine FINEZ)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Rénovation urbaine

2024.00031 - Mise en oeuvre des opérations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Maryse FAGOT)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00420 - Prise de participation de la SAEM Société de Développement du Dunkerquois (S3D) dans une SCI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00457 - Prolongation de délais et modification de réalisation d'opération - Rénovation Urbaine

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00460 - Avenant 2 de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole (CAAM)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X	

Voix pour : 49

Voix contre : 4

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Brigitte FOURÉ, Maryse FAGOT)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00467 - Engagement de la Région dans les contrats de ville «Quartiers 2030» et dispositifs de mise en œuvre (2024) du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Logement

2024.00084 - Accompagnement régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) - Décision d'attribution de subventions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00391 - Affectation et désaffectation des crédits du Programme SARE aux structures de mise en œuvre (12 bénéficiaires) pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

05 – Politique REV3

01 - Energies et transitions énergétiques

2024.00327 - Second versement de capital au sein de la SEM Energies Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Samira HERIZI, Frédéric MOTTE)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

02 - Economie circulaire

2024.00359 - Reconstitution du programme d'accompagnement des EPCI à compétence déchets en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA) et évolution concernant l'élaboration des programmes locaux de prévention des DMA (PLPDMA)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00378 - FRATRI - Financement de 12 projets «nouveaux modèles économiques et de consommation» relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2024.00541 - Modification des dispositifs de la politique rev3 2023-2027, approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs Région Hauts-de-France/ Etat /Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) 2024-2026 » et financement de 4 projets «Stratégies régiona

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

07 - Europe, fonds structurels

01 - Actions européennes

2024.00548 - Affectation de crédits complémentaires dans le cadre des contrôles de 1er niveau des projets d'assistance technique des programmes Interreg 2014-2020

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00593 - Affectation des crédits du dispositif FRAPPE (Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens) au titre de l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Programmation européenne

2024.00499 - Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : Appel à projets « Requalification des espaces publics des cités minières identifiées au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 – Culture

01 - Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel

2024.00508 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2,10 à 12 ,15, 17 à 19

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 13

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Anthony JOUVENEL)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 14 et 16

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00509 - Association École du Nord de Lille : Programme pluriannuel d'action 2022 - 2024 - dont dispositif d'insertion (axe 1 - opérateur structurant)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00512 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) -Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 3 et 4

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00515 - Partenariat culturel triennal 2024-2026 et Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1- opérateur structurant) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 5

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00516 - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 - Association Le Boulon (axe 1 - opérateur structurant)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00517 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) - Livre et lecture, Musiques, Cinéma et Audiovisuel

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 13

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JULIEN-PEUVION)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JULIEN-PEUVION)

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 : Association des Editeurs des Hauts-de-France : Anthony JOUVENEL
- Op 3 : Orchestre de Picardie : François DECOSTER, Maryse FAGOT, Anne PINON
- Op 11 : Association De la Suite dans les Images : Patricia POUPART

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00518 - Partenariat Culturel triennal 2024-2026 et programme d'action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) - Arts Visuels, Musiques, Cinéma et Audiovisuel

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 8

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00520 - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024-2026 : Association On a marché sur la bulle (axe 1 - opérateur structurant)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00522 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 1 - opérateur structurant) - Arts visuels et Patrimoine

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 3,5 et 6

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Maryse FAGOT)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 4

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 2 (Maryse FAGOT, Salvatore CASTIGLIONE)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 13

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Maryse FAGOT)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Maryse FAGOT)

NPPAV pour l'opération de suivante :

- Op14 : FRAC Grand Large - Hauts-de France à Dunkerque : François DECOSTER

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00524 - Participation du Hauts-de-France Brass Band aux Championnats de France et d'Europe (axe 1)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

02 - Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie

2024.00525 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 14 et 15

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00526 - Partenariat Culturel triennal 2024-2026 et Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00528 - Programme d'action 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Cinéma - Audiovisuel, Livre et Lecture et Musique de répertoire et de création

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 7 : Association La Clef des chants à Lille : François DECOSTER, Samira HERIZI,
- Op 10 : Opéra de Lille : Sébastien CHENU, François DECOSTER, Anne PINON, Jean-Philippe TANGUY

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00529 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Musiques actuelles

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

-Op 1 : Commune de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00530 - Partenariat Culturel triennal 2024-2026 et Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Musiques, Cinéma et Audiovisuel

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1,7 et 8

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00531 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Arts visuels

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00533 - Programme d'Action annuel 2024 de structures culturelles (axe 2 - opérateur structurant) - Patrimoine et CSTI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00534 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00535 - Résidences longues de territoire (axe 2 - développement culturel)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 4

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

-Op 10 : Syndicat mixte Baie de Somme à ABBEVILLE : Pascal DEMARTHE

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00536 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Livre et lecture et Musique de répertoire et de création

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

-Op 3 et 4 : Commune d'Abbeville : Pascal DEMARTHE

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00537 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Musiques actuelles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00539 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Arts visuels et CSTI

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 7 et 8

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00540 - Projets de structures culturelles (axe 2 - éducation artistique et culturelle) - Arts visuels, Musiques, Cinéma et Audiovisuel

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 5

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00542 - Appel à projets Jardins en scène 2024 (axe 2 - habitants et leurs espaces de vie)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 3,8,12 et 13

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Axe 3 : Actions culturelles

2024.00543 - Délibération modificative et de régularisation au titre de la culture

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

02 – Sports

01 - Rayonnement du sport

2024.00293 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France à compter des saisons sportives 2022/2023 et 2023/2024, à l'accession à une compétition européenne pour la saison 2023/2024 d'une équipe féminine et masculine de tennis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00314 - Soutien aux manifestations sportives (42 opérations - 39 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00350 - Aides aux Tournois internationaux de football jeunes (2 bénéficiaires et 2 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00493 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (4 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00623 - Association de la Maison Régionale des Sports à Villeneuve d'Ascq : subvention au fonctionnement 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00862 - Subvention complémentaire exceptionnelle au club OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY SPORTS au titre de ses missions d'intérêt général pour la saison 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Antoine SILLANI)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

02 - Formation et emploi sportif

2024.00321 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux pour la saison 2023/2024 (6 bénéficiaires, 6 opérations) -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Antoine SILLANI)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Fonctionnement de structures sportives

2024.00251 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2024 (15 bénéficiaires ; 15 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Antoine SILLANI)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00475 - Convention d'occupation des locaux de la Maison Régionale des Sports pour l'année 2024 au profit de 19 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00599 - Avenant n° 2 à la convention de transfert de travaux patrimoniaux sur différents bâtiments ayant un rapport avec les JO 2024 entre le CREPS de Wattignies et la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Antoine SILLANI)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

05 - Programme et équipement des structures sportives régionales

2024.00335 - Soutien à l'acquisition de minibus 9 places (neufs ou d'occasion) - 9 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

06 - Equipements sportifs de proximité

2024.00259 - Politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs: 11 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00468 - Construction du centre aquatique à Coudekerque-Branche

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00482 - Extension et rénovation du centre aquatique de la Plaine d'Estrées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00483 - Reconstruction et réhabilitation du complexe sportif Jean Damien à Hautmont

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Jeunesse

01 - 4T et Illettrisme

2024.00296 - Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) Hauts-de-France - Programme d'actions 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00473 - Dispositif «4T» et illettrisme - projets ponctuels ou pérennes : soutien aux projets associatifs en lien avec les leviers régionaux (6 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Communication

2024.00601 - Dépôt des marques «Trouver sa voie !», «COM'EIT» et «Proch'Info-Formation» auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00620 - 19ème édition de la Route du Louvre 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

05 - Relations internationales

03 - Mobilité internationale

2024.00396 - Programme Génération + mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X		X	X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Héloïse DHALLUIN)

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : LP des Monts de Flandres à HAZEBROUCK : Jean-Pierre BATAILLE,
- Op 3 : LPO Léonard de Vinci à Soissons : Christophe COULON, Eric DELHAYE,
- Op 4 : LGT Montebello à Lille : Samira HERIZI, Laurent RIGAUD,
- Op 11 : LGT Sophie Berthelot à Calais 508: Faustine MALIAR,
- Op 16 : LP Jean-Charles Athanase Peltier à HAM : Maryse FAGOT

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Projets et acteurs Régionaux

2024.00393 - Mobilité internationale des jeunes : soutien en 2024 de la plateforme régionale «Ready to Move» portée par le CRAJEP Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00422 - Subvention pour le programme d'activités 2024 du réseau régional Lianes Coopération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

06 - Tourisme

01 - Destination touristique

2024.00255 - Contrat de Rayonnement Touristique Avesnois Thiérache - Soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00348 - Délibération modificative : demande de prolongation de délais pour 5 dossiers tourisme et de modification pour 1 dossier tourisme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00446 - Contrat de rayonnement touristique «Les Portes de la Champagne»: soutien à une action

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00471 - Contrat de rayonnement touristique du Grand Amiénois - soutien à deux opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00494 - Contrat de Rayonnement Touristique Métropole Européenne de Lille : soutien à 3 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00527 - Contrat de rayonnement touristique «Autour du Louvre-Lens»: Soutien 2 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00551 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime – Soutien au Festival de l'Oiseau et de la Nature 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00552 - Contrat de Rayonnement Touristique Creil Oise Halatte «Vallée de l'Oise et de la Pierre» – 1 Action

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00555 - Contrat de Destination Touristique «Arras Pays d'Artois» 2024-2027

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

03 - Marketing

2024.00519 - Plateforme collaborative des organismes de tourisme (POT') Hauts-de-France : programme d'actions 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00550 - Antenne régionale Entreprise et Découverte – Soutien au Programme d'Actions 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Attractivité

2024.0261 - Soutien au festival «Des Mets et des Mots» à la Cité Internationale de la Francophonie

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00597 - Organisation des 37èmes Rencontres Internationales de Cerfs-Volants de Berck-sur-Mer, du 20 au 28 avril 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

07 - Devoir de mémoire

2024.00469 - Soutien à la création d'un monument commémoratif par la Commune de Givenchy-en-Gohelle (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

02 - Santé

01 - Santé

2024.00049 - Soutien au projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de créer un centre de santé polyvalent sur Trie-Château, à la réhabilitation du centre de santé polyvalent de Méricourt et à la construction d'un centre de santé polyvalent sur Coudekerque

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00375 - Soutien à l'acquisition d'équipements médicaux pour le centre de santé polyvalent de Plailly porté par l'Association du Centre de santé de l'ADMR de Plailly et pour le Pôle santé du Moulin porté par la Société interprofessionnelle de soins ambulatoire (SI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Santé prévention

2024.00354 - Appel à projets «Innovation et Prévention» 2024 organisé par Eurasanté et la Fondation Denise et Norbert SEGARD : participation de la Région au jury et à la remise des prix aux lauréats

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Santé, appui et observation de la politique santé

2024.00352 - Programme d'activités 2024 de l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Anne PINON)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

05 - Formations sanitaires et sociales

2024.00279 - Financement de la formation «accompagnant éducatif et social» (AES) pour les demandeurs d'emploi pour l'année scolaire 2024-2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00387 - Règlement d'attribution des bourses d'études sanitaires et sociales et affectation pour l'année scolaire et universitaire 2024/2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00449 - Subventions maximales 2023 et avances 2024 pour les instituts publics et privés de formations paramédicales et de sages-femmes Hauts-de-France- Délibération modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : IFSI d'Abbeville : Pascal DEMARTHE, Patricia POUPART

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Action sociale

02 - Handicap

2024.00521 - Encourager les projets visant à animer les territoires et soutenir les actions d'inclusion des personnes en situation de handicap : 1 bénéficiaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Illettrisme

2024.00505 - Encourager les projets visant à animer les territoires et lutter contre l'illettrisme - 2 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Illectronisme

2024.00554 - Déploiement des Open Badges Illettrisme et illectronisme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

06 - Violences faites aux Femmes

2024.00503 - Encourager les projets visant à animer les territoires et à lutter contre les violences faites aux femmes : 1 bénéficiaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

05 - Vie associative

01 - Accompagner la structuration du monde associatif

2024.00009 - Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord-Pas de Calais-Picardie – Financement des actions de la Tête de réseau et Formation des bénévoles pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00012 - Union régionale des foyers ruraux et associations d'animation rurale des Hauts-de-France -
Financement des actions de la tête de réseau et formation des bénévoles pour l'année 2024.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00015 - La ligue de l'enseignement des Hauts-de-France – Financement des actions de la Tête de réseau
et Formation des bénévoles pour l'année 2024, Lutte contre l'Illettrisme 2024 et action Jeunesse 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00016 - Union des centres sociaux et socioculturels des Hauts-de-France - Financement des actions de la tête de réseau et formation des bénévoles pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00018 - Léo Lagrange Nord-Ile de France – Financement des actions de la tête de réseau pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00020 - Formation des bénévoles 2024 - 5 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2024.00173 - Hauts de France en Fête (17 opérations - 17 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00331 - Hauts-de-France en Fête: nouveau cadre d'intervention et affectation des crédits 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00513 - Encourager les projets visant à animer les territoires, valoriser l'engagement, lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser les économies d'énergie : 2 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : Association des centres sociaux et socio-culturels de Valenciennes : Aurore COLSON

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Commission 10
«Agriculture et agroalimentaire»

01 - Agriculture

01 - Elevage

2024.00462 - PLAN CHEVAL: Modernisation des hippodromes: Hippodrome du Petit Saint Jean à Amiens

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

02 - Plan BIO

2024.00439 - Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement - Programme d'activités 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

04 - Filières valeur ajoutée

2024.00443 - Plan d'actions pour le développement des filières sous systèmes de qualité en Hauts-de-France :
Financement d'un programme d'activités pour 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			1			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Anthony JOUVENEL, Samira HERIZI, Marie-Sophie LESNE)

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00478 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

05 - Communication

2024.00474 - Soutien à la participation de l'élevage de sélection Hauts-de-France au Salon International de l'Agriculture de Paris - Porte de Versailles du 24 février au 3 mars 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00481 - Financement des manifestations à caractère agricole

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 4

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

06 - Diversification agricole et non agricole

2024.00346 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

08 - Installation transmission maintien des exploitations

2024.00476 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien à des projets d'installations agricoles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

09 - FEADER

2024.00383 - FEADER - PSN Fiche 70.29 - Appel à projets 2024 - MAEC API (Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

2024.00384 - FEADER - PSN Fiche 70.30 - Appel à projets 2024 - MAEC PRM (Protection des Races Menacées)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

2024.00470 - FEADER - Convention de mise à disposition de profils ISIS par l'ASP à la Région

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

03 - Pêche

01 - FEAMP

2024.00412 - FEAMPA - Programmation des contreparties régionales et des aides européennes au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - 3 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Zahia HAMDANE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE 3

Amendements

Arrivé SG le 29/03/2024



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente 04 Avril 2024

Amendement n° 1 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2024.00604

Objet : Financement des études (avant projet -AVP-, projet -PRO- et rédaction du dossier de consultation des entreprises -DCE-) pour des installations fixes de maintenance ferroviaire : vidange WC sur le site dit «Socrate» à Lille

Amendement :

Dans la partie « DECIDE » :
De remplacer :

- D'allouer une subvention d'un montant de 476 441,16 € à SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France au titre du financement des phases AVP, PRO et DCE des installations de maintenance du site de Socrate à Lille.

Le coût total des opérations s'élève à 476 441,16 € HT, soit un taux de participation régionale de 100%.

La date de prise en compte des dépenses est fixée au 4 avril 2024.

- D'affecter une AP 2024 de 476 441,16 €.

Par :

- D'allouer une subvention d'un montant de 238 220,58 € à SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France au titre du financement des phases AVP, PRO et DCE des installations de maintenance du site de Socrate à Lille.

Le coût total des opérations s'élève à 476 441,16 € HT, soit un taux de participation régionale de 50%.

La date de prise en compte des dépenses est fixée au 4 avril 2024.

- D'affecter une AP 2024 de 238 220,58 €.

Exposé des motifs :

Nous souhaitons que SNCF Voyageurs TER Haut-de-France participe également au financement de l'étude de projet à la même hauteur que la Région.

Amendement rejeté

Mélanie DISDIER

151, avenue du Président Hoover 59555 Lille Cedex
Tél. 03 74 27 46 78 -. secretariat.rnhdf@gmail.com

Arrivé SG le 29/03/2024



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente 04 Avril 2024

Amendement n° 2 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Appartés »

Délibération n° 2024.00605

Objet : Convention de financement entre SNCF Voyageurs et la Région Hauts-de-France portant sur le développement de l'intégrateur des services de distribution, d'information et de relations avec les usagers dans le cadre de l'Etoile d'Amiens.

Amendement :

Dans la partie « DECIDE » :
De remplacer :

- D'allouer une subvention d'investissement de 691 000 € à SNCF Voyageurs pour le financement des développements SI et de l'accompagnement relatifs au programme d'intégrateur de services.

Le coût global de l'opération est estimé à 691 000 € HT en investissement, aux conditions économiques de 2022, soit un taux de participation régionale de 100 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1er janvier 2024.

- D'affecter une AP 2024 de 691 000 €.

Par :

- D'allouer une subvention d'investissement de 345 500 € à SNCF Voyageurs pour le financement des développements SI et de l'accompagnement relatifs au programme d'intégrateur de services.

Le coût global de l'opération est estimé à 691 000 € HT en investissement, aux conditions économiques de 2022, soit un taux de participation régionale de 50 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1er janvier 2024.

- D'affecter une AP 2024 de 345 500 €.

Exposé des motifs :

Nous souhaitons que SNCF Voyageurs TER Haut-de-France participe également au financement de l'étude de projet à la même hauteur que la Région.

Amendement rejeté

Mélanie DISDIER

151, avenue du Président Hoover 59555 Lille Cedex
Tél. 03 74 27 46 78 -. secretariat.rnhdf@gmail.com



Commission Permanente

4 avril 2024

Arrivé SG le 02/04/2024

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 1

Déposé par : Julien Poix

Délibération : 2024.00347

Objet : "Hauts-de-France Transports et mobilités durables : renforcer l'excellence régionale sur le champ des mobilités"

Titre : Inclure l'obligation de développer une Installation Terminale Embranchée (ITE) pour les gigafactories.

Amendement :

Dans la partie « Annexe » on propose d'ajouter dans la partie « Ambition Transports et Mobilités durables », feuille n° 4 après le dernier paragraphe :

« - Afin de décarboner les nouvelles zones industrielles, la Région propose que l'implantation des gigafactories et des projets industriels d'intérêts régionaux et nationaux s'accompagne systématiquement de l'obligation pour les bénéficiaires des aides de programmer des études de faisabilité et d'opportunité évaluant la possibilité de raccorder leur usine au fret ferroviaire via une installation terminale embranchée (ITE) ».

Exposé des motifs :

L'objectif est de favoriser la mise en place d'une ITE pour toute implantation industrielle d'envergure afin de décarboner au maximum les nouvelles gigafactories. Nous devons éviter que les matières premières et les produits finis transitent uniquement par la route. Il en va de même pour les zones logistiques : à terme, il faut conditionner l'attribution des aides directes au développement d'ITE fret. Un vrai « volet fret » reste également à construire dans ce « plan stratégique régional ».

Amendement rejeté

Julien Poix



Commission Permanente

4 avril 2024

Arrivé SG le 02/04/2024

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 2

Déposé par : Julien Poix

Délibération : 2024.00347

Objet : "Hauts-de-France Transports et mobilités durables : renforcer l'excellence régionale sur le champ des mobilités"

Titre : "Inclure les centres de triage de Somain et de Grande-Synthe dans le plan régional de développement des mobilités durables"

Amendement :

Dans la partie « Annexe », « Ambition Transports et Mobilités durables : cadrage et enjeux », à la feuille n° 5, dans les enjeux de l'ambition, on propose de rajouter :

« - Le développement des centres de triage de Somain et de Grande-Synthe connectés au réseau de fret est un enjeu central dans l'implantation d'une industrie durable et décarbonée au sein de notre Région. »

Exposé des motifs :

Il s'agit de rappeler par cet amendement l'importance stratégique des centres de triage de Somain et Grande-Synthe qui sont des leviers indispensables pour la relance du fret ferroviaire dans notre Région. Le développement du fret ferroviaire doit nécessairement accompagner l'arrivée des nouvelles implantations industrielles. C'est essentiel si nous voulons atteindre des objectifs ambitieux de décarbonation et de report modal.

Julien Poix

Amendement rejeté

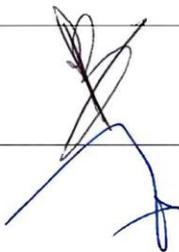
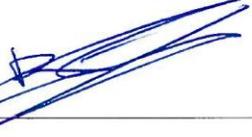
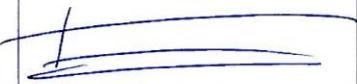
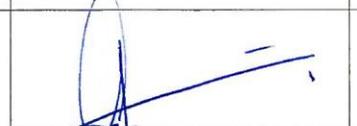
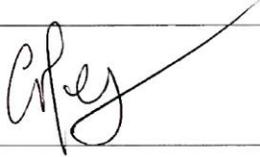
ANNEXE 4

Liste d'émargement

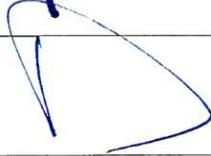
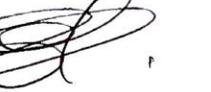
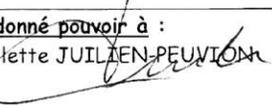
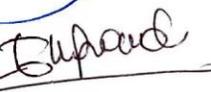


FEUILLE DE PRESENCE

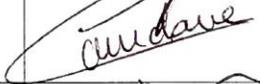
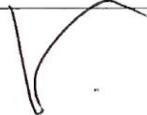
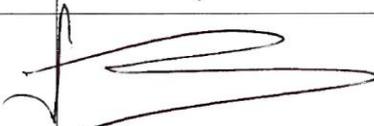
Commission permanente du 04 avril 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU		
M. Jean-Pierre BATAILLE		
M. Philippe BEAUCHAMPS		
M. Xavier BERTRAND		
M. Maxime CABAYE		
M. Salvatore CASTIGLIONE		
M. Sébastien CHENU		
Mme Aurore COLSON		
M. Christophe COULON		

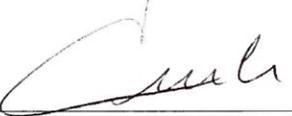
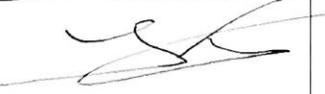
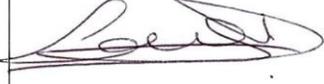
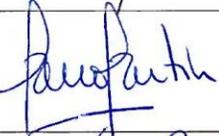
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Alexandre COUSIN	Excusé 	Karima DELLI 
M. Arnaud DECAGNY		
M. François DECOSTER		
Mme Marie-Noëlle DELAIRE		
Mme Sandra DELANNOY <small>Sandra Delannoy</small>		
M. Eric DELHAYE		
Mme Karima DELLI		
M. Pascal DEMARTHE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Paulette JUILAEN-PEUVION 
Mme Héloïse DHALLUIN		
Mme Mélanie DISDIER		
Mme Nathalie DROBINOHA		
Mme Christine ENGRAND		

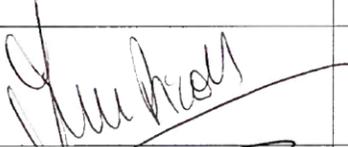
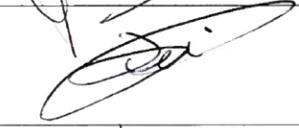
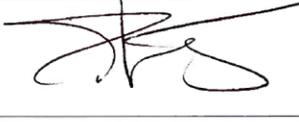
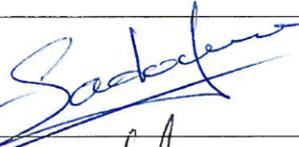
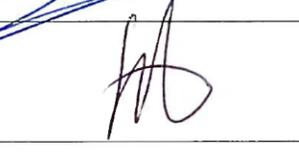
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Philippe EYMERY		
Mme Maryse FAGOT		
M. Daniel FASQUELLE		
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE		
Mme Brigitte FOURÉ		
M. Luc FOUTRY		
M. Michel GUINIOT		
Mme Zahia HAMDANE		
M. Paul-Henry HANSEN CATTÀ		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Samira HERIZI	Excusée	Anthony JOUVENEL. 
M. Thomas HUTIN	Excuse	Julien ROIX. 
Mme Nelly JANIER-DUBRY		
M. Anthony JOUVENEL		
Mme Paulette JULIEN-PEUVION		
Mme Sarah KERRICH BERNARD		
M. Daniel LECA		
Mme Marie-Sophie LESNE		
Mme Faustine MALIAR	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Nelly JANIER DUBRY 
Mme Claire MARAIS-BEUIL		
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Frédéric MOTTE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Anne PINON		
M. Julien POIX		
Mme Patricia POUPART		
M. Laurent RIGAUD		
Mme Samia SADOUNE		
M. Benjamin SAINT-HUILE		MELOISE DHAUWIN. 
M. Antoine SILLANI		
M. Jean-Michel TACCOEN		
M. Jean-Philippe TANGUY	Edoué	
Mme Anne-Sophie TASZAREK		A donné pouvoir à :
Mme Véronique TEINTENIER		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr). Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.